ÉLECTIONS 81

# LASALLE A MIS TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ



page A 4

BUDGET PARIZEAU

# DÉCEPTION

■ «A la veille d'une élection, il est toujours plus facile de frapper les entreprises, qui ne votent pas.» C'est ainsi que M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat, a commenté le budget déposé mardi par le ministre des Finances Jacques Parizeau. Quant au président de la Chambre de commerce de Montréal, Pierre Lortie, il parle carrément de désastre tandis que la plupart des instances du monde des affaires sociales et de l'éducation dénoncent les compressions budgétaires. pages A 12, B 1

## Les mères qui travaillent perdront de l'argent



TABLOÏD SPORTS

## GRÂCE À LANGWAY LE CANADIEN GAGNE 2-1

page 3

25 cents MONTRÉAL, JEUDI 12 MARS 1981, 97e ANNÉE, no 60, 84 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

goineau-bousquet CIE LTÉE
LE PLUS GRAND CENTRE DE RENOVATION EN AMERIQUE

MAIS RIEN N'EST RÉGLÉ

# EXAMEN RÉUSSI

■ Si l'objectif primordial de la visite que vient d'effectuer le président Reagan à Ottawa se limitait au resserrement des liens unissant les Etats-Unis au Canada, il a été pleinement atteint. Tant au bureau du premier ministre qu'au ministère des Affaires extérieures, on se félicite du succès de la rencontre, un peu à la manière d'étudiants soulagés d'avoir passé sans trop de difficulté un examen difficile. Au moins, a noté un fonctionnaire, les dossiers ne traîneront pas sur les étagères comme à l'époque de l'administration Carter. Désormais, une foule d'avenues pourront être explorées, mais la rencontre n'a rien réglé. page A 8



Le secrétaire d'Etat américain Alexander Haig et le ministre des Affaires extérieures Mark MacGuigan se serrent la main après avoir signé plusieurs accords, sous les yeux du président Reagan et du premier ministre Trudeau.

téléphoto AP

photo Michel Gravel, LA PRESSE



LA PRESSE AU SALVADOR

## LA PEUR ET L'ESPOIR DERRIÈRE LE CALME

■ A première vue tout paraît à peu près normal, écrit Pierre SAINT-GERMAIN, envoyé spécial de LA PRESSE à San Salvador, mais derrière la façade se cache une réalité bien différente, faite de peur mêlée d'espoir, et surtout d'incertitude. page B 10

# MENACES DE GRÈVE À QUÉBECAIR ET CHEZ PRATT & WHITNEY

■ Selon la décision que prendra le ministre fédéral du Travail Gerald Regan, une grève pourrait éclater d'ici peu à la compagnie Québecair, les employés de cette société aérienne ayant rejeté les dernières offres patronales; le ministre pourra aussi nommer un médiateur spécial, nommer une commission de conciliation ou accorder le droit de grève. Par ailleurs, un nouveau conflit semble se dessiner à la compagnie Pratt & Whitney de Longueuil, l'ex-United Aircraft, où un vote de grève sera probablement pris dimanche. page A 17



## VERS UN TRIOMPHE DE MANKIEWICZ

A 20

ABOLITION ÉVENTUELLE DE LA TAXE DE VENTE SUR LE GAZ NATUREL

# QUÉBEC PREND LE CONTRÔLE DE TOUTE LA DISTRIBUTION

■ Par le truchement de la Société québécoise d'initiatives pétrolières et de la Caisse de dépôt et de placement, le gouvernement vient de s'assurer le contrôle de Gaz Métropolitain et de Gaz Inter-Cité. Le gouvernement a entériné en même temps la décision de la Régie de l'électricité et du gaz du Québec de partager la distribution du gaz naturel dans la province entre ces deux entreprises. Selon le ministre de l'Énergie Yves Bérubé, la taxe de vente sur le gaz naturel sera abolie, afin d'inciter la population à la conversion, dès que le réseau aura atteint une certaine ampleur. page B 1



SOMMAIRE

Annonces classées: C 7 à C 14
Arts et spectacles : B 11, B 13
Carrières et professions: B 8, B 9
Décès, naissances, etc.: B 14
Économie: B 1 à B 8
Êtes-vous observateur?: C 11
FEUILLETON «Shogun»: C 9
Horoscope: C 8
Le monde: B 10
Météo: A 2
Mots croisés: C 10
Pleins Feux: A 8
Télévision: B 11
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 3
—La Loi et vous: C 3
TABLOÏD SPORTS
Arts et spectacles
—Horaires: 22, 23
—Télévision: 23
Bandes dessinées: 24
Mots croisés: 24
Quoi faire aujourd'hui: 22

ÉDITO

## PARIZEAU A PERDU LE CONTRÔLE DU BUDGET

PAR IVAN GUAY page A 6

Pour vendre ou acheter une maison,
IL Y A 1000 BONNES RAISONS D'APPELER LE TRUST ROYAL

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Le Trust Royal vous ouvre des portes.

# Ryan ouvre sa campagne dimanche dans Lachute

QUÉBEC De nos correspondants

■ Les brefs n'ont pas encore été émis, mais tout le monde prend pour acquis que l'élection aura lieu le 13 avril. La date est à ce point un secret de polichinelle que tout le monde se permet d'en faire un sujet de blague. Le ministre Claude Charron, interrogé hier, sur le moment où une loi serait étudié en Chambre, a répondu que ce pourrait bien être le lundi 13 avril! Les partis se préparent aussi en conséquence. Du côté du Parti québécois, il semble que René Lévesque lancera la campagne du Parti dès vendredi, alors qu'il inaugurera sa campagne personnelle dans Taillon lundi. Celle du Parti libéral débutera officiellement dimanche après-midi à Lachute, dans la circonscription d'Argenteuil, fief du chef du parti, Claude Ryan. La veille, le programme du PLQ aura été adopté dans l'euphorie par le Conseil général du parti réuni à Montréal. Quand à l'annonce de l'élection, on l'attend pour aujourd'hui ou demain.

### La Peltrie: Bertrand ne sera pas de la partie

■ Guy Bertrand a finalement renoncé à la candidature péquiste dans La Peltrie. Il avait fait savoir au premier ministre que s'il entrait dans la lutte, ce n'était pas pour le provoquer et qu'il s'engageait à respecter les thèmes de campagne du parti. Il attendait en retour la bénédiction du chef, qui n'est pas venue. Outre Réjean Lafleur, sur les rangs depuis six mois, trois femmes songent à se porter candidates: Michèle Guay (qui s'est refusée à tout commentaire), Nicole René (que nous n'avons pu joindre) et Pauline Marois, chef de cabinet de Lise Payette, qui nous a fait dire qu'elle y songeait effectivement très sérieusement.

### Morin et Léger ne sont pas en pénitence

■ LA PRESSE d'hier publiait un grand placard publicitaire dans lequel les députés péquistes rendaient compte de leur mandat. On peut y lire les slogans «Mission accomplie» et «Des gens de parole» ainsi que la liste des «montréalisations» du Parti québécois. La moitié du placard est consacrée à une photo de onze députés souriants. Or il y a treize députés péquistes montréalais qui sollicitent un nouveau mandat. Les deux absents sont deux ministres, Jacques-Yvan Morin et Marcel Léger. Renseignements pris, cet «oubli» n'implique ni dissension, ni exclusion. On avait convoqué les treize députés à une séance de photo un vendredi soir. Comme ils n'étaient pas tous là, on a remis l'exercice au mardi suivant. Et là, on a procédé, même s'il y avait encore deux absents. Ça ne fait pas très professionnel, reconnaît-on au PQ, mais ce cafouillage n'est pas imputable au national mais à la région de Montréal-Centre.

### Dans Bellechasse: l'électronique

■ Bertrand Goulet, député unioniste de Bellechasse aura recours à l'électronique pour faire une bonne partie de sa campagne électorale: ses représentants, particulièrement ceux qui ont la parole moins facile que d'autres, se promèneront partout dans sa circonscription avec une cassette d'une trentaine de minutes, moussant sa publicité. «Le principe est simple, explique Bertrand Goulet, un de mes représentants se présente dans une maison et propose aux gens de regarder ma cassette, qui passe sur leur propre appareil de télévision. Ça me permet de faire quatre fois plus de maisons qu'avant, sans compter que je peux aussi refiler ma cassette aux télévisions communautaires de ma région. Au début, quand j'ai fait part de mon projet à mes collègues, ils ont bien ri, mais aujourd'hui ils commencent à m'imiter.»

### Toujours le 13 avril...

■ Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a fait une bonne blague sur la date des élections hier à l'Assemblée nationale alors que son vis-à-vis de l'Opposition officielle, M. Gérard-D. Lévesque, lui demandait à quel moment serait convoqué la Commission parlementaire des Affaires municipales pour y discuter de trois projets de loi privés, concernant les villes de Matagami, Pointe-aux-Trembles et Matane.

M. Charron a répliqué «lundi le 13 avril» ce qui a fait pouffer de rire les rangs des ministériels et des oppositions. On lui a aussitôt demandé l'heure à laquelle se tiendrait ladite Commission. Pince sans rire, le député de Saint-Jacques a rétorqué: «à 20 heures». Il aurait sans doute dû ajouter «au petit écran».

### Le droit de grève: Marois s'engage

■ Quoiqu'il advienne d'ici les prochains jours, que l'on soit plongé en pleine campagne électorale, le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre Marois, a donné l'assurance formelle que la Commission parlementaire chargé d'examiner le droit de grève dans les secteurs public et parapublic se réunira sinon le 17 mars prochain, immédiatement après les élections à la condition que le gouvernement du Parti québécois forme le prochain gouvernement.

D'abord prévu pour les 24 et 25 février, la Commission parlementaire avait vu ses travaux reportés au 17 et 18 mars ce qui pouvait laisser croire que le gouvernement entendait «noyer» le sujet. Or, hier, M. Marois a soutenu que si l'on avait reporté la date, c'était en raison des groupes et citoyens intéressés à faire valoir leur opinion et qui exigeaient un délai plus convenable pour rédiger leur mémoire.

Quant à sa position sur le sujet, M. Marois estime toujours qu'il faut maintenir le droit de grève dans les secteurs public et parapublic tout en assurant aux citoyens le droit à des services essentiels. Selon lui, il s'agit de découvrir la bonne formule qui permettra de concilier les deux principes, peut-être en impliquant davantage les citoyens.

**LOUIS FALARDEAU**
**PIERRE VINCENT**
**CLAUDE-V. MARSOLAIS**

PROJET DE LOI DÉPOSÉ

# Marois annonce la création d'un fonds minier

■ QUÉBEC — Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre Marois, a déposé hier un projet de loi créant un fonds minier à l'intention des mineurs du secteur des mines non ferreux de manière à revaloriser le statut de ce métier.

**CLAUDE-V. MARSOLAIS**
de notre bureau de Québec

Questionné à savoir si le dépôt d'un tel projet de loi pouvait être perçu comme un geste pré-électoral, M. Marois n'a pas nié qu'une telle interprétation pouvait en être faite mais il a ajouté que le projet de loi étant prêt depuis quelques semaines, il lui apparaissait nécessaire de le soumettre à l'Assemblée nationale, étant donné que les Métallos font pression depuis 14 ans auprès du gouvernement pour la rédaction d'une telle loi.

Le projet de loi établit un régime de retraite uniforme pour tous les mineurs du secteur non ferreux et prévoit que ce nouveau régime sera géré par la Commission administrative du régime de retraite. Le régime proposé prévoit que la cotisation serait équivalente à 8 pour cent du salaire du mineur et qu'elle serait financée à parts égales par l'employeur et le salarié.

L'avantage du régime est qu'il assure une certaine protection au mineur en lui conservant tous ses avantages sociaux peu importe les aléas de ce secteur minier.

Une autre disposition du projet de loi prévoit qu'un mineur qui est obligé de trouver un emploi dans une autre mine située à plus de 50 kilomètres de chez lui recevra une indemnité de déménagement pouvant aller jusqu'à 2,500 dollars. Cette aide ne s'accordera que pour les mineurs déjà en chômage qui accepteront un emploi dans une région où il y a pénurie de mineurs. Au cours de la première année, le gouvernement prévoit dépenser 200,000 dollars pour assurer la mobilité des mineurs.

Si le mineur se retrouve en chômage, la Commission administrative du régime de retraite prendra à sa charge pendant 52 semaines tous les risques assurés de même que les prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie que le mineur doit assumer. De même, le fonds minier permettra au mineur qui change d'employeur de conserver ses droits acquis chez son ancien employeur en matière de vacances annuelles.

On dénombre de 4,000 à 5,000 mineurs dans les métaux non ferreux au Québec. Ils sont concentrés en Abitibi et en Gaspésie.

Le député d'Abitibi-Est, M. Jean-Paul Bordeleau, s'est réjoui du dépôt de la loi car elle affecte en premier lieu ses commettants. Selon lui, cette loi ouvrira des perspectives pour les jeunes qui rebutent actuellement à s'engager dans un tel métier faute d'avenir.

Quant à l'avenir du projet de loi, M. Marois a donné l'assurance si le PQ est reporté au pouvoir que toutes les parties visées seraient consultées avant son adoption définitive.


# L'Auberge vous refera goûter la finesse de l'ancien continent.



A l'Auberge, le fin gourmet pourra déguster les mets les plus raffinés, dans notre salle à manger, Le Châteauneuf. Les plats sont un délice pour les yeux et un régal pour le palais.

Vous découvrirez en plus, 6 bar-salons et restaurants qui sauront vous plaire.

En plus de nos 240 chambres et suites qui sont décorées avec goût, vous pourrez vous délasser dans notre piscine, notre bain tourbillon ou notre sauna.

N'oubliez pas que la colline parlementaire n'est qu'à cinq minutes de l'Auberge.

Donc, lors de votre prochain séjour à Ottawa, venez à l'Auberge; de cette façon, vous ferez plus que réveiller d'anciens souvenirs agréables.

L'Auberge de la Chaudière

2 rue Montcalm, Hull, Québec J8X 4B4. Un hôtel Campeau dans la région de la capitale nationale.
Pour plus de renseignements, composez sans frais **1-800-567-1991** (Ottawa/Hull **778-3880**) ou appellez votre agent de voyage.
RESERVEC II Air Canada — Réservations CPHôtels.
Le Palais des Congrès à Hull, Québec, ouvrira ses portes à l'automne 1981. Il a une capacité de 3,500 personnes et se trouve à seulement 5 minutes de l'Auberge.



# DU POISSON AU MENU?

Coquilles Saint-Jacques?
Doré amandine?
Sole meunière?




Perce-Neige 750 ml, prix S.A.Q. $2.70

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteille par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.

Bordeaux A.C. (blanc) 375 ml, prix S.A.Q. $2.25

Cuvée Frédérick 750 ml, prix S.A.Q. $4.60

...Et rappelez-vous: la modération a bien meilleur goût...

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois


# LA MÉTÉO

## à Montréal

**AUJOURD'HUI**
**Minimum: −5** **Maximum: 3**
Nuageux avec faible neige intermittente

**DEMAIN**
Nuageux quelques flocons

## La Quotidienne
**3-2-6**

**LOTO-SELECT**
**0-8-4-9**

## au Québec

| RÉGIONS | Min. | Max. | AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|---|---|---|---|---|
| Abitibi | | 0 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Outaouais | | 3 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Laurentides | | 3 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Cantons de l'Est | | 3 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Mauricie | | 0 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Québec | | 3 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Lac-Saint-Jean | | 0 | Nuageux faible neige | Quelques flocons |
| Rimouski | | −2 | Ciel variable | Faible neige |
| Gaspésie | | −2 | Ciel variable | Faible neige |
| Baie-Comeau | | −2 | Ciel variable | Faible neige |
| Sept-Iles | | −2 | Ciel variable | Faible neige |

## au Canada

| | Aujourd'hui | Capitales | Min. | Max. |
|---|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | Ensoleillé | Victoria | 4 | 14 |
| Alberta | Ensoleillé | Edmonton | −3 | 9 |
| Saskatchewan | Ensoleillé | Regina | −7 | 10 |
| Manitoba | Ensoleillé | Winnipeg | −7 | 7 |
| Ontario | Nuageux | Toronto | 1 | 4 |
| Nouveau-Brunswick | Nuageux | Fredericton | −5 | 3 |
| Nouvelle-Écosse | Flocons | Halifax | −4 | 2 |
| Ile-du-Prince-Edouard | Nuageux | Charlottetown | −4 | 1 |
| Terre-Neuve | Flocons | Saint-Jean | −4 | 1 |

## si vous partez...

### aux États-Unis

| | Min. | Max. | | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boston | 1 | 8 | Miami | 15 | 27 | Pittsburgh | 0 | 6 |
| Buffalo | −2 | 2 | New York | 2 | 9 | San Francisco | 10 | 18 |
| Chicago | −3 | 6 | Nlle-Orléans | 10 | 19 | Washington | 5 | 13 |

### vers les capitales

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amsterdam | 7 | 10 | Hong Kong | 17 | 18 | Oslo | −3 | 6 |
| Athènes | 10 | 21 | Le Caire | | | Paris | 15 | 18 |
| Berlin | 6 | 14 | Lisbonne | 14 | 26 | Rome | 3 | 18 |
| Bruxelles | | 15 | Londres | 11 | 16 | Séoul | −3 | 7 |
| Buenos Aires | 19 | 33 | Madrid | 10 | 21 | Stockholm | 1 | 5 |
| Copenhague | 0 | 6 | Moscou | −6 | 3 | Tokyo | 2 | 10 |
| Genève | 10 | 14 | Mexico | 12 | 23 | Vienne | 0 | 2 |

### vers les plages

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Acapulco | 23 | 30 | Bermudes | 13 | 24 | San Juan | | |
| Barbade | 24 | 30 | Nassau | 13 | 25 | Trinidad | | |


la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

** **TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE**
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $2.10; Lundi au vendredi $1.50; Samedi seulement 0.85

** **TARIFS D'ABONNEMENTS**
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $1.75; Lundi au vendredi $1.25; Samedi seulement 0.75
** Tarifs différents pour les routes motorisées

**TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)**

| | Nombre de semaines* 13 | 26 | 52 |
|---|---|---|---|
| CANADA | | | |
| Lundi au samedi | $37.00 | $74.00 | $148.00 |
| Lundi au vendredi | $24.00 | $48.00 | $96.00 |
| Samedi seulement | $13.00 | $26.00 | $52.00 |

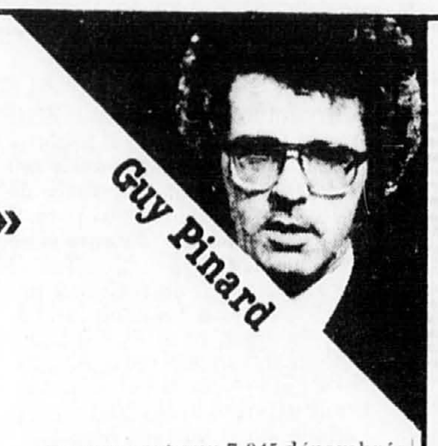
**ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS**

| | Nombre de semaines* 13 | 26 | 52 |
|---|---|---|---|
| Lundi au samedi | $72.80 | $145.60 | $291.20 |
| Lundi au vendredi | $52.00 | $104.00 | $208.00 |
| Samedi seulement | $20.80 | $41.60 | $83.20 |

*Durée minimum 13 semaines

| | |
|---|---|
| INFORMATION GÉNÉRALE | 285-7272 |
| RÉDACTION | 285-7070 |
| PROMOTION | 285-7100 |
| RELATIONS DE TRAVAIL | 285-7383 |
| **ANNONCES CLASSÉES** | |
| Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h) | 285-7111 |
| Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30) | 285-7205 |
| **GRANDES ANNONCES** | |
| Détaillants | 285-7202 |
| National, Télé-Presse | 285-7306 |
| Vacances, voyages | 285-7265 |
| Carrières et professions, nominations | 285-7320 |
| **COMPTABILITÉ** | |
| Grandes annonces | 285-6892 |
| Annonces classées | 285-6901 |

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911




# Une « orgie » de délits de fuite

■ L'article 148 de la Loi sur l'assurance - automobile sanctionnée le 23 décembre 1977, dans l'habituel tourbillon des fins de sessions, ouvre une porte aux abus dans les réclamations auprès du Fonds d'indemnisation automobile prévu par la même loi. Et dans les faits, presque toutes les réclamations concernent effectivement des délits de fuite pour lesquels les administrateurs du Fonds ne pourront récupérer le moindre centime.

Que dit l'article 148? Que « les victimes ayant une réclamation susceptible de faire l'objet d'une demande au Fonds d'indemnisation et qui ne peuvent découvrir l'identité du conducteur ou du propriétaire de l'automobile cause de l'accident (ndlr: le délit de fuite en termes populistes) doivent en donner au Fonds d'indemnisation un avis circonstancié dans les 90 jours de l'accident; le défaut de donner cet avis ne prive pas ces victimes de leur droit d'action, si elles prouvent qu'elles furent empêchées de donner cet avis pour des raisons jugées suffisantes ».

L'invitation est donc alléchante, surtout depuis l'introduction du constat à l'amiable. Supposons pour un instant que vous êtes impliqué dans un accident avec une voiture dont le propriétaire roulait sans assurance. Il vous l'admet piteusement, gagne votre pitié et vous offre $100 « pour votre trouble ». Vous oubliez l'accident, et une fois rendu à la maison ou au bureau, vous préparez une réclamation pour dommages causés à l'occasion d'un délit de fuite, et le tour est joué. Il vous suffira de choisir l'endroit du présumé « délit de fuite » au hasard de vos nombreux déplacements dans la journée.

Evidemment, ceux qui se prêteraient à ce scénario frauderaient le gouvernement et risqueraient d'encourir une condamnation devant les tribunaux, tout comme il existe encore des propriétaires qui parviennent à conduire leur véhicule sur les routes du Québec (après avoir obtenu leur renouvellement d'immatriculation!) sans la police d'assurance obligatoire depuis l'adoption de la loi 67, et ce malgré la menace d'une amende qui peut atteindre jusqu'à $2,000 (article 186). Heureusement, ils sont peu nombreux les délinquants dans ce cas car, selon le rapport annuel 1978-79 du ministère provincial des Transports, après avoir vérifié 5,000 des 29,750 avis d'annulation et résiliation des contrats d'assurance, il s'est avéré que la presque totalité des automobilistes étaient toujours assurés. En revanche, le Rapport statistique de 1980 signale qu'on a dénombré 17,259 non-assurés en 1980, une augmentation spectaculaire par rapport aux 7,945 dénombrés en 1979.

Les conséquences de cette échappatoire? Il y a évidemment une prolifération des « délits de fuite », réels ou fictifs. Vous croyez que j'exagère? Lisez le paragraphe suivant, puisé in extenso dans le Rapport d'activité 1979-80 (l'année financière se termine le 28 ou le 29 février) du Fonds d'indemnisation automobile du Québec: « Il est intéressant de noter que parmi les dossiers réglés avec paiement, 95.8 pour cent impliquent des délits où la partie responsable est inconnue (donc « délit de fuite »), alors que seulement 4.2 pour cent concernent des paiements recouvrables découlant de jugements rendus contre des débiteurs connus et non assurés. »

Et ça représente combien en dollars? Consultons le Rapport statistique pour les années 1978 et 1979, en gardant à la mémoire que le nouveau fonds géré par la Régie de l'assurance-automobile du Québec (RAAQ) est en vigueur depuis le 1er mars 1978, après avoir remlacé le Fonds d'indemnisation créé en 1961, et administré par les assureurs du Québec.

En 1978, 992 des 1,065 réclamations (ou 93.15 pour cent) visaient des déboursés non recouvrables, et elles représentaient des montants versés de $577,584 sur $679,437 (ou 85.01 pour cent).

En 1979, ce fut encore pire: une seule des 1,451 réclamations (ou 0.07 pour cent) concernait un déboursé recouvrable, soit à peine $2,658 sur $818,812. Au total pour les deux années, les déboursés non recouvrables se sont chiffrés par $1,393,738, soit 93.09 pour cent du total de $1,497,249 versé aux requérants. Et 2,442 des 2,516 dossiers (soit 97.06 pour cent) visaient des déboursés non recouvrables, en grande partie pour des délits de fuite.

Même, en y regardant de plus près, on constate que le nombre de déboursés recouvrables a chuté de 56 en mars 1978, à 11 le mois suivant, puis à 2 en mai et juillet de la même année. Exception faite de septembre et octobre 1978, puis juin 1979, alors qu'on a enregistré un déboursé recouvrable, tous les dossiers étudiés pendant les autres mois de ces deux années impliquaient des paiements non recouvrables.

Il m'apparaît donc évident qu'il faudra trouver le moyen de colmater l'échappatoire que procure l'article 148. Car, avec une progression de 13.5 pour cent de la moyenne mensuelle des cas étudiés et de 20.5 pour cent des sommes versées mensuellement, d'une année à l'autre, cette fissure risque fort de coûter cher à la longue à ceux qui respectent la loi en se procurant une police d'assurance.

LE SACCAGE DE L'ÉCOLE CHOMEDEY

# Deux ans à Lyonnais et 15 mois à Lelièvre

■ Deux des trois auteurs du saccage de l'école Chomedey de Maisonneuve commis le 22 janvier, Michel Lyonnais et Michel Lelièvre, ont été condamnés hier par le juge Maurice Allard, des sessions de la paix, à des peines respectives de deux ans moins un jour et de quinze mois d'emprisonnement.

En outre, le juge Allard a émis une ordonnance de probation de deux ans pour les accusés les obligeant à garder la paix durant cette période, probation qui n'entrera en vigueur qu'à leur sortie de prison.

Rappelons que les deux accusés s'étaient introduits dans l'école en question, dans le dessein avoué de voler un système de son pour aller le revendre. Toutefois, c'est, selon leurs témoignages, un complice âgé de 15 ans qui, par pur esprit de vengeance et parce qu'il était «tanné de l'école» les avait incités à mettre trois classes à sac causant des dommages qu'on a évalués, le 13 février, à $116,322.63.

Les deux accusés avaient reconnu leur culpabilité à des inculpations de vol, de recel et de méfaits et étaient détenus à Parthenais depuis le 27 janvier.

Me James Brunton, représentant le ministère public, a rappelé les circonstances qui avaient entouré ce saccage. Il a fait état du vol d'équipement d'une valeur de $7,000 commis par Lelièvre avec son complice de 15 ans. Deux jours plus tard, en compagnie de Lyonnais, le duo revenait sur les lieux du vol en s'introduisant dans l'école par le toit, pour y faire le saccage.

**GEORGES LAMON**

«Ce sont des actes tout à fait gratuits de destruction de la propriété qui ont été accomplis, a noté Me Brunton, avec pour résultat que l'école a été fermée durant trois jours privan de classe 550 élèves. Les faits sont tellement aggravants que l'exemplarité doit avoir un impact sur la sentence.»

## Sentence raisonnable

Il a donc suggéré dans le cas de Lelièvre une sentence de deux ans moins un jour, insistant sur le fait que cette peine était tout à fait «raisonnable dans les circonstances», d'autant plus que Lelièvre était retourné deux fois à l'école.

Pour sa part, Me Frank Shoofey, avocat de Lelièvre, a soutenu que dans le cas de son client âgé de 20 ans, il fallait tenir compte de son âge, de l'absence de casier judiciaire et de sa détention préventive d'un mois et demi.

«Mon collègue de la poursuite, a précisé Me Shoofey, parle de préméditation mais cette préméditation existait seulement dans le cas du vol, pas pour le saccage. Vous avez un cas parfait de réhabilitation étant donné sa jeunesse.»

Dans le cas de Lyonnais, Me Brunton a rappelé sa participation au deuxième vol et particulièrement son casier judiciaire qui comporte sept vols de 1974 à 1980.

«C'est le Québec qui paie les dommages causés et ce à même les taxes des contribuables, a soutenu encore Me Brunton. Compte tenu de son âge, je suggère une sentence forte de pénitencier.

Me Pierre Boulé, avocat de Lyonnais, a requis la clémence du tribunal précisant que son client n'était pas allé à l'école pour saccager les classes mais plutôt pour voler. «Même plus, en éteignant des machines qui brûlaient, il a empêché que les dégâts soient plus élevés, a expliqué Me Boulé.»

Pour sa part, le juge Allard, tout en rappelant la gravité des actes commis par les deux accusés, n'a pas caché que le dossier de Lyonnais, âgé de 25 ans, était «inquiétant». «Il va falloir que vous réfléchissiez beaucoup et pensiez à avoir une bonne conduite à votre sortie de prison...»

# Dagenais trouvé mort dans une auto

■ Michel Dagenais, qui avait été mêlé à l'une des plus vastes fraudes bancaires internationales mises au jour au

**ANDRÉ CÉDILOT**

Canada, en 1973, a été trouvé mort, atteint de deux balles à la tête, mardi soir, dans le coffre-arrière d'une voiture abandonnée dans l'ouest de Montréal.

A l'époque, Dagenais avait été arrêté à sa descente d'un avion, à l'aéroport de Dorval, alors qu'il revenait de Londres en possession de $25,000. Cet argent, comme il avait été mis en preuve à son procès, provenait d'une fraude impliquant la Banque royale du Canada et s'était déroulée entre le Canada, l'Irlande et l'Angleterre, rapportant quelque $500,000 au monde interlope. Le 18 août 1975, Dagenais avait écopé de six ans de prison pour son rôle dans cette affaire.

Âgé de 36 ans, Dagenais, qui jouissait d'une libération conditionnelle depuis le 4 novembre 1978, avait depuis eu de nombreux démêlés avec la justice. Il avait notamment été condamné à cinq années de bagne, le 13 janvier 1975, pour une tentative de meurtre. Ses premières frasques remontent à 1968, à Toronto, où il avait été écroué pour vol.

La police de la CUM croit toutefois que son assassinat est relié à une affaire de drogue.

# Sentence le 27 avril pour Young

■ Gary Young, un pompier de Hampstead accusé de voies de fait graves sur le journaliste du «Devoir», Bernard Morrier, devra revenir le 27 avril devant le tribunal pour connaître sa sentence relative aux accusations pour lesquelles il s'est reconnu coupable le 6 mars.

**GEORGES LAMON**

Le juge en chef Yves Mayrand de la Cour des sessions de la paix, devant qui l'homme de 30 ans comparaissait chaînes aux pieds et aux mains, a expliqué que même si le rapport de l'examen psychiatrique de l'Institut Pinel concluait que Young était mentalement apte à répondre aux questions des avocats et en fait à subir son procès, il en était autrement du côté de sa «dangerosité».

Aussi le juge Mayrand a-t-il demandé un rapport présentenciel et psychologique portant surtout sur «sa dangerosité et sa tendance à la violence».

Rappelons que le journaliste Morrier avait été victime, le 30 novembre 1980 sur l'autoroute des Laurentides, des assauts de Gary Young alors armé d'une barre de fer. M. Morrier, déjà handicapé, avait même été blessé et sa voiture passablement amochée.

Me Philippe Kastner, l'avocat de Young, tout en rappelant que son client souffrait de «désordre caractériel», a fait part au juge Mayrand qu'il était quand même détenu depuis une cinquantaine de jours à Parthenais.

Mais le juge Mayrand a clairement laissé entendre à Me Kastner que sa décision était prise en rappelant toutefois qu'il serait tenu compte du temps que son client avait passé à Parthenais.

# Des vaporisateurs plutôt désagréables

■ OTTAWA (d'après CP) — Affirmant que le taux de criminalité est à la hausse au Canada, le député conservateur Gus Mitges a proposé en Chambre, hier, que la population soit autorisée à se munir de vaporisateurs de gaz lacrymogènes, afin de se défendre contre les viols et les agressions.

M. Mitges n'a pu toutefois obtenir le consentement unanime de ses collègues en vue d'un débat sur sa motion.

Lors d'une interview qu'il donnait par la suite, le député de Grey-Simcoe a souligné que l'idée de la bonbonne de gaz lacrymogène lui était venue en lisant un article de journal relatif à la Californie, où 300,000 personnes sont détentrices de permis les autorisant à porter sur eux le vaporisateur connu sous le nom de Mace.

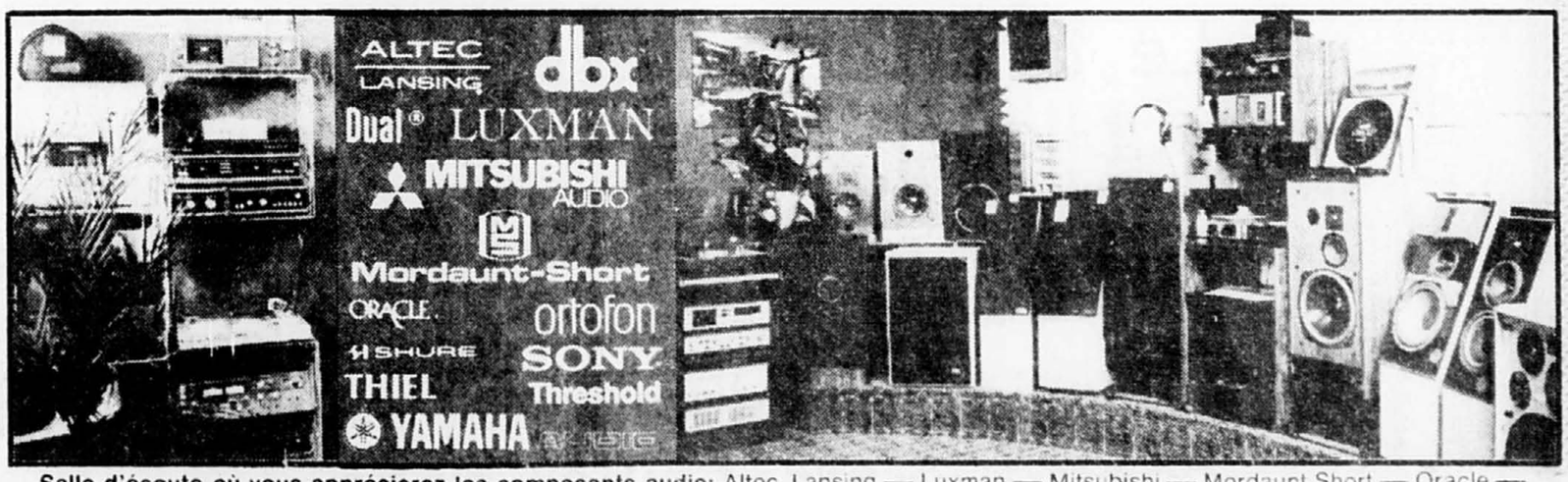
«Il n'est pas nécessaire d'atteindre un agresseur au visage», a-t-il précisé: «Il suffit de viser l'aine; le gaz traversera le pantalon et l'individu passera quelques moments très désagréables.»


Payette affirme son leadership

SI VOTRE SYSTÈME DE SON NE VOUS CONVIENT PLUS...

APPORTEZ-LE NOUS!

1. Nos spécialistes l'évalueront
2. Choisissez d'autres composants
3. Vous ne payez que la différence (possibilité de crédit)
4. Vous vivrez enfin une véritable expérience musicale.




Salle d'écoute où vous apprécierez les composants audio: Altec Lansing — Luxman — Mitsubishi — Mordaunt Short — Oracle — Sony — Threshold — Yamaha et autres. Nos conseillers vous proposeront toujours une chaîne que «vos oreilles approuvent».

CHAÎNE AUDIO LUXMAN* et Altec
- Récepteur MA-MF RS3055 Puissance rms 55w X 2
- Platine tourne-disque PD264 et cellule
- Enceintes acoustiques Altec III à 2 voies.

Total des prix suggérés $1,718
PRIX PAYETTE $1,499

CHAÎNE AUDIO YAMAHA
- Amplificateur A450 Puissance rms 30w X 2
- Syntonisateur T550 MA-MF
- Platine tourne-disque P350 s/a et cellule Ortofon
- Enceintes acoustiques NS550 à 2 voies

Total des prix suggérés $1,298
PRIX PAYETTE $1,000

CHAÎNE AUDIO SONY Dual et Soma
- Récepteur MA-MF STR212 Puissance rms 18w X 2
- Platine tourne-disque Dual 1254 et cellule Ortofon
- Enceintes acoustiques Soma à 2 voies

Total des prix suggérés $748
PRIX PAYETTE $499

PROFITEZ DE NOS AUBAINES

CELLULES SHURE
M70B sugg. $69 pour $12
M75-6 sugg. $69 pour $19
M91ED sugg. $119 pour $35
M95ED sugg. $139 pour $45
V15III sugg. $189 pour $95

BANDES CASSETTES 60 MIN.
BASF CR-O² sugg. $5.49 pour $2.95
BASF FE.CR sugg. $6.49 pour $4.00
SCOTCH MASTER I seulement $3.25
SCOTCH MASTER II seulement $3.50
TDK (LN) 2 pour $5.25

dbx VOUS INVITE

Jeudi, vendredi ou samedi à assister à une présentation de processeurs de signal, le complément essentiel à tout système de haute fidélité.




LABORATOIRES D'EXPERTISES au 730, rue Saint-Jacques
Jeudi et vendredi de 15 à 20 heures
Samedi, de 11 à 16 heures.

SI VOUS PROFITEZ D'UN ÉCHANGE DÉDUISEZ LE MONTANT.
* Luxman est disponible au 730 St-Jacques.
* Choix de disques DBX et digitales.

RADIO PAYETTE

POUR RENSEIGNEMENTS: 878-4771
ouvert jusqu'à 21 heures les jeudi et vendredi, 17 heures le samedi.

MAGASINS IMAGE ET SON
*730, rue Saint-Jacques, Montréal
9797, rue Hochelaga, Montréal-Est

COMMUNICATIONS-RADIO
730, rue Saint-Jacques, Montréal
7950 est, rue Jarry, Anjou

AUDIO-VISUELS
730, rue Saint-Jacques, Montréal
1375 ouest, boul. Charest, Québec

ALPINE - ALTEC LANSING - DBX - DUAL - FUJI - HADCOCK - JVC - KOSS - LUXMAN - MITSUBISHI - MORDAUNT SHORT - ORACLE - ORTOFON - RCA - SENNHEISER - SHURE - SONY - STATIBRUSH - TDK - THIEL - THRESHOLD - WATTS - YAMAHA

MÉTRO PLACE VICTORIA STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE POSSIBILITÉ DE CRÉDIT



LOCATION



TOUS GENRES DE CHAISES ROULANTES

De tout pour le malade à la maison

C. MARTIN JR & CIE
Régent St-Pierre Inc.
4338, rue Saint-Denis, Montréal
849-2407 — Service à domicile
Depuis plus de 65 ans



LA QUALITÉ DE L'EAU QUE VOUS FOURNIT L'AQUEDUC PEUT-ELLE ÊTRE AMÉLIORÉE?

OUI

EN LA DÉBARRASSANT DE QUELQUES-UNS DE SES ÉLÉMENTS NUISIBLES



Nous vous proposons un nouveau concept central de filtration qui traitera toute l'eau que vous consommez à votre domicile. Notre système enlève le chlore et ses sous-produits et d'autres composés organiques qui donnent mauvais goût à l'eau. Vous n'achèterez plus d'eau en bouteille parce que l'eau de vos robinets aura très bon goût.

Notre système débarrassera l'eau de son calcium et de son magnésium. Ces deux substances vous forcent à utiliser plus de savon que nécessaire. Elles laissent des dépôts dans la tuyauterie et le chauffe-eau. Elles laissent aussi des dépôts sur tout ce que l'eau touche, tel que vaisselle, accessoires de salle de bains, etc.

Le linge lavé dans l'eau débarrassée de son calcium et de son magnésium sera plus propre et se défraîchira moins rapidement.

Le stérilisateur à rayons ultraviolets faisant partie de ce concept de raffinement assurera une eau exempte de bactéries et de virus, son efficacité à détruire ces derniers étant de 99.999%. (Le stérilisateur n'est pas illustré)

L'eau, le thé, le café auront bien meilleur goût ainsi que tous les aliments qui nécessitent de l'eau pour leur cuisson. Le système est complètement automatique et requiert un minimum d'entretien et d'attention.

Ouvert le jeudi jusqu'à 21 hres

Bio-Concept Inc.
Les spécialistes en traitement d'eau.
6790 est, Jarry (514) 326-9700 - Montréal, Québec, H1P 1W3

NOTES POLITIQUES




# En choisissant Berthier, LaSalle met toutes les chances de son côté

■ BERTHIER — En choisissant de se présenter comme candidat dans le comté de Berthier, le nouveau chef de l'Union nationale a décidément mis tous les éléments de son côté pour tenter de s'assurer une rentrée à l'Assemblée nationale du Québec après avoir déserté son siège de Joliette à la Chambre des communes.

A ce chapitre le chef de l'UN compte sur plusieurs facteurs qui peuvent éventuellement jouer en sa faveur. En tout premier lieu, il y a une division profonde au sein du Parti québécois. Le député actuel, Jean-Guy Mercier, est loin d'être sûr d'obtenir un nouveau mandat par les militants lors de la réunion de mise en candidature qui aura lieu mardi prochain.

Au comité central du PQ de la ville de Berthier, la responsable de l'organisation ne se cache nullement pour appuyer ouvertement Alain Généreux, un avocat qui pratique à Joliette, mais qui habite Saint-Jean-de-Matha, dans le comté de Berthier. Ce n'est pas le cas du député sortant, Jean-Guy Mercier, qui lui habite Saint-Sulpice, dans le comté voisin de L'Assomption.

## Un député contesté

Le député actuel de Berthier s'est attiré les foudres des partisans du comté et celles de la direction nationale du parti lorsqu'il a fait une violente sortie en janvier dernier contre les «cliniques Lazure» sur les avortements thérapeutiques. On n'a pas tardé, au comité des femmes du PQ d'accuser Jean-Guy Mercier de se servir de la cause féministe pour se faire du capital politique, à la veille des élections, dans ce comté plutôt conservateur.



Roch LaSalle

De plus, selon les informations recueillies par LA PRESSE, au cours d'une brève tournée dans cette circonscription, le député du PQ s'est aussi opposé à plusieurs reprises à des projets communautaires pilotés par des militants de son parti. Ce fut le cas lors d'un projet de construction d'une aréna, par exemple.

D'un autre côté, les gens de la rue reprochent au député actuel son approche auprès des électeurs. La principale conclusion que l'on tire à son sujet et qui résume le sentiment général de la population: «Il a donc pas de façon.» Il avait été élu en 1976 par un peu plus de 200 voix de majorité seulement. L'Union nationale s'était classée troisième avec 27 pour cent du vote, juste derrière le Parti libéral.

## Une lutte à quatre

Advenant la défaite du député péquiste à la convention, ce qui est plus que probable selon les membres du PQ, il se pourrait alors que la lutte électorale dans le comté de Berthier se fasse à quatre.

En effet, Jean-Guy Mercier, advenant une défaite à la réunion de mise en candidature d'Alain Généreux, un ami personnel du ministre Bernard Landry, aura l'intention de briguer les suffrages à titre de candidat indépendant. Cette situation, si elle se concrétise» pourrait avantager nettement le candidat de l'UN.

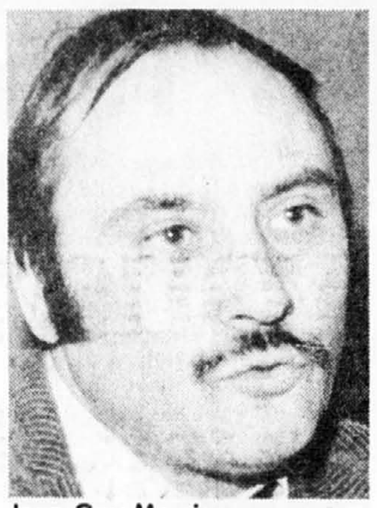
Par ailleurs, les libéraux du comté présentent Albert Houde, président du comité du «non» au référendum et qui est très connu, semble-t-il, dans certains coins du comté. Avec la machine libérale-fédérale derrière lui, les libéraux estiment que sa victoire est assurée alors que le non lors de la campagne référendaire a récolté 60 pour cent contre 40 pour cent pour le «oui».

## Autres avantages pour LaSalle

Par ailleurs, Roch LaSalle jouit cependant d'un autre avantage majeur. En effet, une dizaine de municipalités de son ancien comté de Joliette à Ottawa, se retrouvent dans la circonscription de Berthier au provincial. Ces municipalités avaient donné un appui massif au candidat conservateur lors des élections fédérales avant le remaniement de la carte électorale.

Il y a aussi le fait que Roch LaSalle a toujours défendu les intérêts des cultivateurs de la grande région de Lanaudière lorsqu'il siégeait à la Chambre des communes, ce qui peut constituer un atout important lors de la présente campagne, font remarquer les observateurs de la scène politique locale.

Avec la situation présente, on pense en effet que la lutte pourrait bien se faire entre libéraux et unionistes lors de la présente campagne électorale, bien que



Jean-Guy Mercier

Roch LaSalle prévoit être présent durant seulement cinq jours dans sa circonscription après l'émission des brefs.

## Ombre

Cependant, la seule ombre au tableau pour Roch LaSalle c'est son attitude envers les électeurs de Berthier après sa campagne électorale fédérale du 18 février 1980. Après la défaite du candidat conservateur dans ce comté, le sénateur-ministre Robert de Cotret, le seul survivant de la vague rouge au Québec réélu de justesse dans Joliette à cause de l'absence d'un candidat créditiste, avait déclaré: «Les électeurs de Berthier sont des nouilles d'avoir battu un candidat de cette valeur.»

Plusieurs électeurs se souviennent de cet excès de bile et les adversaires de Roch LaSalle ne manqueront pas de rappeler cette situation. De toute façon, la lutte dans Berthier sera centrée sur la personnalité des candidats ce qui risque de jouer contre le député sortant, mais qui rendra difficile pour le libéral et l'unioniste de mesurer leurs forces avant le dépouillement des boîtes de scrutin.

Un unioniste reconnu faisait part à cet égard que si LaSalle s'était tenu debout il aurait fait la lutte au député péquiste de Joliette, Guy Chevrette, et il aurait pris part à la campagne référendaire.

Par ailleurs, un militant péquiste avoué, après avoir fait l'éloge du premier ministre René Lévesque, «un homme que j'adore» a conclu que lui et sa belle-soeur allaient voter pour Roch LaSalle parce que son beau-frère est l'un de ses organisateurs.

## La très relative sécurité des ministres

Un groupe de ministres et de députés péquistes de l'île de Montréal, réunis lundi à Montréal, a failli être kidnapé par un groupe d'étudiants du cegep Ahuntsic. Ceux-ci avaient résolu de faire une «prise spectaculaire» dans le cadre de leur carnaval d'hiver. Pas heureux d'être interrompus pendant leurs délibérations à huis clos, les parlementaires ont... parlementé avec les étudiants pour tenter de les convaincre de les laisser poursuivre en paix leurs travaux.

On a même offert, en guise de concession aux intrus, de les laisser amener avec eux le ministre Guy Tardif en échange de la liberté des autres. Les étudiants se sont déclarés insatisfaits de cette proposition et n'ont accepté de vider les lieux que contre la promesse solennelle de ravoir tout le groupe des élus à l'ouverture officielle du carnaval, demain.

Après le départ des ravisseurs potentiels, les parlementaires se sont posé de sérieuses questions sur la sécurité des ministres présents. Ils se sont demandé ce qui serait arrivé si, au lieu d'étudiants espiègles et audacieux, ils avaient eu affaire à un groupe de terroristes ou à un dangereux déséquilibré.

Les plus penauds dans toute cette histoire auront été les chauffeurs et gardes du corps des ministres, qui sans doute partis prendre un café, n'ont même pas eu connaissance de l'incident dont leurs patrons venaient d'être victimes...

# Marois appuie les grévistes de la CIP

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre du Travail, M. Pierre Marois, a donné son appui hier aux travailleurs forestiers en grève de la CIP à La Tuque.

A l'Assemblée nationale, M. Marois a dit que la position des grévistes était «fondée» et il a invité les autorités patronales au «respect» des travailleurs forestiers.

Ceux-ci sont en grève depuis l'automne dernier et réclament l'abolition du travail à forfait et son remplacement par un travail payé à l'heure.

M. Marois a indiqué que le service de la conciliation de son ministère avait convoqué les deux parties de façon péremptoire cette semaine afin de chercher un compromis.

Selon M. Marois, le travail à forfait pour les travailleurs forestiers est une des causes principales de blessures et de décès sur les chantiers.

L'intervention de M. Marois était dans le cadre d'un chaud débat partisan entre Libéraux et Péquistes sur la situation économique en Mauricie.

Pour le député libéral de Portneuf, M. Michel Pagé, le climat de cette région est critique.

Quant au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, député de Saint-Maurice, il a brossé un tableau des efforts de son gouvernement en Mauricie.

Quant au conflit qui paralyse la Reynolds depuis un an au Cap-de-la-Madeleine, M. Marois a annoncé que les syndiqués et la partie patronale auront à se prononcer sur le rapport des deux médiateurs spéciaux nommés dans le conflit.

# LES RUES DE MONTRÉAL

## ÉTIENNE-PARENT, avenue (1954)

En souvenir d'Etienne Parent (1802-1874), journaliste, écrivain et homme d'État canadien. Axe ouest-est, de James Morrice à Pateau, au nord de Philippe-Hébert.

• • •

## FIELDING, avenue (1911)

Jadis connue sous les noms de **Maple** et **Sandfield,** cette voie commémore William Steven Fielding (1848-1930), ministre des Finances du Canada de 1896 à 1911, puis de 1921 à 1925. Axe est-ouest à partir de Côte-Saint-Luc, au nord de Somerled.

• • •

## FORTIFICATIONS, ruelle des (?)

Précédemment appelée **ruelle du Glacis,** cette voie s'étendait et s'étend encore au nord des anciennes fortifications démolies au début du siècle dernier, soit entre les Fortifications et la petite rivière Saint-Martin, aujourd'hui rue Saint-Antoine. Cette voie s'étend d'est en ouest au sud de Saint-Antoine.

• • •

## FRIPONNE, rue de la (1944)

La rue de la Friponne actuelle est la deuxième voie du Vieux Montréal à porter ce nom (elle s'étend d'ouest en est, de Bonneau à Berri, au nord de la rue de la Commune).

La première de ces deux voies (**rue Bonneau** depuis 1922) aurait pris le nom de rue de la Friponne vers 1750 alors que les magasins du roi la bordait. Les subalternes de l'intendant Bigot auraient exploité les coureurs des bois et les habitants dans ces magasins, si bien qu'on aurait baptisé du nom de Friponne la rue qui passait devant ces magasins. Cette version est peut-être légendaire, mais très plausible.

Une autre version tout aussi plausible, c'est celle qui voudrait qu'on ait donné ce nom en souvenir d'un des six navires qui avaient transporté des troupes en Nouvelle-France, en 1687, les autres étant L'Arc-en-ciel, La Profonde, Le Gourgon, La Perle et La Bretonne.

Suite à la décision de changer de «Friponne» à «Bonneau» le nom de la rue qui avait déjà porté ce nom, le nom de la rue avoisinante **Saint-François** fut officiellement changé en **rue de la Friponne** le 1er juin 1944.

SPGQ

UN BON GOUVERNEMENT ÇA RESPECTE SES ENGAGEMENTS

Le 8 octobre dernier, le ministre de la Fonction publique, François Gendron, signait la convention collective du S.P.G.Q. au nom du gouvernement du Québec.

Depuis, le ministre a proposé des règlements qui contreviennent à ses engagements antérieurs à l'effet de maintenir l'intégrité du régime de carrière des professionnels à l'emploi de l'État.

Pour respecter ses engagements, qui sont ceux du gouvernement, le ministre Gendron doit modifier ses projets de règlement pour qu'ils soient conformes à l'entente négociée et signée.

**Syndicat de professionnels du Gouvernement du Québec**

*Les membres du S.P.G.Q. sont invités à participer aux assemblées d'information et de vote sur les projets de règlement du ministre de la Fonction publique.

# «On vous a exploités ? C'est sans fondement !»



*J. A. Armstrong, Président du Conseil, Compagnie Pétrolière Impériale Ltée*

«On a récemment prétendu que les consommateurs avaient été exploités. Toute enquête impartiale démontrera le contraire. En fait, c'est la vigueur de la concurrence dans notre industrie qui a contribué à garder les prix bas au pays.

L'Impériale est certaine de n'avoir enfreint aucune loi et de n'avoir, d'aucune façon, consulté d'autres compagnies dans le but de fixer les prix.

Nos 16 000 employés à l'Impériale sont fiers de la confiance que vous nous avez témoignée depuis plus de cent ans. Nous ne trahirons pas cette confiance.»

Esso

J. A. Armstrong

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROGER-D. LANDRY
vice-président exécutif et directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

# M. Parizeau a perdu le contrôle du budget

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a présenté mardi soir son 5e et dernier budget avant les élections. Un budget est la seule pièce de législation à laquelle s'intéressent presque tous les citoyens, pour des raisons égocentriques évidentes. Il y a donc autant d'appréciations budgétaires que d'intérêts particuliers. Mais il est important de l'interpréter du point de vue de l'économie du Québec si l'on ne veut pas que celle-ci continue à stagner et finisse par s'enfoncer dans le marasme.

Le Québec est encore une société de gagne-petit si l'on tient compte du fait que la majorité de ses citoyens reçoit des allocations de toutes sortes pour accroître leurs revenus. Le Québec forme ainsi dans une certaine mesure, et de plus en plus, une société d'assistés sociaux: des écrivains et comédiens aux personnes âgées en passant par les secteurs industriels protégés. Le budget Parizeau est alors susceptible de frapper leur imagination. D'abord, il hausse de 3 à 5 pour cent la réduction générale de l'impôt. C'est cependant très loin de l'indexation des impôts promise en 1976. Ce n'est même pas une amélioration véritable puisque ces 2 pour cent de hausse ne feront que compenser la hausse de l'inflation de 10 pour cent l'an dernier à 12 pour cent cette année. Par contre, l'exemption de base sur le revenu des particuliers sera haussée de 7.5 pour cent à compter de l'an prochain. En outre les bénéficiaires d'allocations familiales recevront une allocation de garde pour leurs enfants de moins de six ans. De plus la taxe de vente sur les appareils ménagers (poêles et réfrigérateurs) sera supprimée.

Voilà les allègements fiscaux du budget pour les particuliers. C'est mieux que rien, mais c'est presque rien. Les petites et moyennes entreprises, qui sont à toutes fins utiles «largement électorales) assimilées à des particuliers, jouiront d'une baisse d'impôt de 13 à 3 pour cent sur leurs profits. Dans la conjoncture économique actuelle où les profits vont en s'amenuisant, cet allègement d'impôt ne représentera pas de grandes sommes. D'autant moins que dès le 1er avril la contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie sera portée de 1.5 à 3 pour cent de la masse salariale de leurs entreprises, soit une hausse de 100 pour cent. En outre la taxe sur les actifs des entreprises passera dès le 1er juillet de .3 à .45 pour cent, soit une hausse de 50 pour cent.

On peut souligner ici qu'une hausse de taxe sur les actifs, dans la situation actuelle où la productivité est en baisse et où il faut augmenter la capitalisation, est plutôt un facteur dissuasif qu'incitatif à accroître l'efficacité industrielle. Mais il ne faut jamais exiger trop de cohérence d'un ministre des Finances aux abois. M. Parizeau, en effet, a la tâche impossible de faire croire aux contribuables qu'il réduit leurs impôts alors qu'il vide davantage leurs portefeuilles. C'est mathématiquement inévitable puisque le nombre des contribuables ne s'accroît pas sensiblement alors que les dépenses du gouvernement augmentent de façon effrénée. Le gouvernement a dépensé $17.6 milliards l'an dernier, avec un déficit de $2.97 milliards, et il veut dépenser cette année plus de $20 milliards avec le même déficit. Un simple écolier peut en déduire que les impôts doivent alors être haussés de quelque façon.

C'est là où réside l'imposture du budget. Comme M. Parizeau doit réduire les impôts directs trop voyants pour créer l'illusion d'un allègement fiscal, il se rabat sur les impôts indirects (taxe sur les cigarettes, etc.) et surtout sur les impôts «camouflés» sous forme de taxes dans le secteur industriel, qui se répercuteront sur les prix ou sur les tarifs de certains services. C'est ainsi que dorénavant les sociétés d'État devront verser au trésor public un dividende sur leurs profits et une taxe sur leur capital. Parmi la douzaine d'entreprises d'État, Hydro-Québec est de beaucoup la plus importante et sera mise ainsi à contribution. Elle devra verser des centaines de millions de dollars qu'elle ne pourra pas investir dans ses projets hydro-électriques. Hydro sera alors forcée de hausser davantage les tarifs d'électricité, comme la Société des alcools hausse ses prix pour accroître les revenus du gouvernement.

C'est un cercle vicieux parfait puisqu'on peut y trouver toutes sortes de justifications. Ce machiavélisme fiscal a d'ailleurs été défendu par le professeur Fortin de l'université Laval. Cette suggestion n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd car M. Parizeau ne pouvait indéfiniment puiser dans la Caisse de dépôt pour payer les déficits budgétaires. La conclusion que l'on peut tirer du budget actuel, c'est que M. Parizeau a totalement perdu le contrôle des dépenses gouvernementales sous la pression des autres ministres, dont les exigences budgétaires n'ont aucune commune mesure avec les capacités économiques présentes du Québec. C'est l'irresponsabilité fiscale au pouvoir maquillée en État-Providence.

**IVAN GUAY**




Reprise

Droits réservés

# Après les entretiens polis, des affrontements en perspective

Le discours du président Reagan à Ottawa, hier, aura déçu ceux qui s'attendaient à des prises de positions fermes concernant les questions épineuses qui rendent, depuis quelque temps, les relations plutôt tendues entre le Canada et les États-Unis. Mais le président s'est gardé de ne rien brusquer. En politicien habile qu'il est, il a choisi de situer ses propos à un niveau plus élevé.

Il va sans dire que le discours contenait les généralités et clichés d'usage, mais c'était plus qu'une pièce de circonstance. Il a confirmé que le président Reagan est venu à Ottawa d'abord pour faire plus ample connaissance, pour passer en revue les grands problèmes et, surtout, pour expliquer les motifs et objectifs du budget controversé qu'il vient de soumettre au Congrès américain.

M. Reagan n'a pas évité dans son discours les questions controversées, mais il n'a visiblement pas voulu s'y attarder. Il souhaite qu'on puisse en venir à un prompt accord concernant le pipe-line de l'Alaska; il se dit déterminé à continuer à protéger l'air et l'eau dans la région des Grands Lacs et ce, dans le plus grand intérêt des habitants des deux pays résidant dans cette région; il veut aussi continuer à discuter de la question de l'énergie et des pêcheries, et il ne doute pas qu'on puisse un jour en venir à des accommodements.

De toute évidence, ce ne sont là qu'énoncés de bonnes intentions, mais il est rassurant de voir que le dialogue reste ouvert et qu'il n'y a encore rien de cassé.

Un point litigieux a pourtant fait l'objet d'un semblant d'entente. On sait que le président Reagan tient beaucoup à son idée d'accord tripartite — sorte de ménage à trois — entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. On sait également que le premier ministre Trudeau n'est pas plus entiché de cette idée que ne l'est son homologue mexicain. Mais plutôt que de faire obstacle à l'idée de son hôte, il a su faire preuve de doigté en proposant la tenue régulière de réunions régionales nord-américaines, ce qui veut dire des consultations régulières plutôt qu'un lien contraignant. Cette entente heureuse permet à M. Reagan de marquer un point, et à MM. Trudeau et Lopez Portillo de conserver leur pleine autonomie.

L'essentiel du discours a porté sur les questions économiques. Le président Reagan a avoué qu'en raison de l'inflation qui sévit présentement un peu partout dans le monde, les États-Unis ne sont plus les alliés solides et stables qu'ils devraient être. Il faut être en santé soi-même, a-t-il dit en substance, avant de pouvoir aller soigner les autres (allusions au Tiers-monde?). Si les États-Unis parvenaient à rétablir la stabilité économique, ajoute-t-il, ce ne sont pas seulement leurs citoyens qui en profiteraient, mais également ceux des pays qui, comme le Canada, ont tellement de rapports et d'affinités en commun. «Nous sommes plus que des connaissances, a tenu à rappeler avec insistance M. Reagan, nous sommes des amis dévoués qui ont toujours eu des relations privilégiées.»

Ces bonnes paroles sont agréables à entendre, mais elles ne règlent pas grand-chose. Toutefois, et c'est notre ministre des Affaires extérieures qui en fait la remarque, ces paroles attestent «d'une volonté de vouloir accommoder le Canada».

En somme, ce qui probablement peut le mieux résumer la rencontre Reagan-Trudeau, c'est la déclaration d'un officiel qui s'est contenté de dire que les deux hommes avaient décidé «avec bonne volonté et franchise» de renvoyer à plus tard la solution des dossiers qui les séparent. Tous les problèmes restent donc entiers. Il est par conséquent à prévoir qu'après les déclarations et les feintes diplomatiques, les affrontements sérieux vont commencer.

**JEAN PELLERIN**

# Radio-Canada doit améliorer ses offres

Radio-Canada devra écouter la recommandation que vient de lui faire le ministre fédéral du Travail. Il lui faut, en effet, améliorer ses offres à ses journalistes en grève, si elle veut vraiment en arriver à une entente avec ces derniers et rétablir son service d'information.

Si on fait exception des congés de maternité qu'elle a concédés à ses employés féminins, Radio-Canada n'a pas bougé tellement de ses positions originales après plus de quatre mois de grève. Il fallait, de toute façon, que ses dernières offres soient nettement inacceptables pour que des grévistes, qui ont sûrement hâte de reprendre le travail, les rejettent de façon aussi massive.

Le conflit reste avant tout d'ordre économique. Ce sont donc surtout des sous qu'il faut ajouter du côté patronal si l'on veut provoquer un réel déblocage.

On comprend que la société d'État ne veuille pas y aller avec trop de libéralité et qu'elle doive tenir compte du fait qu'elle a des contrats à négocier avec d'autres groupes de ses employés, mais elle s'illusionne sûrement si elle prétend qu'elle pourra faire accepter à ses journalistes des conditions qui ne se comparent pas du tout avec celles qu'on retrouve dans les autres media d'information. Cela aurait dû être clair dès le départ. Or, sauf erreur, et même en tenant compte des éléments de comparaison qui leur sont favorables, les journalistes de Radio-Canada ont encore du rattrapage à faire par rapport à leurs confrères du secteur privé.

S'il n'y a pas moyen pour Radio-Canada d'obtenir que son budget, qui lui vient du gouvernement, soit révisé à la hausse, la seule alternative qui lui reste est de procéder à une réaffectation des sommes qui lui sont allouées en modifiant l'ordre de ses priorités. L'octroi de conditions de travail justes et équitables doit avoir préséance sur l'introduction de nouveaux programmes ou la multiplication des gadgets de grand luxe. Radio-Canada n'est pas tenue d'être un employeur modèle; elle doit tout de même se situer dans la bonne moyenne.

**VINCENT PRINCE**

## DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

### En G.-B., un budget «austère»

Les commentateurs de la presse britannique estiment généralement que le budget particulièrement «austère» présenté mardi par le chancelier de l'Echiquier, sir Geoffrey Howe, constitue «la dernière chance» pour le gouvernement de Mme Thatcher de prouver la justesse et l'efficacité de sa politique monétariste.

Dans un long éditorial intitulé «La dernière chance de la stratégie» monétariste, le «Financial Times» observe tout d'abord qu'à l'exception de la réduction de l'inflation, le gouvernement conservateur a échoué dans son objectif financier principal qui consistait à réduire les dépenses publiques. Aussi le quotidien des milieux d'affaires accepte-t-il la hausse de la pression fiscale (directe et indirecte) dans la mesure ou elle crée les conditions d'une baisse du coût du crédit, «condition centrale» pour un retour à l'expansion.

Le «Times», quant à lui, reconnaît que le gouvernement a eu raison de ne pas céder à la «folie» d'une politique de relance par la consommation, mais s'interroge sur les effets futurs des réductions des dépenses publiques. Le quotidien indépendant observe en effet que ces réductions frappent surtout les investissements publics, supprimant ainsi de nombreuses commandes à l'industrie privée atteinte par la récession.

La presse conservatrice, si elle s'inquiète du peu de mesures en faveur de l'industrie privée et de la façon dont sera contrôlée la progression de la masse monétaire, rend toutefois généralement hommage au courage politique du chancelier de l'Echiquier. «Sir Geoffrey a démontré sa volonté de détruire l'inflation qui pourrit la base même de notre société», affirme le «Daily Mail». Le «Daily Telegraph» félicite également le chancelier pour ce budget «volontaire» et «dur», car, selon le journal conservateur, il présente «les qualités requises».

Le «Daily Express» s'inquiète des conséquences de cette austérité accrue, qui, admet-il cependant, est en train de vaincre l'inflation. Quand le gouvernement aura accompli sa tâche, se demande le journal nationaliste, «que restera-t-il de l'industrie, et combien y aura-t-il de chômeurs?»

Le «Guardian» condamne sévèrement ce «budget élaboré par un gouvernement prisonnier du dogme faux et destructeur» du monétarisme. Pour le quotidien libéral, ce budget ne fera qu'accroître la récession et a sûrement fait perdre au gouvernement de nombreux partisans.

Enfin le «Daily Mirror» remarque que les conservateurs n'ont pas été capables de tenir leurs promesses électorales, notamment une réduction des impôts, et qualifie le budget de «répétition des erreurs passées».

### Dans la presse française

La grève des fonctionnaires britanniques, juste à la veille de la discussion sur le budget au parlement de Londres, incitait par ailleurs les éditorialistes parisiens à des réflexions assez pessimistes. Pour «Les Echos» (informations économiques), «perçue comme un électrochoc libérateur par les uns, menaçante par d'autres, l'expérience (Thatcher) s'est heurtée au cours des deux dernières années aux aléas d'une conjoncture internationale difficile mais aussi aux pesanteurs structurelles propres à la Grande-Bretagne comme à la rigidité d'une société encore très hiérarchisée. (...) Le gouvernement aura en fait le plus grand mal à insuffler un regain d'optimisme au pays. Un nombre croissant des plus fervents supporters de la «potion Thatcher» dressent aujourd'hui un bilan désabusé de la croisade lancée par le Premier ministre pour rompre «l'enchaînement fatal» de trente ans de déclin britannique. Les responsabilités sont partagées. Mais que reste-t-il des trois grands mots d'ordre lancés en mai 1979: rendre le goût de l'initiative aux industriels et sa place au secteur privé, casser la forteresse syndicale, assainir les finances publiques tout en limitant l'intervention de l'Etat? Il est évident qu'un tel programme ne pouvait être réalisé en quelques mois».

Pour «Le Matin» (gauche socialiste), le mécontentement des fonctionnaires provient surtout des médiocres résultats obtenus par Mme Thatcher: «En organisant leur grève à la veille de l'ouverture du débat budgétaire, les fonctionnaires étaient assurés, sinon des encouragements, en tout cas de la compréhension d'une large partie de l'opinion: la politique d'austérité inaugurée par Margaret Thatcher est soumise à un feu de critiques de plus en plus nourri. Le mythe de la «Dame de Fer» affrontant contre vents et marées les difficultés économiques de son pays s'est singulièrement dégonflé. (...) Il est vrai que les résultats du gouvernement en place depuis vingt-deux mois sont particulièrement décevants. (...) Margaret Thatcher et son chancelier de l'Echiquier sir Geoffrey Howe (...) sont bien décidés, en dépit de la médiocrité du bilan, à conserver le cap. C'est-à-dire que la priorité des priorités restera la politique monétaire, et donc la bonne tenue de la livre. Une doctrine qui est celle, on le sait, de Raymond Barre. Mais à quoi peut bien servir une livre forte — ou chez nous un franc fort — si cette apparente bonne santé de la monnaie débouche sur une faillite économique et sur une dégradation sans précédent de la situation sociale?»

*Agence France-Presse*

# EN VRAC

## De chanson et de politique

M. Robert-Guy Scully,

J'apprécie à sa juste valeur votre couverture de la vie culturelle newyorkaise. Toutefois, la phrase suivante, tirée de votre article consacré au succès des soeurs McGarrigle, m'étonne et me déçoit: «Heureusement, leurs chansons géniales et sans prétention risque de vivre plus longtemps que les sermons séparatistes que la Québec a exportés au cours des années 60.» Cette affirmation hors contexte en dit long sur votre conscience politique et m'amène à faire deux commentaires.

D'abord, je veux bien que vous vous fassiez le panégyriste de Kate et d'Anna McGarrigle puis-



Les soeurs McGarrigle

qu'elles ont beaucoup de talent. Mais leurs chansons peuvent-elles être qualifiées de géniales? J'en doute. A ce compte-là, que direz-vous des compositions de Brel, de Vigneault (un séparatiste notoire) et des Beatles?

Ensuite, il me semble que vous disposez des séparatistes de façon bien cavalière. Leurs poèmes, discours, textes dramatiques, chansons, romans, essais et ... sermons (ce mot, toutefois, me semble convenir beaucoup mieux aux propos de M. Ryan et de ses ouailles qui cherchent, mais en vain, à ramener les vilains séparatistes dans le droit chemin) constituent l'expression d'un peuple en quête d'une identité reconnue. De plus, le mouvement nationaliste québécois a des racines qui remontent au siècle dernier et il n'a pas vraiment connu d'exportation massive de ses «produits» au cours des années 60, puisque la prise de conscience se faisait essentiellement intra muros. Les sermons nationalistes rejoignent des aspirations et des préoccupations beaucoup plus fondamentales pour la collectivité québécoise que ne peuvent le faire des chansons populaires, aussi remarquables soient-elles.

Ces choses-là, M. Scully, ne déplacent personne à New York. On n'en parle pas sur Broadway quand les néons illuminent la ville. C'est très bien ainsi.

**Michel COULOMBE**
Montréal

## Une loi qu'il faudra corriger

M. Lloyd Axworthy
Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration,
responsable de la Condition féminine

Monsieur le Ministre,

Parmi les déficiences de la loi de l'assurance-chômage à l'endroit des femmes enceintes, il s'en trouve une qui étonne par le caractère pour le moins ridicule de son application.

Il est prévu qu'une femme enceinte ne reçoit pas de prestations d'assurance-chômage durant les huit semaines précédant celle de la date prévue de l'accouchement et durant les six semaines suivant celle de l'accouchement. La plupart des médecins fixent la date de l'accouchement à 40 semaines alors que la durée normale d'une grossesse peut varier de 40 à 42 semaines. D'autre part, bien des femmes ont besoin de plus de temps encore. Ce fut mon cas, ma grossesse dura 43 semaines.

Trois semaines sont donc venues s'ajouter aux huit premières, les six semaines suivant l'accouchement étant statutaires. J'ai donc perdu trois semaines de prestations non pas à cause d'une erreur ou d'une incompréhension de la loi. Vous avez ainsi économisé par le biais d'un phénomène physiologique tout à fait normal.

En espérant, monsieur le ministre, que de telles situations seront corrigées dans un avenir prochain.

**Céline PERRON**
Québec

### N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

## Un incendie bien bizarre

Ça y est, c'est fait! Le Manoir Ogilvie n'est plus. Il est maintenant et définitivement chose du passé. Sans électricité sur le site, dépourvu de chauffage et sans orage électrique dans la région, le manoir a tout de même trouvé la mort, brûlé, comme Jeanne d'Arc.

En effet, près de cent ans d'histoire viennent de s'éteindre (... ou devrais-je plutôt dire: de s'allumer?) suite à un incendie d'origine douteuse qui s'est déclaré dimanche le 1er février, ravageant entièrement cette majestueuse enceinte du XIXe siècle. C'est ce que la population de LaSalle apprenait, il y a quelques semaines déjà. Un incendie, rappelons-le, qui avait débuté vers la 22e heure de ce premier soir de février et nécessité plusieurs alertes.

On se rappellera qu'il était question ces derniers temps de restaurer cet édifice, le ministre M. Denis Vaugeois ayant fait connaître son intention en ce sens le 13 janvier dernier, reconnaissant ainsi la valeur historique, architecturale et environnementale du Manoir. Les maintes démarches engagées par les citoyen(ne)s, et, plus particulièrement celles de la Société Historique Cavelier de LaSalle ainsi que du Comité de Citoyens Espaces Verts LaSalle, avaient incité le ministre à poser ce geste. Malheureusement, il n'en sera rien parce que moins de deux (2) semaines après cet avis public, le feu ravage entièrement le Manoir... Bizarre, non? (...)

**Paul DESBIENS,**
Président Comité des Citoyens
Espaces Verts LaSalle inc.

## À la défense de l'Alberta

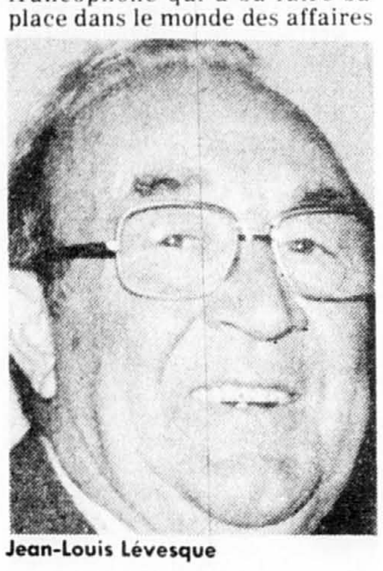
On a fait grand état, ces derniers jours, des coupures imposées par l'Alberta sur ses livraisons de pétrole brut à l'est du Canada. Le fédéral, qui a provoqué la crise avec sa nouvelle politique énergétique, va essayer bien sûr de faire porter le blâme par les Albertains. Personnellement, je crois que Lougheed est tout à fait justifié de prendre ces mesures, d'abord pour confirmer le droit des provinces de gérer leurs ressources naturelles (qui leur appartiennent), ensuite parce qu'il est naturel que les provinces cherchent à obtenir le meilleur prix pour leurs richesses, quelle que soit par ailleurs la nature de cette richesse.

A ce sujet, demandons-nous si nous, comme Québécois, accepterions de vendre l'électricité de la baie James à moitié prix à l'Ontario ou aux Etats-Unis, ou si les Ontariens consentent une quelconque réduction quand ils vendent leurs voitures américaines «made in Ontario» à des acheteurs albertains? L'Alberta n'a aucune raison de vendre son pétrole à moitié prix (ou presque) et nous n'avons même pas intérêt (à long terme) à le payer moins cher puisqu'une partie de la réduction viendra éventuellement gonfler le service de la dette (l'endettement d'Ottawa est passé, de 1975 à 1980, de 23 à 69,3 milliards de dollars) et qu'une énergie trop bon marché n'incite pas les citoyens à prendre au sérieux la crise de l'énergie.

**André DAOUST**
Montréal

## Hommage à Jean-Louis Lévesque

Il est triste de voir que l'ensemble de la population ne sait pas toujours reconnaître la juste valeur d'un des siens qui a fait de grandes choses. L'un de ceux-là, selon moi, est monsieur Jean-Louis Lévesque, ce Gaspésien francophone qui a su faire sa place dans le monde des affaires



Jean-Louis Lévesque

et créer un véritable empire financier avec, au départ, quelque $7,500 seulement comme fonds de roulement.

Ce grand homme sera reçu au «Temple de la renommée» des affaires canadien le 2 avril prochain à Calgary. C'est un honneur qu'il faut lui attribuer et je crois que nous, les petits entrepreneurs et la population dans son ensemble, devrions plus amplement apprécier les hommes de la trempe à messieurs Jean-Louis Lévesque, Paul Desmarais, K. C. Irving et les autres.

Surtout, nous devrions prendre exemple sur eux pour tenter d'améliorer notre entourage immédiat: paroisse, ville et province. Le résultat, même petit, fera augmenter la qualité de notre vie à tous. Et pour pouvoir arriver à ce résultat, il n'y a pas d'autres moyens que de prendre exemple sur ceux qui l'ont déjà fait.

**Bernard BUJOLD**
Moncton, N.-B.

## «Keep up the good work!»

M. Paul Carrier
Aréna Bernières
St-Rédempteur

Cher monsieur Carrier,

Vous vous souviendrez sans doute de l'équipe pee-wee de Riverview, N.-B., que vous aviez si bien accueillie en cet hiver de 1976... Vous dire l'impact culturel que ce voyage a procuré aux 26 jeunes pee-wee, leurs parents et la population de Riverview, strictement anglaise, me prendrait des heures. Même après 5 ans, ces jeunes me rencontrent et n'ont pas oublié. Enormément de gens ont changé leurs idées à propos du français et du Québec. Même encore beaucoup de parents me disent que maintenant, pour eux, un voyage au Québec c'est un STOP automatique à Bernières, St-Rédempteur. (...)

Depuis maintenant deux ans je suis déménagé à Bathurst, N.-B., mais suis encore impliqué dans l'organisation du hockey mineur. Nous aimerions participer au tournoi de 1982... Où peut-on se procurer des formules et à qui doit-on s'adresser?

Comme on dit par ici, «Keep up the good work».

**Jean ALLARD**
Bathurst, N.-B.

## Mauvaise pensée à chasser...

J'ai bien lu la récente et très intéressante lettre ouverte de M. Robert Barberis au sujet du Parti québécois. Etant moi-même indépendantiste inconditionnel depuis la première heure, et maintenant plus que jamais, je comprends parfaitement l'actuel état d'âme de M. Barberis. Je tiens cependant à lui faire remarquer que la seule idée de permettre, ne fût-ce que très temporairement, à Claude Ryan, cet allié des nationalismes anglo-saxons et ennemi mortel du nationalisme québécois, de s'emparer du gouvernement du Québec est la toute dernière idée qui doive germer dans le cerveau d'un indépendantiste québécois. A bon entendeur, salut!

**G. BROSSEAU**
Saint-Jean-sur-Richelieu

## CINÉMA ET TV, SI! ESPAGNOL... NO!

Je me demande parfois où va l'éducation au Québec. En effet, à côté de certaines bonnes résolutions du ministre responsable de ce secteur — par exemple, celle de donner une culture plus générale au Secondaire —, de nombreuses situations demeurent paradoxales. Ainsi, chaque année, de nouvelles options sont offertes dans nos institutions d'enseignement, soi-disant pour le plus grand bien des élèves. Tel a été le cas de mon école, qui a offert cette année l'option «Cinéma et télévision» aux élèves de Secondaire V. D'autres options sont également proposées aux étudiants; parmi celles-ci figure l'espagnol.

Or, les deux options que je viens de citer — Cinéma et télévision, espagnol — ne reçoivent pas le même traitement, la première étant créditée alors que la deuxième ne l'est pas. Quels sont les critères utilisés dans l'établissement de politiques si différentes? Les autorités responsables de ces décisions savent-elles que l'espagnol est la deuxième langue parlée sur le continent américain par environ 200 millions de personnes, dans une vingtaine de pays où les Québécois vont souvent passer leurs vacances (Mexique, Cuba, etc.) et avec lesquels notre gouvernement entend établir des rapports économiques et culturels privilégiés (Venezuela, Mexique, etc.)? A-t-on pensé au fait que, si l'on veut que nos jeunes améliorent leur français, l'apprentissage d'une autre langue latine comme l'espagnol pourrait enrichir leur vocabulaire et favoriser l'analyse de leur propre langue?

En attendant, les étudiants de Secondaire V intéressés en principe à prendre l'espagnol sont vite ramenés à la réalité en constatant qu'aucun crédit ne leur sera accordé. Ils sont d'autant plus étonnés qu'une année plus tard, lorsqu'ils seront au cégep et qu'il voudront étudier cette langue, ils pourront se faire accorder de 2 à 4 crédits.

Dans ces conditions, je me demande quel est le rationnel applicable au niveau secondaire dans l'attribution des crédits pour les matières à option. Mais y a-t-il vraiment de rationnel?

**Sabine RICO**
professeur d'espagnol
Montréal

## L'affaire du Manoir Barrington

M. Guy Tardif,
ministre d'État à
l'Aménagement
et ministre délégué à
l'Habitation

Monsieur le Ministre,

Les circonstances m'amènent à vous entretenir à nouveau de l'affaire du Manoir Barrington, cet immeuble de l'avenue Bernard à Outremont. Vous savez déjà qu'une majorité des locataires du Manoir se sont opposés à la vente en «copropriété indivise» de l'immeuble, et ce, dès l'annonce du projet en septembre dernier. Depuis, nombre d'événements se sont produits sans que rien ne vienne sceller de façon définitive, l'issue du débat. Afin de mieux situer la présente intervention, permettez-moi de faire quelques brefs rappels.

Le 8 octobre dernier, une rencontre avait lieu entre une vingtaine de locataires et le président de la Régie du logement, M. Claude Chapdelaine. Entre autres choses, nous demandions à la Régie de faire l'étude d'une question relative au statut de l'immeuble. Nous soumettions que la description faite à l'article 45 de la loi 107 de ce qu'est un «ensemble immobilier» pouvait s'appliquer au Manoir Barrington. Si tel était le cas, la Régie pourrait intervenir en vertu de l'article 55 de cette loi et interdire la vente. Il fut convenu alors que la Régie tiendrait compte de nos représentations et rendrait avis.

Le 14 novembre, vous nous receviez à votre bureau de Montréal. A cette occasion, nous demandons que la loi 107 soit amendée, de sorte que de tels projets soient à l'avenir couverts par la même réglementation que celle régissant la conversion en «copropriété divise» (condominium). Au cours de l'entretien, il est fait mention de la question de «l'ensemble immobilier», et vous demandez à en connaître les détails. Nous accédons à cette demande et vous remettons copie d'une expertise réalisée pour le compte des locataires: elle confirme notre opinion. Il est convenu que l'ensemble du dossier sera remis à la Régie pour étude, et l'on nous suggère de remettre tout nouvel élément pertinent. Nous déposerons trois nouvelles expertises dans les semaines qui suivent.

A la mi-décembre, la Régie nous avise qu'une étude faite pour son propre compte contredit nos expertises. Pour cette raison, elle ne peut intervenir d'office. Toutefois, on nous apprend qu'une seconde étude est en cours dont les résultats devraient être connus en janvier. Ils le seront à la toute fin de janvier et confirmeront les résultats de la première. Je dois préciser ici que la Régie n'a divulgué que la conclusion d'ensemble de ces études sans en préciser le contenu ou l'argumentation.

Au début de février, les locataires contestant l'éviction reçoivent un avis d'audition groupée pour le 18 du mois (cause maintenant remise au 24 mars). C'est ici que surgit la question, cruciale entre toutes, qui est le véritable objet de ma démarche.

Nous comprenons que la position de la Régie, en ce qui concerne son pouvoir d'intervention, ne soit qu'une opinion. C'est pourquoi nous n'avons pu être entendus vraiment sur le fond de la question, comme il serait normal de l'être lors d'un jugement. Nous n'avons donc pas officiellement tort. Nos arguments pourraient être repris à l'occasion de l'audition des causes d'éviction, et c'est ce que la logique nous dicte. Cependant, les esprits même les moins retors comprendront qu'un doute surgisse quant à l'opportunité d'une semblable démarche. La question que je soulève en est une d'éthique. Cette seconde et ultime étape de nos démarches ne peut pas être considérée comme un «appel» puisqu'il n'y a pas eu de jugement; ni tout à fait comme une cause nouvelle puisqu'il y a cette «opinion». Le ou les régisseurs qui doivent entendre la cause sont-ils à l'abri d'une «contamination» involontaire? Les citoyens visés peuvent-ils encore prétendre à l'exercice d'une saine justice eu égard aux circonstances?

Cette question, M. le Ministre, je vous la soumets humblement en citoyen conscient de ce que rien ne doit être épargné dans la quête d'une justice toujours plus grande.

**GILLES HERMANN**
Outremont, P.Q.

## Les handicapés visuels crient au secours

Aux députés
de l'Assemblée nationale
du Québec

Le 4 décembre dernier, nous nous adressions à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, afin de demander l'extension universelle du programme des Aides mécaniques, électroniques et optiques prêtées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Notre lettre étant demeurée sans réponse, nous nous adressons à vous aujourd'hui afin d'obtenir justice enfin.

Le rapport du Comité d'étude sur la situation des handicapés visuels du Québec, mars 1974, concluait déjà à la nécessité d'un programme de réadaptation avec aides pour les personnes handicapées visuelles. Ce rapport ne fait mention d'aucune justification pour l'implantation de ce programme en trois phases, selon l'âge des bénéficiaires.

L'échéancier prévu par le ministère des Affaires sociales pour l'implantation du programme de réadaptation avec aides se lisait comme suit: Phase I, novembre 1977, pour les personnes de 0-18 ans; Phase II, novembre 1978, pour les personnes de 18-35 ans; Phase III, novembre 1979, pour les personnes de 35 ans et plus.

Ce qui s'est passé réellement: Phase I, décembre 1977, pour les personnes de 0-18 ans; Phase II, décembre 1978, pour les personnes de 18-35 ans; Phase III, ? ? ?

Les personnes handicapées visuelles de 0-35 ans représentent environ 5,000 personnes, soit environ 25% de la population affectée de ce handicap.

C'est donc dire que 15,000 personnes handicapées visuelles au Québec sont toujours privées de ce programme. (...)

Pour ce qui est du coût des aides mécaniques électroniques et optiques (programme A.M.E.O.) défrayées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, nous voulons tout d'abord citer quelques données sur les sommes prévues et celles réellement affectées à ce programme: décembre 1977 à mars 1978: budget prévu: 170,000, déboursés 9,611; avril 1978 à mars 1979: budget prévu: 835,000, déboursés 188,000; avril 1979 à mars 1980: budget prévu: 1,500,000, déboursés 270,000.

Depuis l'ouverture du programme, il y a toujours eu une partie importante des sommes prévues qui ne fut pas utilisée. Nous croyons qu'une légère augmentation du budget devrait permettre de couvrir le coût des aides pour les personnes handicapées visuelles de tous les âges.

Enfin, nous insisterons sur le fait que l'année 1981 a été décrétée année internationale de la personne handicapée. A cette occasion, le gouvernement du Québec prévoit des dépenses de $700,000 pour promouvoir le thème: «Pleine participation et égalité». De plus, le gouvernement s'est engagé dans un vaste processus de consultation en vue d'en arriver à une politique globale d'«adéquation des besoins et des ressources» pour les personnes handicapées du Québec. Cette opération d'envergure doit donner lieu à un «sommet» en novembre 1981 qui risque de n'être qu'une gigantesque publicité. En effet, comment les personnes handicapées du Québec pourraient-elles accorder crédit à un tel échafaudage de «bonnes intentions», si on ne leur assure même pas les «outils minimum» leur permettant d'espérer une «pleine participation et égalité»...

Ont signé:

**Regroupement des Aveugles et Amblyopes du Québec; Association Québécoise des Parents d'Enfants Handicapés Visuels; Conseil Canadien des Aveugles (Section Québec); Magnétothèque Générale pour les Aveugles du Québec; Service Converto-Braille Cypihot-Galarneau**






# L'État, le fisc et nous

Même si le budget Parizeau s'inscrit dans une bonne tradition social-démocrate du Parti québécois — notamment en favorisant les contribuables à revenu moyen et en haussant les contributions des entreprises et des sociétés d'Etat rentables au développement social —, il contient des aspects reactionnaires décevants.

Tout le monde admet que l'Etat doit comprimer ses dépenses et réduire son expansion. Le problème c'est de savoir où couper. Le budget Parizeau sabre dans les budgets qui sont précisément ceux qui correspondent au rôle premier d'un Etat moderne et progressiste, qui est de dispenser des services de santé et d'éducation.

Dans les Affaires sociales, c'est précisément dans le secteur qui rencontrera le plus de besoins à cause du veillissement de la population — soit celui des hôpitaux et de la distribution des soins médicaux — que le gouvernement a choisi d'économiser. Il lance ce faisant la «patate chaude» à des institutions que le système de négociation supercentralisé a déjà privé de tout ressort et de toute autonomie.

On peut s'attendre à ce que s'enveniment les relations de travail déjà tendues à cause des coupures de postes antérieures.

M. Parizeau recommande aux institutions de santé le système de l'«attrition». (On ne remplace pas ceux qui partent.) Gentil à dire, mais dans quelle mesure le public paiera-t-il pour cela, lui qui a déjà du mal à recevoir des services rapides et humanisés dans le système de santé?

## Les priorités

En un sens, le gouvernement nous fait payer pour les concessions que lui-même ou ses prédécesseurs ont faites aux puissants syndicats du secteur public. L'indexation des fonds de pension, la sécurité d'emploi à vie à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres, la définition rigide des postes qui, dans les hôpitaux, compliquent la répartition des tâches et le service au public, tout cela et mille autres avantages dont ne bénéficient aucunement les travailleurs du secteur privé ont été cédées par l'ex-premier ministre Bourassa... parce que les élections approchaient, soit par l'actuel gouvernement... parce que le référendum s'en venait.

Ces gouvernements ont acheté la paix sociale en endettant leurs commettants. Ils sont mal venus aujourd'hui de faire payer la population pour leurs propres erreurs en décrétant qu'il y a trop d'infirmières et trop d'enseignants pour la servir.

Il y a d'autres secteurs que ceux-là à sacrifier puisque l'heure est au sacrifice. Il y a des organismes d'utilité fort secondaire — la Régie de la sécurité dans les sports en est un bel exemple. Le budget des Transports et de la Voirie aurait pu être encore plus réduit: les voiries locales multiplient les aberrations et nous n'avons pas besoin en priorité d'une autoroute entre Montréal et Hull, pas besoin non plus de prolonger l'autoroute Ville-Marie dans l'est de Montréal. Une autre catégorie systématiquement choyée sous tous les gouvernements et une fois de plus épargnée: les agriculteurs, dont la moindre initiative est toujours subventionnée.

D'autres dépenses somptuaires dont on ne voit pas la fin: la publicité télévisée du gouvernement et des sociétés d'Etat, qui est généralement dénuée de tout contenu informatif. (Deux bons exemples: la campagne qui avait marqué le lancement du régime de l'assurance-auto, et qui n'expliquait rien du tout, et une récente campagne antitabac où l'on voit, dans un film au demeurant fort joli, l'enterrement d'une cigarette... le type même d'une dépense inutile.)

Au lieu de sabrer dans le parapublic et dans les deux secteurs qui servent directement la population, le gouvernement devrait plutôt réduire, par un système d'attrition rigoureux, sa propre fonction publique. Question de priorité et de conscience sociale, question de bon sens aussi. Car la simple observation et le sens commun nous le disent: ce n'est pas dans les hôpitaux ni dans les écoles qu'il y a trop de personnel, c'est dans les bureaux moins visibles de la fonction publique, là où l'on se met à dix pour changer une ampoule, là où l'on multiplie les postes d'adjoint à ceci et à cela pour satisfaire d'innombrables appétits de pouvoir.

## La garde des enfants

Les nouvelles allocations familiales (car c'est bien de cela qu'il s'agit) ont ceci de bon qu'elles reconnaissent le principe du manque à gagner et du travail consenti par les mères de jeunes enfants qui restent au foyer. Ce sont celles-là d'ailleurs que favorise le budget Parizeau.

Selon les études préliminaitres qu'avait amorcées dès hier matin le Conseil du statut de la femme, toutes les femmes qui travaillent à temps plein risquent de se voir pénalisées par ces nouvelles mesures pour peu que leur salaire soit de plus de $10,000 ou $15,000 (selon le nombre d'enfants, et ces calculs préliminaires se basant sur les tables d'impôt de l'an dernier). (1)

Pour les enfants de moins de six ans en effet, la femme ne pourra plus réclamer l'exemption pour frais de garde de $2,000 par enfant, qui lui rapportait davantage. (Selon le CSF, le système actuel d'exemption «rapporte» en moyenne $435 pour un enfant, $825 pour deux, et $1,200 pour trois, le budget Parizeau donne $400, $600 et $700).

Le système qu'avait proposé le CSF au gouvernement, au début de décembre, inscrivait la notion de l'allocation de disponibilité dans un ensemble de mesures intégrées qui comprenaient notamment des montants plus élevés et le transfert à la femme au foyer de l'exemption dont son mari bénéficie. Mais le CSF n'a pas été consulté lors de la préparation du budget et n'a même pas reçu de réponse gouvernementale à sa proposition de décembre.

La majorité des mères de famille qui ont un emploi à temps plein travaillent par nécessité économique en plus d'assumer le fardeau de la double tâche, car ce sont elles qui s'occupent à peu près exclusivement — à plus forte raison quand elles sont chefs d'une famille monoparentale — de l'éducation, de la garde et de la surveillance de leurs jeunes enfants. Est-ce parce que les sondages disent que cet électorat est plus porté à voter PQ que le budget Parizeau les néglige au profit de l'électorat plus réfractaire des femmes au foyer? Ou le gouvernement veut-il nous laisser entendre qu'il préfère — en période de chômage surtout — que les femmes retournent à la maison?

(1) Voir à ce sujet l'article de notre confrère Alain Dubuc dans les pages économiques.

# Reagan et Trudeau ont réussi un examen difficile

**JEAN PELLETIER**
de notre envoyé spécial

OTTAWA — Le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, a quitté le Canada confiant d'avoir établi une relation solide et durable avec le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau.

Au bureau de ce dernier ainsi qu'au ministère des Affaires extérieures, on se félicitait du succès de la rencontre tels des étudiants «soulagés» d'avoir passé sans trop de problèmes un examen difficile.

Il est donc clair que si l'objectif primordial de cette rencontre se limitait à établir des liens étroits grâce auxquels les deux pays pourraient résoudre sans crise leurs nombreux différends, MM. Reagan et Trudeau ont largement atteint leur but.

Le président Reagan, hier matin, dans son discours aux Chambres réunies du Sénat et des Communes, a déclaré: «Je ne suis pas venu ici pour parler de nos différences... Même si l'Amérique a bien des amis à travers le monde, elle n'en a pas un meilleur que le Canada... Les liens étroits qui nous unissent sont la raison de ma visite ici. J'ai eu des discussions très utiles avec le premier ministre Trudeau sur une foule de questions, afin de m'assurer que ces liens ne soient pas dénoués.»

Résultat: le président a renouvelé au gouvernement canadien trois engagements cruciaux. La Maison-Blanche continuera avec détermination à encourager le parachèvement du pipe-line de l'Alaska. Ce projet accuse de sérieux retards mais cet engagement efface au moins l'inquiétude très répandue au Canada selon laquelle Washington entendait au fond saborder le projet du siècle.

Seconde assurance, Washington et Ottawa dans le cadre des négociations sur le commerce international se sont entendus sur une libéralisation historique de leurs échanges commerciaux.

En troisième lieu, enfin, même si Ronald Reagan n'est pas le plus fervent défenseur de l'environnement et qu'il a coupé $400 millions à ce chapitre des dépenses fédérales, Washington et Ottawa continueront leurs efforts entrepris en 1972 pour dépolluer les Grands Lacs. En outre, a déclaré M. Reagan, nous voulons continuer de travailler en collaboration afin de comprendre et contrôler les causes de la pollution de l'air et de l'eau à travers nos frontières.

## Les échanges

Certes, ces engagements peuvent s'avérer fragiles car les relations Canada-Etats-Unis, loin de se simplifier, seront plus complexes d'année en année qu'on le veuille ou non. Pour comprendre dès lors l'enthousiasme du premier ministre Trudeau au lendemain de la visite de Reagan il faut analyser le contenu des échanges qu'ont tenus les deux hommes au cours des deux derniers jours.

Sur la base d'entrevues menées auprès de plusieurs officiels canadiens et américains témoins de ces échanges, LA PRESSE a dressé le tableau suivant.

Dès les premières minutes de leurs entretiens, M. Trudeau a été fasciné par l'analyse politique du président Reagan. Et réciproquement. Au début, de raconter l'un des observateurs, Trudeau ne faisait qu'écouter Reagan interjectant çà et là des questions d'éclaircissements, concentrant ses efforts dans la compréhension du personnage. Or, Trudeau a vite compris que l'analyse politique de Reagan s'appuyait sur une longue série d'anecdotes qu'il manie avec un art consommé. Trudeau qui n'est pas un homme d'histoires et d'anecdotes a été fasciné par celles de Reagan découvrant au fil de la discussion qu'elles sous-tendaient des raisonnements logiques, bien construits ancrés dans une analyse politique à laquelle certes on peut s'objecter mais qui n'est pas pour autant dénuée de bon sens et d'intelligence.

Très vite, les deux hommes ont compris qu'ils n'avaient pas à prendre de détours, à masquer leurs idées ou à atténuer leurs questions. La nouvelle politique énergétique illustre bien cette conclusion. Lorsque le sujet fut abordé, M. Reagan déclara d'entrée de jeu que le premier ministre ne devait pas voir en lui le porte-parole des grandes sociétés pétrolières. En fait, a-t-il dit, mes appuis dans ce domaine se trouvent chez les petits producteurs, ces sociétés qui ont consacré leurs fonds et leur génie à l'exploration de puits domestiques prenant souvent des risques colossaux. Nous ne nous opposerons donc pas à votre politique énergétique. Certes, a-t-il souligné, certains aspects pourront faire l'objet de poursuite devant les tribunaux au nom des accords du Gatt, mais il n'est nullement question que Washington soit à la tête d'une campagne de représailles anticanadienne au nom de la sauvegarde des intérêts d'Exxon, Mobil Oil et d'autres multinationales.

## Le Salvador

Sur la question du Salvador, M. Reagan a découvert un Trudeau ouvert à l'analyse américaine. Les deux hommes partagent le raisonnement suivant. La solution de la crise salvadorienne repose sur le maintien par les Etats-Unis du président Duarte à la tête d'un gouvernement centriste. Il faut empêcher, a reconnu Trudeau, que l'extrême droite ou l'extrême gauche manipule la situation à leur avantage. Il faut donc encourager l'élection d'un gouvernement Duarte pluraliste et démocratique. Cela fait un gouvernement légitimement élu qui a le droit de se défendre contre la violence d'où qu'elle vienne. Il s'ensuit que dans ce contexte, Ottawa ne pousserait pas des hauts cris si Washington fournissait des armes au Salvador.

Au sujet du tiers monde et de la conférence Nord-Sud, beaucoup de chemin reste à parcourir. Le président Reagan ne partage pas la volonté de Trudeau dans ce domaine mais ne rejette pas loin de là l'hypothèse de participer au sommet de Mexico.

Plusieurs ministres du cabinet Trudeau ont révélé à LA PRESSE qu'ils étaient satisfaits de leurs échanges avec leurs homologues américains. Au moins, de noter un fonctionnaire, les dossiers ne traîneront pas sur les tablettes comme à l'époque de l'administration Carter. Nous savons ce que veulent les Américains au départ: s'assurer que le contentieux Canada-Etats-Unis ne vienne pas troubler leurs ambitions politiques ailleurs dans le continent.

Dans ce contexte, une foule d'avenues et de compromis peuvent être utilisés à l'avantage des deux pays.

DES GARANTIES INSUFFISANTES

# L'opposition ne partage pas la satisfaction de Trudeau et MacGuigan

**CLAUDE PAPINEAU**

OTTAWA (PC) — Loin de partager le degré de satisfaction affichée hier par le premier ministre Trudeau et le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la suite de la visite du président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, les partis d'opposition aux Communes ont qeproché au gouvernement de ne pas avoir su obtenir des autorités américaines des garanties suffisantes pour régler les points de divergence entre les deux pays.

C'est plus particulièrement sur la question de l'engagement de la nouvelle administration américaine à compléter la construction du gazoduc de l'Alaska que les chefs des partis conservateur et néo-démocrate MM. Joe Clark et Ed Broadbent, se sont faits les plus critiques.

Tous deux ont souligné que le président Reagan avait publiquement affirmé qu'il était en faveur de la construction de la partie américaine du pipe-line, «sur la base d'un financement privé».

C'est donc dire que nous n'avons pas de garantie du gouvernement américain, a lancé M. Clark.

Le ministre MacGuigan a soutenu pour sa part que les propos du président Reagan constituaient, selon lui, «une garantie ferme».

«Je crois qu'il n'y a pas de différence dans cet engagement, tel qu'exprimé, comparativement à l'engagement que nous avions précédemment. L'administration américaine ne fait que commencer la révision de plusieurs aspects de politiques, et nous aurons, dans les mois à venir, un exposé plus complet des moyens qu'elle entend prendre pour arriver à ses objectifs», a dit M. MacGuigan.

Le leader néo-démocrate, pour sa part, a dit croire qu'on pourrait en arriver à la situation suivant laquelle on aura un gazoduc canadien construit pour exporter du gaz naturel aux Etats-Unis sans garantie que sera achevé l'objectif premier, qui était de construire une voie de transport de gaz naturel américain du Grand Nord vers les marchés du continent.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a indiqué que les autorités américaines avaient donné la ferme assurance qu'on n'entreprendrait rien, au sujet du projet de diversion de la Garrison, qui pourrait affecter les eaux canadiennes au Manitoba.

Le député conservateur de Lisgar, M. Jack Murta, a déclaré que le point de vue du Manitoba, ce genre de garantie n'était pas suffisante parce qu'à un moment donné, on fera le lien et les eaux vont s'écouler vers le nord dans le système hydraulique du Manitoba.

Au sujet du traité de pêches de la côte est, dont les Etats-Unis se sont démis, le ministre MacGuigan a expliqué que du côté américain, on tentait de mettre en place un plan d'aménagement des ressources et qu'on ferait tous les efforts pour qu'il soit appliqué de manière satisfaisante.

Par ailleurs, le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a déclaré qu'en matière de protection de l'environnement, les autorités américaines entendent respecter l'accord de principe conclu avec le Canada, plus particulièrement en ce qui concerne les précipitations acides.

«J'ai été encouragé par les propos du président selon qui les Etats-Unis vont poursuivre le progrès que nous avons accompli avec l'administration précédente au sujet d'un accord international sur la qualité de l'air», a-t-il dit.

# Le sommet Nord-Sud à l'automne?

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Marc MacGuigan, a révélé hier que le mini-sommet Nord-Sud prévu pour le mois de juin à Mexico pourrait bien être reporté à l'automne si tel est le voeu de la majorité des participants.

Cette rencontre doit permettre à plus d'une vingtaine de pays, de discuter des mesures à prendre pour rétablir l'équilibre entre les pays du Nord, industrialisés, et ceux du Sud qui ont été durement touchés par la crise de l'énergie. M. MacGuigan, qui quittait Ottawa hier en direction de Vienne où il participera à une rencontre des ministres des Affaires extérieures de onze pays intéressés à ce sommet, a déclaré qu'il saura à quoi s'en tenir après cette rencontre.

Le ministre a indiqué que les États-Unis n'ont pas encore décidé s'ils participeront à cette rencontre de Mexico. Il a révélé cependant qu'un fonctionnaire américain sera dans la capitale mexicaine à ce sujet aujourd'hui pour discuter de cette question.

# Ottawa en état de siège

OTTAWA
De nos correspondants

Le président américain Ronald Reagan parti d'Ottawa, la première réaction des services de sécurité, des fonctionnaires et des journalistes a été de pousser un soupir de soulagement. Et la deuxième réaction a été de se demander l'aspect que prendra la capitale nationale en juillet prochain, à l'occasion de la tenue du sommet économique des sept pays industrialisés.

Les mesures de sécurité prises au cours des deux derniers jours pour la visite du président Reagan ont été d'une telle ampleur qu'on avait l'impression de pénétrer sur le terrain d'une maison de détention à sécurité maximale en arrivant sur la colline parlementaire. Les policiers étaient en force un peu partout, et aucun véhicule n'était admis sur les lieux si son conducteur n'était pas muni d'une carte d'identité de la Chambre des communes. Et même muni d'une telle carte, l'intéressé devait se plier à une fouille du coffre-arrière de son véhicule.

Des barrières avaient été installées partout autour de la colline parlementaire, pour forcer les piétons à suivre des trajets bien précis. Hier, on a même jugé nécessaire de clore l'un des terrains de stationnement réservé aux médias, parce que le convoi officiel devait passer à proximité. Sur l'heure du lunch, de nombreux fonctionnaires qui se rendaient à l'une des cafétérias du parlement ont dû patienter quelques minutes à l'extérieur, les policiers leur ayant bloqué la voie, en attendant l'arrivée de la limousine du président. Le tout a nécessairement provoqué un rassemblement et Nancy Reagan, qui croyait avoir affaire à des admirateurs, a envoyé la main à tout ce beau monde qui ne désirait qu'une chose: aller manger.

Après l'expérience de la visite du président Reagan, nombreux étaient ceux qui ont signalé qu'Ottawa ne sera pas l'endroit rêvé pour faire du tourisme au début de juillet, à l'occasion du sommet économique. A moins évidemment que la sécurité ne vous intéresse...

## Une manif polie

Les seuls à ne pas être trop importunés par ces mesures de sécurité ont probablement été les manifestants qui se sont promenés devant la colline parlementaire au cours des deux derniers jours. Les policiers n'avaient pas à leur demander leur carte d'identité, ils transportaient leurs pancartes! Ces manifestants auront de plus la consolation d'apprendre que leurs critiques ont été véhiculées jusqu'à l'intérieur de la Chambre des communes par des députés sympathisants, à l'occasion du discours de M. Reagan. Ainsi, le député Warren Allmand, qui était assis juste derrière le visiteur, arborait un macaron demandant que l'on mette fin aux pluies acides. Le député a dit par la suite espérer que le président ait aperçu son macaron. Plusieurs autres députés, surtout des néo-démocrates, portaient eux aussi des macarons demandant la fin des pluies acides et l'arrêt de l'intervention américaine au Salvador. Six députés néo-démocrates sont par ailleurs demeurés assis lorsque le président est arrivé aux Communes, pendant que leurs collègues se levaient pour l'applaudir.

## D'accord... pas d'accord

Evidemment, les thèmes développés par M. Reagan, un président républicain, dans cette Chambre à majorité libérale, ont suscité des réactions de toutes sortes chez les politiciens canadiens. Les ministres libéraux se sont échangés des coups d'oeil significatifs lorsque le président a dénoncé l'appétit insatiable des gouvernements pour des budgets et des déficits de plus en plus élevés. Les conservateurs étaient tout sourires pendant cette partie de l'allocution: Walter Baker, l'ancien président du Conseil privé, a même lancé «As-tu entendu ça Allan?» au ministre des Finances, M. Allan MacEachen. Ce dernier n'a pas répondu. Mais interrogé plus tard pendant la période de questions, il a déclaré qu'il avait écouté cette partie du discours de M. Reagan avec intérêt, mais que cela ne changerait en rien son attitude sur la ligne de conduite à adopter dans l'économie canadienne.

## Mot de la fin

Le mot de la fin de ces deux jours revient à un chauffeur de taxi de la capitale qui tentait hier d'imaginer la conversation qu'avaient eue la veille MM. Reagan et Trudeau pendant l'heure du lunch.

«M. Reagan a probablement fait état, devant son hôte, de toutes les requêtes de son gouvernement à l'endroit du Canada. Et M. Trudeau de répondre: d'accord, d'accord, nous étudierons tout ça lorsque nous en aurons fini avec notre dossier le plus important: la constitution. Holà, de rétorquer le président, il vous faudra agir avec plus de diligence. N'oubliez pas que la constitution de mon pays ne me donne qu'un maximum de huit ans à la présidence...»

**GILBERT LAVOIE**

UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION

# 10,000 enfants s'intoxiquent chaque année

■ Au Québec, 10,000 enfants s'intoxiquent accidentellement chaque année. La majorité d'entre eux ont moins de cinq

**HUGUETTE ROBERGE**

ans et, 95 fois sur 100, ces bambins étaient sous la surveillance d'un adulte qui s'est absenté «juste pour une minute». Les produits le plus souvent ingérés sont l'aspirine, les savons, les détergents et autres agents caustiques, les vitamines, les antihistaminiques et les médicaments contre le rhume.

Devant la gravité de cette situation et l'intérêt que ce sujet présente pour tout le monde, le département de santé communautaire de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a entrepris une double action. La semaine prochaine, soit du 16 au 20 mars, un cours spécial de formation sur le traitement des empoisonnements sera offert à tout le personnel infirmier, médical et de pharmacie de ce centre hospitalier. Par ailleurs, cette semaine sera décrétée Semaine de prévention des empoisonnements.

## Le «gros bon sens»

En vue de sensibiliser la population en général et les parents de jeunes enfants en particulier, le DSC de Maisonneuve-Rosemont propose un questionnaire permettant de vérifier la sécurité du domicile. Une réponse négative à l'une ou l'autre des neuf questions suivantes devrait commander un correctif dans les plus brefs délais:

1) Vos médicaments sont-ils dans une pharmacie ou un cabinet fermé à clef? 2) Vos produits d'entretien (Comet, Javex, détergents, etc.) sont-ils hors de la portée des enfants? 3) Demandez-vous et gardez-vous vos médicaments et produits d'entretien dans des contenants à fermoir de sécurité? 4) Gardez-vous ces produits dans leurs contenants originaux? 5) Si ces produits dangereux sont transvasés dans d'autres contenants, avez-vous identifié vos nouveaux contenants? 6) Avez-vous récemment fait un ménage dans vos «vieilles pilules»? 7) Lorsque vous utilisez un médicament ou un produit d'entretien: a) lisez-vous et comprenez-vous les instructions inscrites sur l'étiquette? b) le retournez-vous dans l'armoire immédiatement après usage, même si vous savez que vous l'utiliserez de nouveau sous peu? c) gardez-vous le contenant en vue pendant son utilisation? 9) Avez-vous le numéro de téléphone d'un Centre antipoison ou de l'hôpital le plus près, à portée de la main?

LES DROITS DES ENFANTS À L'ÉCOLE JONATHAN

# La Ligue des droits et libertés alerte le ministre

■ Le Comité enfance - jeunesse de la Ligue des droits et libertés alerte le ministre de l'Education et l'opinion publique à l'effet que les droits

**MARIANE FAVREAU**

des enfants de l'école Jonathan peuvent être brimés pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur comportement.

En effet, c'est la formule d'inscription de cette école alternative de la Commission scolaire Sainte-Croix qui est en cause. Les parents doivent se soumettre à diverses conditions dont le non-respect entraîne l'exclusion de l'enfant l'année suivante. Les représentants de la Ligue, Mme Renée Joyal - Poupart et Camil Bouchard, expliquent que les enfants peuvent donc être sanctionnés pour les agissements de leurs parents, ce qui brime leurs propres droits.

Ces conditions exigées des parents sont les suivantes:

a) endosser les actions d'éducation ou de coéducation faites par les membres de la communauté;

b) participer à la gestion communautaire et s'impliquer dans un processus de réflexion en groupe associée à une action;

c) respecter toutes les modalités de participation fixées par le comité de participation;

d) reconnaître à l'assemblée générale... le pouvoir décisionnel à l'intérieur de l'école.

Ce «protocole» que bien des comités d'écoles envieraient a cependant le défaut d'être coercitif puisque la formule d'inscription poursuit en précisant que la signature de ces engagements est une condition d'admission et que leur non-respect, sans cause juste et suffisante, peut provoquer la «perte du droit de réinscrire mon enfant».

Malgré des rencontres et des discussions avec le comité de gestion de l'école, la ligue n'a pu faire changer ces conditions qu'elle juge «discriminatoires, incompatibles avec le statut public de cette école et en contradiction avec les droits fondamentaux des enfants». Elle demande au ministre de faire enquête sur les mesures d'exclusion.

Dans son analyse, la Ligue se demande comment on peut soutenir l'idée que ce n'est pas seulement l'enfant mais toute la famille qu'on inscrit à Jonathan? Et que le défaut d'une partie à se soumettre à certaines conditions entraîne l'exclusion de l'enfant?

# Nouveau programme de sciences humaines au primaire

■ C'est l'automne prochain que le nouveau programme d'enseignement des sciences humaines au

**PIERRE GINGRAS**

secteur primaire, approuvé récemment par le Conseil des ministres, sera lancé officiellement.

Ce plan de cours, auquel toutes les commissions scolaires du Québec devraient consacrer deux heures par semaine, sera implanté graduellement durant les trois années subséquentes pour être enfin obligatoire sur tout le territoire en septembre 1984.

En cours d'élaboration depuis 1977, ce nouveau programme de sciences humaines sera axé principalement sur la notion de temps et d'espace et permettra à l'enfant durant ses six premières années scolaires d'assimiler des notions d'histoire, de géographie, de vie économique et culturelle.

Curieusement même s'il existe un programme officiel depuis 1959, au moins 30 pour cent des commissions scolaires sur les 248 qui existent au Québec ne dispense aucun enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences humaines en général au secteur primaire. Selon le directeur de la Direction générale du développement pédagogique au ministère de l'Education, M. Roger Thériault, le nouveau cours devrait obtenir l'adhésion de toutes les commissions scolaires notamment parce qu'il a été entériné par le Conseil des ministres et parce que les professeurs seront dotés d'un guide pédagogique et de manuels appropriés.





*L'assurance du succès. Le complet Club. $265.*

*Exclusif. Le complet deux-pièces printemps-été. De confection superbe, avec fente médiane et surpiqûres. Pure laine. Marine, bleu, havane. Ou rayé marine, gris, bleu. Boutique Hommes, où nous sommes tout ce que vous attendez de mieux.*

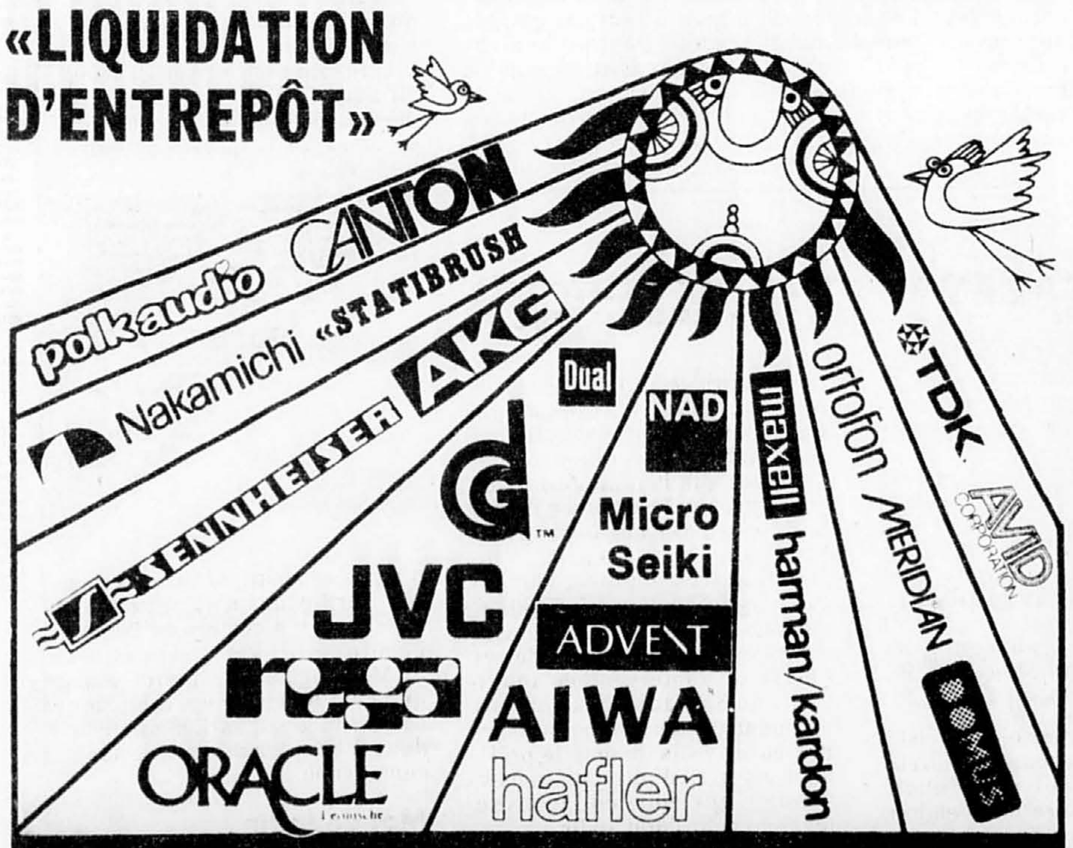
HOLT RENFREW

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • ROCKLAND • FAIRVIEW • ANJOU • PLACE VILLE MARIE

H.R. ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21 h

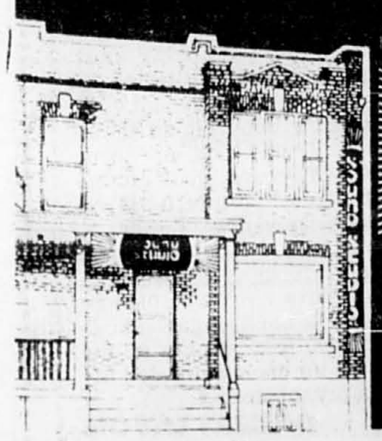
NOTRE VENTE PRINTEMPS

«LIQUIDATION D'ENTREPÔT»




*Venez dès maintenant pour nos spéciaux «Lève-tôt»*

2 planchers, 8 salles d'écoute pour mieux apprécier



LE STUDIO DE SON INC

6932 ouest, rue Sherbrooke

487-4270
488-2426

VISA master charge




**La retransmission des répliques au Discours du budget**

**Ce soir à 22 h 30**, suivez la réplique de l'opposition officielle prononcée par Claude Ryan, le chef du **Parti libéral**.

**Demain à 23 h 20**, Bertrand Goulet, député de Bellechasse, prendra la parole pour l'**Union nationale**.

*Réalisation:* Normand Nicol

**17** Montréal Câble 8 L'AUTRE TÉLÉVISION Radio Québec

*C'est tout un monde à regarder*

# $3,870 de plus pour le recours collectif

Mlle Geneviève Monastesse, qui désire exercer un recours collectif au nom de quelque 150,000 détenteurs de la carte autobus-métro contre la Fraternité des chauffeurs d'autobus et de métro de la CTCUM, vient d'obtenir du Fonds d'aide aux recours collectifs un appui financier supplémentaire de $3,870.

Cette somme, qui servira à acquitter les honoraires de l'avocat devant expliquer à la requérante les implications de l'appel exercé par la Fraternité, s'ajoute aux $5,650 déjà accordés par le Fonds à Mlle Monastesse pour payer ses frais d'avocat, ainsi que ses déboursés judiciaires et extra-judiciaires.

Rappelons qu'en novembre dernier, les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de métro avaient déclenché un arrêt de travail illégal qui avait paralysé le transport en commun pendant plus de trois jours, empêchant les usagers d'utiliser leur CAM.

# Le CTC suspend 12 syndicats internationaux

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada (CTC) a annoncé hier la suspension de 12 syndicats internationaux de la construction qui lui sont affiliés, les accusant de pratiques autocratiques, autoritaires et anti-démocratiques.

Le CTC a annoncé du même coup la création d'un département des syndicats suspendus d'y adhérer directement au défi de leurs centrales américaines.

La mesure de suspension entre en vigueur le 30 avril. Elle marque une des divisions les plus profondes dans l'histoire syndicale du Canada et pourrait déboucher sur des troubles intersyndicaux sans précédent.

Les syndicats suspendus groupent 229,783 adhérents. Depuis le printemps 1980 ils refusaient deverser au CTC leur quote-part de cotisations qui, en 1979, s'étaient élevées à $675,226.

Ils voulaient ainsi protester contre les règlements de la convention du CTC et amener ce dernier à dissoudre les syndicats de la construction affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec, dont ils disaient qu'ils empiétaient sur la juridiction des syndicats internationaux.

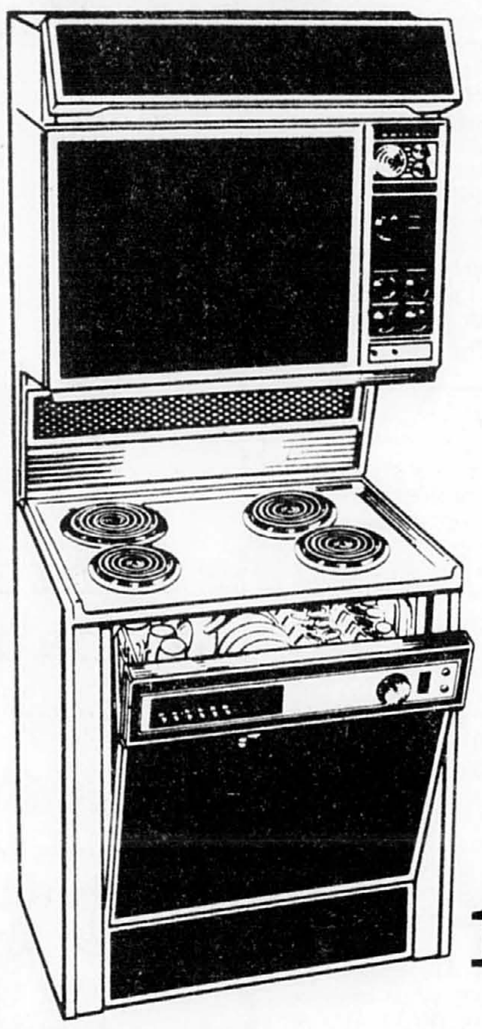




Grand solde printanier d'appareils Amana®



Les meilleurs électroménagers qui soient !



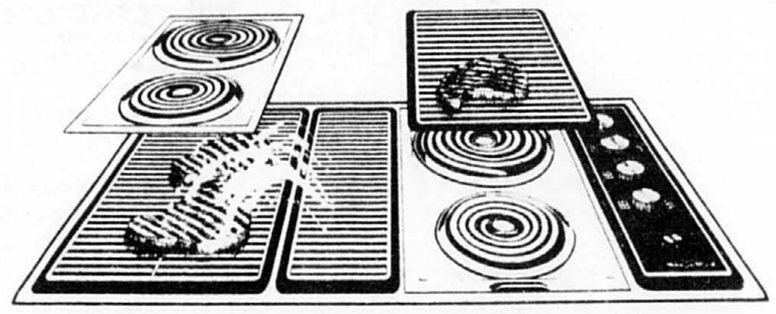
Centre «Cook-'N-Clean»® électrique

La cuisinière qui lave la vaisselle

Trois électroménagers en un. Vous pouvez maintenant, sans même faire un pas, préparer des aliments au four ou sur la plaque de cuisson et utiliser le lave-vaisselle, tout ça dans un espace de 30". Ou choisissez individuellement, selon vos besoins.

Solde 139.88

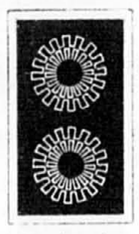
«THE TOP» Une plaque de cuisson vraiment révolutionnaire...



Transformez votre cuisine en centre culinaire grâce à cette plaque de cuisson encastrée de 36". Vous avez un choix de 5 accessoires de cuisine interchangeables: une grille permettant la cuisson à saveur de charbon à l'année longue, une plaque-gril pour les petits déjeuners copieux, une rôtisserie pour cuire les rôtis et volailles en un tournemain, un dessus en verre céramique noir absolument somptueux et des éléments Perma-Coil d'une qualité telle qu'ils sont garantis à vie. Pour couronner le tout, «The Top» est équipé du fameux système de ventilation Wisp-Airq (Marque déposée) qui évacue la fumée de la cuisine et de la maison en un clin d'oeil. Sans compter que cet appareil économise l'énergie et est d'un entretien très facile! Avant de construire ou de rénover votre cuisine, assurez-vous de voir «The Top», le summum en plaque de cuisson.



Plaque-gril 59.88



Verre céramique 229.88



Rôtisserie 99.88



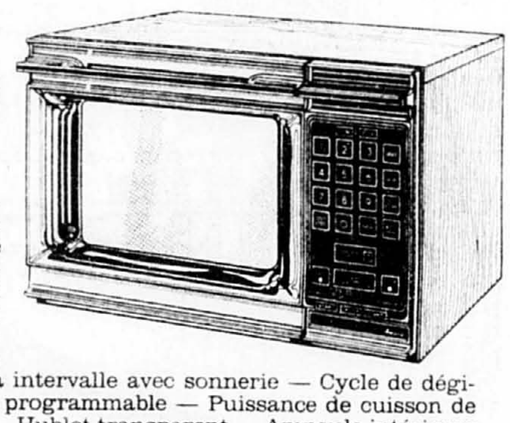
Perma-Coil 129.88

Solde 499.88

Four à micro-ondes Radarange® Touchmatic®

Modèle RR-10

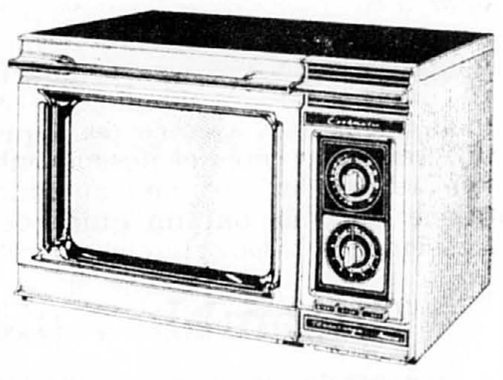
Solde 919.88



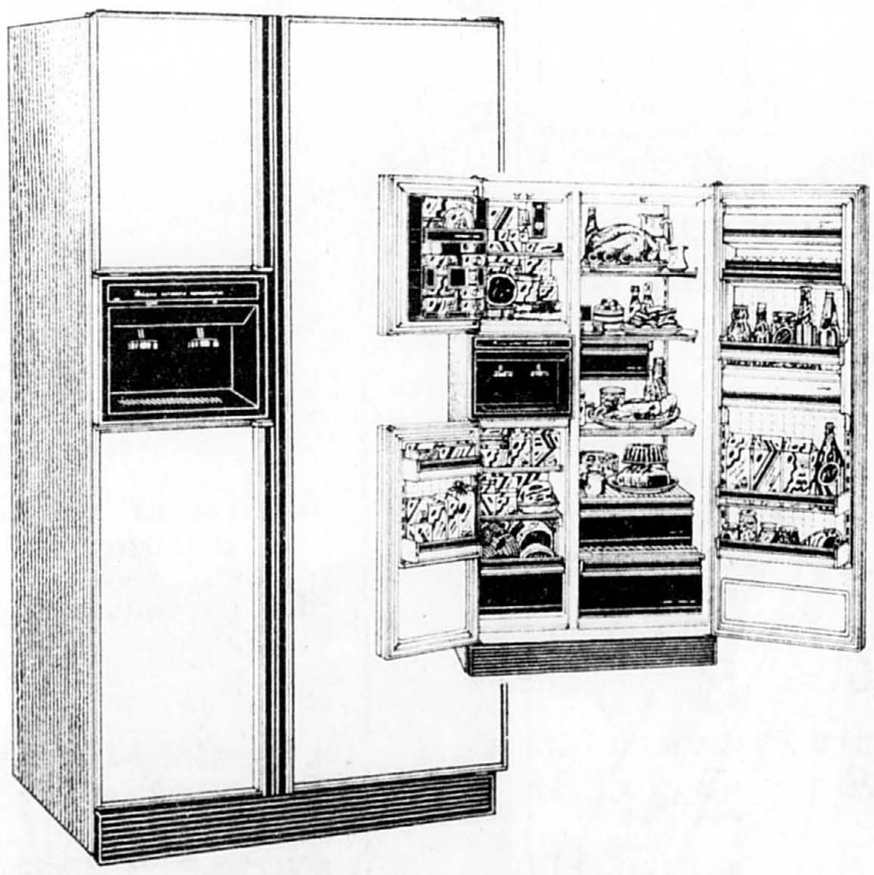
Système de cuisson Rotawave® — Système automatique de contrôle de température — 4 programmes de cuisson en mémoire — Gamme étendue de niveaux de puissance — Horloge à affichage — Minuterie à intervalle avec sonnerie — Cycle de dégivrage — Cycle d'attente programmable — Puissance de cuisson de 700 watts par litre test — Hublot transparent — Ampoule intérieure — Intérieur en acier inoxydable — Porte ouvrant sur le bas — Poids à l'expédition 84 lb — Minuterie à affichage — Interrupteur pour marche, arrêt et éclairage.

Four à micro-ondes Radarange® Modèle RR-7

Solde 589.88



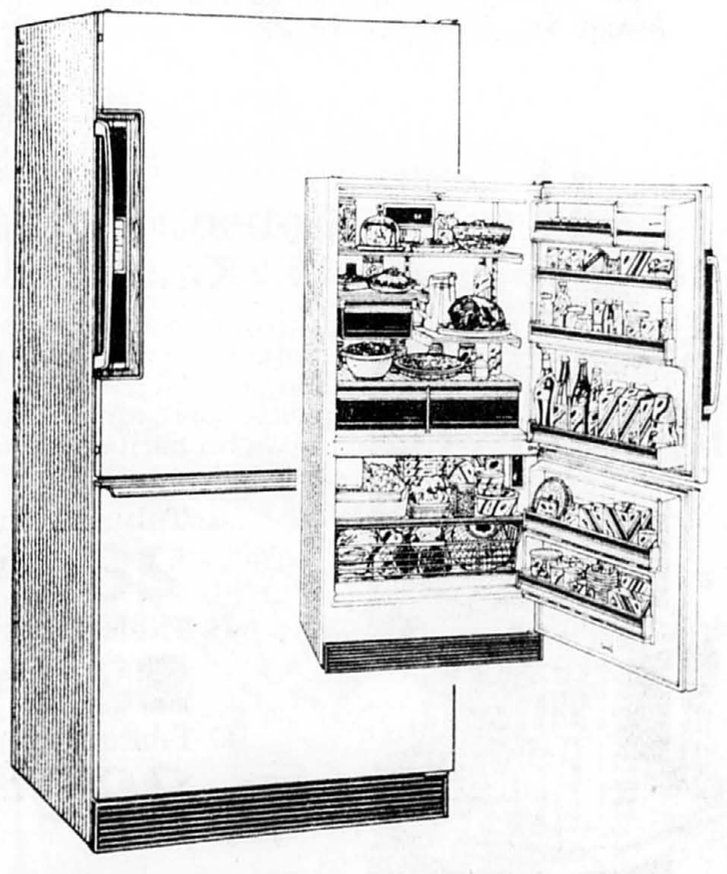
Système de cuisson Rotawave® exclusif — Niveaux de puissance continus — Cycle de dégivrage et commandes à réglage continu — Sonnerie de fin de cycle — Puissance de 700 watts par litre test — Cuit la plupart des aliments en 25% du temps habituel — Hublot transparent — Ampoule d'éclairage — Intérieur en acier inoxydable — Assez spacieux pour cuire une grosse dinde — Porte ouvrant vers le bas — Minuterie à vitesse variable — Poids à l'expédition 82 lb — Interrupteur pour marche, arrêt et éclairage.



Réfrigérateur — Modèle SDI-25

Solde 2189.88

Distributeur de glaçons et d'eau non encastré dans la porte — Section à humidité élevée pour conserver les légumes jusqu'à 3 semaines — Machine à glaçons automatique installée à l'usine — Réservoir d'eau — Casier à fruits transparent et fumé, monté sur glissières — Clayettes réglables dans la porte — Système «réfrigérateur dans un réfrigérateur» conservant les viandes plus longtemps — Roulettes avec frein — Garniture de porte installée à l'usine pouvant recevoir des panneaux décoratifs (offerts en supplément) — Capacité totale de 24.8 pi. cu. Teintes: or, cuivre, avocat, amande et blanc.



Réfrigérateur — Modèle BC-20

Solde 1289.88

Ampoules intérieures — Oeufrier amovible — Bacs à légumes — Clayettes en verre ajustables très pratiques — Tablette dans le congélateur — Moules à glaçons souples — Casier à glaçons — Deux commandes de température automatiques pour le réfrigérateur et le congélateur — Commande Sensimatic — Modèle sans givre — Roulettes avec frein — Capacité totale 20.1 pi. cu. — Machine à glaçons facultative (en supplément) — Teintes: or, cuivre, avocat, amande et blanc.

La méthode d'achat Pascal

«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

Aucune taxe de vente sur réfrigérateurs et cuisinières

- MASTER CHARGE
- CHARGEX
- PASCAL QUICK CHARGE ou termes prolongés

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Dans votre intérêt

Le Montréal Trust répond à vos questions.

"Pourquoi faire un testament quand on est célibataire?"

**"Je peux très bien comprendre que des gens mariés, avec des enfants, aient besoin d'un testament. Mais moi, je suis célibataire, alors pourquoi m'en préoccuper?"**

On serait tenté de croire qu'une personne célibataire peut se passer plus facilement d'un testament qu'une autre qui serait mariée avec des personnes à charge. Pourtant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Les raisons en sont bien simples. Que nous soyons mariés ou non, nous travaillons tous très fort à accumuler des biens. Et nous aimerions tous exercer un certain contrôle sur la disposition de nos biens après notre décès. Mais sans testament, comment y arriver? Pour avoir des renseignements plus précis sur le partage des biens laissés en héritage, communiquez avec le bureau le plus proche du Montréal Trust et demandez le dépliant intitulé «Voici ce qui arrive si l'on meurt sans testament». Au Québec, si l'on meurt sans testament, les biens sont partagés entre les héritiers légitimes selon le lien de parenté, père et mère d'abord, puis frères et soeurs, puis nièces et neveux. Et s'il n'y a aucun héritier légitime, la succession va à la Couronne. Les amis n'y ont pas droit. De plus, les frais engagés pour administrer la succession peuvent être beaucoup plus élevés. Par conséquent, que vous soyez célibataire ou marié(e), il n'y a qu'un seul moyen de vous assurer que vos biens seront partagés selon vos désirs: le testament.

Le chef de famille uniparentale et son testament

Si vous êtes dans ce groupe, il est important pour vous de savoir que seul un testament bien planifié peut vous permettre de subvenir aux besoins futurs de votre enfant ou de vos enfants selon vos désirs. Un testament vous permet également de faire épargner du temps et de l'argent à vos proches et à vos amis: sans testament, la cour nommerait un administrateur, sans doute le Bureau du curateur public.

Comment une société de fiducie peut-elle aider?

En planifiant soigneusement votre succession dès maintenant et en consultant une société de fiducie, vous pouvez prendre les dispositions nécessaires pour réduire les charges fiscales tant maintenant qu'au moment de votre décès. Au Montréal Trust, nos spécialistes de la planification successorale ont permis à de nombreux clients de découvrir des moyens de réaliser des épargnes appréciables.

Rappelez-vous: quels que soient votre état civil ou votre âge, c'est dès maintenant que vous devriez faire un testament.

**Si vous avez des questions à poser, écrivez-nous, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.**

1, place Ville-Marie
*Montréal, Québec*
H3B 3L6
861-1681

Centre commercial Fairview
Pointe-Claire, Québec
H9R 1C3
695-5230

Montréal Trust
*Chez nous, vos intérêts sont bien servis.*

PASCAL



# Ameublement rembourré et sophistiqué par Bauhaus offert à prix spécial

Maintenant chez Pascal... Ce mobilier de salon par Bauhaus renommé pour sa parfaite harmonie. Superbement recouverts de tissu coton imprimé aux coloris variés, tous ces articles s'agencent tout naturellement au décor ambiant. Ce mobilier assure une nouvelle dimension en fait de style tout-aller, confort et sophistication.

Divan **399.88** Causeuse **319.88** Fauteuil au large dossier **109.88** Coussin inclus

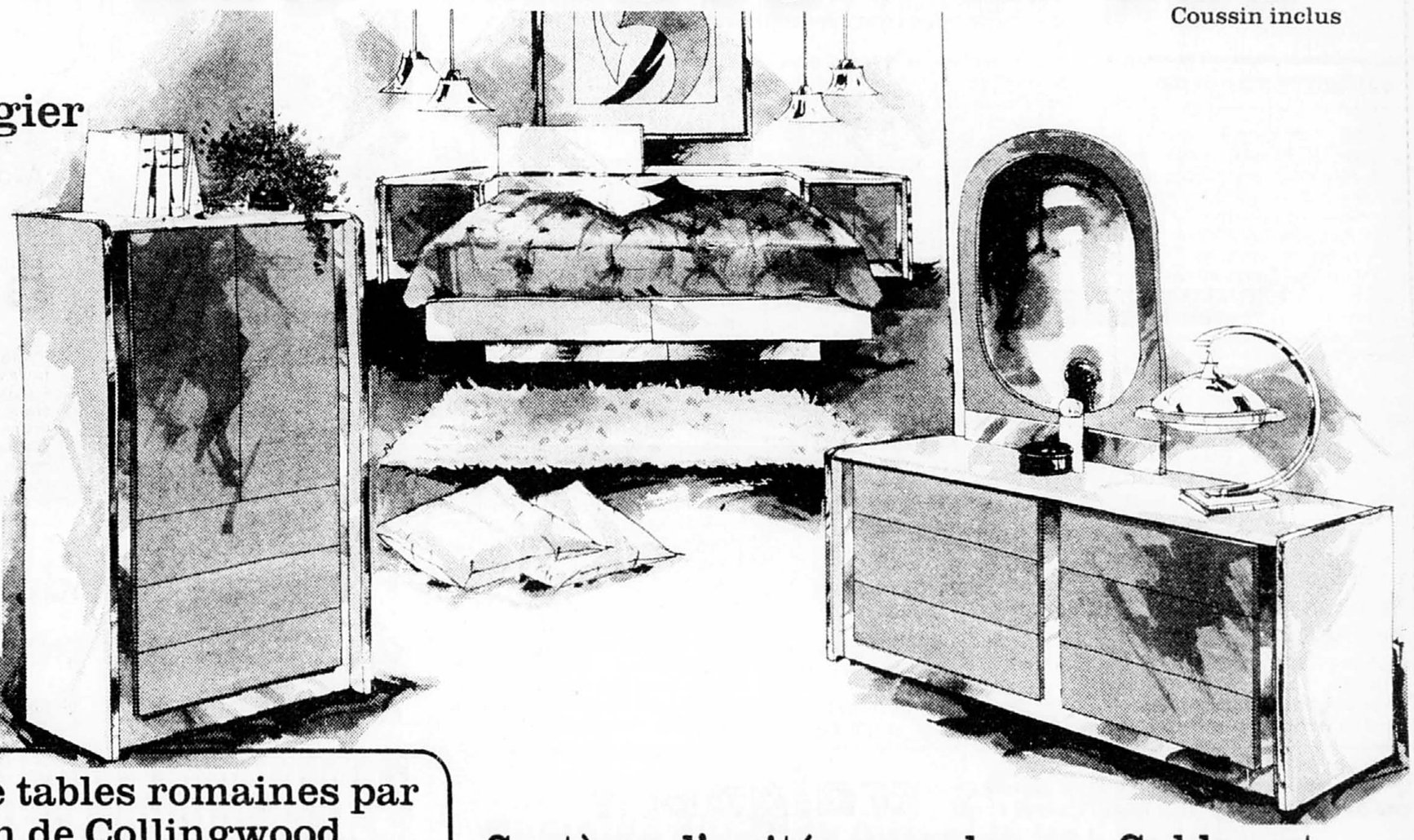
## Ens. de chambre par Rougier

Rougier, dans son mobilier de chambre à coucher, a su créer un art de vivre particulier qui réponde aux aspirations actuelles. Ce sont 7 pièces magnifiques, et pleines de goût. Le summum de l'élégance et du raffinement y est apporté. Un mobilier exquis, avec ce petit quelque chose de différent. Les côtés et dessus ont un fini laqué synthétique brillant, cuit au four. Les tiroirs à queue d'aronde ont un guide central «corax», glissement à billes et taquet d'arrêt.

### Ensemble 7 pièces

Commode, miroir, armoire, tête de lit, 2 tables de chevet et lit avec éclairage.

**2899.88**






## Collection de tables romaines par Kaufman de Collingwood

Ce groupe comprend des meubles traditionnels et de distinction que vous chérirez durant des années. Chaque article de cette collection romaine allie proportions classiques et bois exquis. La collection romaine de tables constitue un bel héritage en fait de tables pour vous et votre famille.

**A. Table à lampe** **264.88**

**B. Table gigogne** **234.88**

**C. Tables se groupant** **329.88**

**D. Table à café** **249.88**

**E. Table console** **309.88**

**F. Commode à tiroirs** **249.88**

## Système d'unités murales par Goldcrest

Meubles aux lignes contemporaines, sobres et originales, offrant ample espace de rangement, constituent le design parfait pour notre mode de vie moderne. Tout est indiqué pour recevoir le téléviseur portatif, système d'appareils stéréophoniques ainsi que les livres et objets de collection. Chaque unité fait 70" de haut.

**A.** Unité 30" avec portes **209.88**

**B.** Étagère-bar 30" **199.88**

**C.** Unité 20" avec porte et tiroir. **199.88**

**D.** Unité 30" avec portes vitrées **279.88**




**ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES**

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

## «L'ALLOCATION DE DISPONIBILITÉ» DU BUDGET PARIZEAU

# Les travailleuses qui ont de jeunes enfants seront perdantes

■ Le principal cadeau du budget Parizeau, «l'allocation de disponibilité» pour les mères d'enfants de moins de six ans, fera perdre de l'argent à la grande majorité

**ALAIN DUBUC**

des femmes qui travaillent et qui ont des enfants en bas âge.

Le ministre a en effet promis $400 en février 1982 pour toutes les bénéficiaires des allocations familiales qui ont un enfant de moins de six ans, $600 pour deux enfants, $700 pour trois et $100 de plus pour chaque enfant additionnel.

Ce cadeau a cependant une contrepartie: ces personnes, presque toujours des femmes, ne pourront plus se prévaloir de la déduction pour frais de garde d'enfants de la déclaration d'impôt provinciale.

Le ministre se trouve ainsi à donner d'une main pour prendre de l'autre. Un très grand nombre de femmes retiraient en effet plus en réduction d'impôts en déduisant les frais de garde qu'elles recevront avec ce chèque annuel.

Il en résulte que cette mesure avantagera essentiellement les mères qui ne travaillent pas et qui ne bénéficiaient donc d'aucun avantage fiscal mais qui maintenant pourront toucher $400 ou plus. La mesure est ainsi presque un transfert des travailleuses vers des non-travailleuses.

Un calcul de LA PRESSE, à partir des tables d'impôt de 1980, montre en effet que seules les travailleuses qui ont un enfant et qui gagnent moins de $13,000, ou celles qui ont deux enfants ou plus et qui gagnent moins de $7,000, pourront bénéficier de la mesure. Les autres, c'est-à-dire un très grand nombre de travailleuses, s'en tiraient mieux avec l'ancien système.

Ce système fiscal permet de déduire $2,000 par enfant pour frais de garde jusqu'à concurrence de $6,000 ou des deux-tiers du salaire.

A titre d'exemple, une femme qui gagnait $13,000 et qui avait trois enfants pouvait retirer une économie d'impôt de $1,095, soit presque $400 de plus que ce que le nouveau budget Parizeau lui consent.

Cette mesure fera néanmoins bien des heureux puisque le taux d'activité chez les mères de jeunes enfants reste relativement peu élevé. C'est ainsi que le budget estime à 386,000 le nombre de familles qui bénéficieront de cette largesse pour un total de $186 millions.

A l'inverse, la perte d'impôt provoquée par le fait que l'on ne pourra plus déduire les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire sera de $19 millions.

Il faut également remarquer que cette mesure sera géométriquement moins avantageuse à mesure que le nombre d'enfants augmente.

Dans le cas des réductions d'impôts, chaque enfant, jusqu'au troisième, permettait d'effectuer des économies semblables, tandis que l'allocation de disponibilité s'avère moins généreuses pour les enfants supplémentaires.

**BÉNÉFICE NET DE L'ALLOCATION DE DISPONIBILITÉ POUR LES TRAVAILLEUSES**
Gain (+) ou perte (−) en dollars

| SALAIRE ANNUEL | $7,000 | $10,000 | $13,000 | $16,000 | $19,000 | $22,000 | $25,000 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOMBRE D'ENFANTS | | | | | | | |
| 1 | +118 | +49 | +5 | −30 | −60 | −80 | −100 |
| 2 | +318 | −60 | −163 | −240 | −300 | −345 | −386 |
| 3 | +418 | −94 | −395 | −523 | −620 | −695 | −761 |

# Seule l'Association des hôpitaux réagit et se montre inquiète face au budget Parizeau

■ A l'exception de l'Association des Hôpitaux du Québec, toutes les instances du monde des affaires sociales touchées par les coupures annoncées dans le discours du budget ont mis un embargo sur la publication de leurs réactions à ces mesures... pour toute la durée du débat électoral.

**HUGUETTE ROBERGE**

«Pas question pour nous d'alimenter les politiciens en campagne électorale, et encore moins de faire de la politique nous-mêmes», ont décidé les membres du conseil d'administration du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain. Par contre, LA PRESSE a appris qu'une rencontre spéciale doit réunir aujourd'hui tous les directeurs généraux des CSS du Québec, histoire d'établir un consensus sur l'attitude à prendre jusqu'au lendemain du scrutin.

Même «politique» à l'Association des Centres d'accueil du Québec qui tient à observer la plus grande discrétion, et qui du reste manquait encore hier de détails sur les dispositions du budget Parizeau affectant ses établissements membres.

### Réaction préliminaire de l'AHPQ

L'Association des Hôpitaux du Québec y va pour sa part d'une réaction dite «préliminaire» où perce l'inquiétude des gestionnaires en milieux hospitaliers devant les conséquences possibles de l'application du budget sur la qualité des services à la population.

«Les coupures budgétaires en milieu hospitalier seront lourdes de conséquences» affirme d'abord l'Association qui regroupe 218 centres hospitaliers au Québec.

Le président de l'Association, M. Jacques A. Nadeau indique que l'étude sommaire du budget ne permet pas encore de mettre un chiffre précis et définitif sur l'ampleur des coupures applicables au secteur hospitalier en particulier.

«Nous savons que les budgets du MAS et du MEQ feront l'objet d'une amputation de $500 millions, mais nous ignorons malheureusement la quote part des deux ministères ainsi que la répartition des coupures entre les divers types d'établissements du réseau des Affaires sociales (Centre hospitaliers, centres d'accueil, CLSC, et CSS».

«Il nous apparaît donc primordial, poursuit M. Nadeau, que le MAS fasse, dans les jours qui viennent, connaître à l'ensemble du réseau hospitalier le détail des coupures annoncées.»

### Un manque à gagner de $105 millions

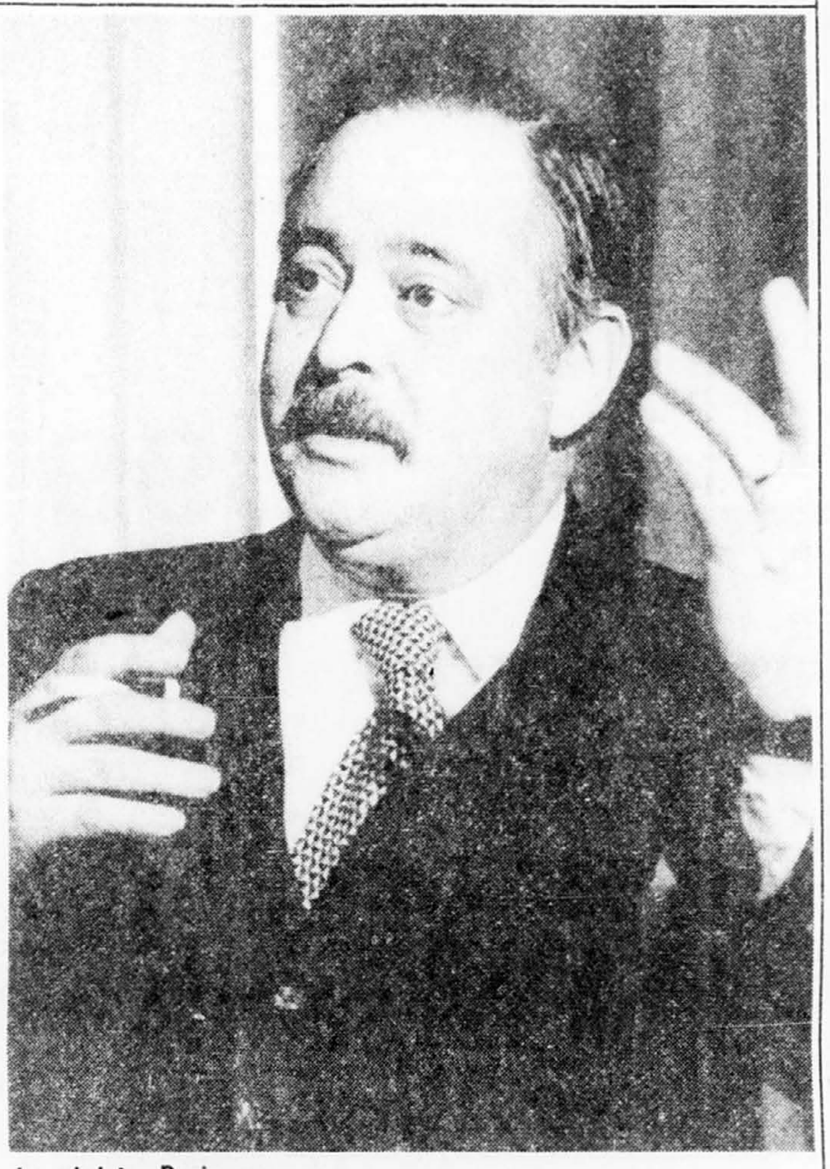
Toujours selon l'AHPQ, les centres hospitaliers feront face à un manque à gagner de $60 millions pour la prochaine année, en raison de la non-indexation des dépenses non salariales. Il faut ajouter à ce montant, $45 millions représentant les déficits courants pour la présente année et qu'il faudra forcément reconduire pour le prochain exercice, puisque le gouvernement refuse d'ajuster les budgets.

«En troisième lieu, il existe un contentieux de l'ordre de $35 millions entre les centres hospitaliers et le MAS pour défrayer entièrement l'impact financier des conventions collectives. Mais, nous ne tiendront pas compte de ce montant, vu la promesse formelle du président du Conseil du Trésor et du ministre des Affaires sociales à l'effet que le coût réel des conventions collectives sera entièrement défrayé par l'État.»

Il reste donc un manque à gagner, que l'AHPQ qualifie de minimum, de $105 millions que les centres hospitaliers devront subir en 1981-82. À titre d'illustration, cela représente les budgets combinés de l'hôpital Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

«Nous croyons que l'instant de vérité est arrivé et que le gouvernement se doit d'informer correctement et complètement l'ensemble de la population sur l'impact réel de ses décisions.»

M. Nadeau termine en soulignant que, sur le plan pratique, et dans les meilleures conditions, il est peu réaliste de croire que les centres hospitaliers puisse résorber des coupures aussi importantes à l'intérieur d'un même exercice financier.



Le ministre Parizeau

# Pas question de créer du chômage pour réduire le déficit, dit Parizeau

■ QUÉBEC (PC) — Ma position sur le budget, c'est que nous ne créerons pas de chômage pour diminuer le déficit, a déclaré hier le ministre des Finances Jacques Parizeau, en répondant aux questions de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

Le député libéral de Marguerite-Bourgeoys, Fernand Lalonde, a souligné que les déficits réels des budgets préparés par M. Parizeau avaient toujours été considérablement plus élevés que prévus.

M. Parizeau prévoit cette année un déficit de près de $3 milliards. Comment croire maintenant le ministre des Finances et quelle crédibilité a-t-il, a demandé M. Lalonde.

Sur le plan de la crédibilité d'une saine gestion, a répondu M. Parizeau, je coupe plutôt que de faire des promesses comme les libéraux. Sur le plan de la crédibilité, j'annonce que je réduis les impôts sur les particuliers.

«Nous avons sur le plan des impôts une certaine cohérence, qui assure à ce gouvernement la crédibilité qui manque aux libéraux.»

Les libéraux qui, présentement, blâment le gouvernement pour son déficit, suggèrent dans leur Livre rouge des augmentations de dépenses dans presque tous les secteurs et des diminutions d'impôts sur les salaires élevés, a dit M. Parizeau.

Autrement dit, ils annoncent à l'avance qu'ils vont augmenter le déficit. Ce n'est pas là une position cohérente, a dit le ministre.

Le gouvernement a décidé d'effectuer des coupures dans un certain nombre de secteurs, a dit M. Parizeau. Si ces coupures n'avaient pas d'effet, personne n'en parlerait. Si des gens mordent actuellement, c'est parce que les coupures ont des résultats.

Je ne suis pas dans la position des libéraux qui parlent de commissions d'études et qui promettent des dépenses exhubérantes, a-t-il ajouté.

«Eux, ils exhubèrent, moi je coupe.»

«Le budget que nous avons présenté hier soir reflète correctement ce vers quoi nous allons,» a conclu le ministre.

# Les syndicats craignent l'abolition de plusieurs milliers de postes

■ (PC) Pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN), les mesures présentées par le ministre des Finances du Québec font craindre l'abolition de plusieurs milliers de postes dans la fonction publique.

La CSN rappelle qu'une réduction de $1 milliard dans les dépenses gouvernementales, dont la moitié à l'éducation et aux affaires sociales, nuira sans doute à la qualité des services.

La centrale syndicale estime de plus que la décision unilatérale du ministre d'imposer un nouveau mode de contribution aux fonds de pension des nouveaux venus à la fonction publique ou parapublique se trouve à nier le droit traditionnel de négociation.

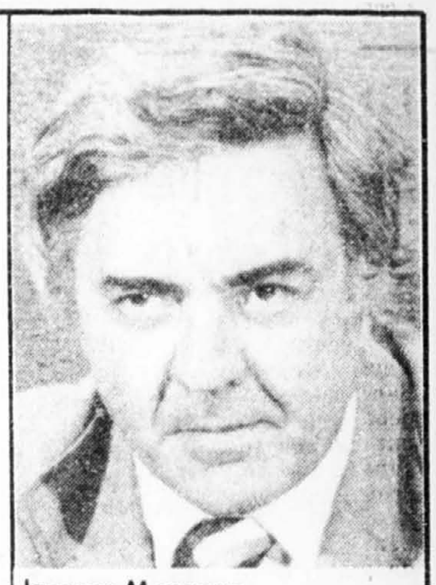
La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) reprend les arguments invoqués par la CSN et soutient que les réductions budgétaires du ministre Parizeau vont se traduire par l'élimination de 14,000 postes dans le secteur public, ce qui devrait «entraîner une baisse dramatique de la qualité des services à la population», soutient le secrétaire général de la Fédération dans un communiqué.

M. Fernand Daoust critique le «précédent dangereux» créé par le gouvernement qui propose de diminuer le taux d'imposition des entreprises, qui serait «le plus bas au Canada».

La FTQ déplore que M. Parizeau n'ait pas donné suite à l'idée du premier ministre Lévesque de créer un programme d'accès à la propriété qui aurait pu aider l'industrie de la construction. La centrale met en garde le gouvernement contre toute tentative visant à s'attaquer aux droits acquis, par le biais des régimes de retraite des employés du secteur public.

Par contre, M. Daoust «se réjouit de l'annonce par le gouvernement d'une baisse substantielle du taux d'imposition des revenus des particuliers en dépit d'une marge de manoeuvre très mince».

A Sainte-Foy, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin, a déclaré que le budget avait une saveur trop électorale pour vraiment porter à conséquence.



Jacques Mongeau

## COUPURES À L'ÉDUCATION

# Charge du président de la FCSCQ

■ Les compressions budgétaires au chapitre de l'éducation, annoncées mardi dans le discours du budget, font preuve d'irréalisme et méritent d'être dénoncées, a affirmé hier le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), M. Jacques Mongeau, qui sera incidemment candidat libéral lors des prochaines élections.

**MARIO FONTAINE**

Selon M. Mongeau, les coupures de $180 millions dévoilées par le ministre Parizeau mettent les commissions scolaires dans une camisole de force et sonnent le glas de la relance et du renouveau du système scolaire.

«Les coupures budgétaires ne s'attaquent pas au superflu qui pourrait exister dans les commissions scolaires. Au contraire, elles touchent directement les services offerts aussi bien dans la quantité que dans la qualité», de déclarer le président de la Fédération.

Celui-ci fait remarquer que les commissions ont déjà vu leurs budgets réduits de $113 millions cette année, et considère qu'il s'agit là d'un effort méritoire. S'il se dit d'accord pour absorber une certaine partie des compressions, M. Mongeau se prononce en revanche contre la diminution de la qualité des services voire même leur complète disparition dans certains cas (éducation aux adultes, enfants défavorisés).

Bien sûr, le budget proposé a toutes les chances d'être mis sur les tablettes du moins pour un certain temps, dans la perspective d'élections provinciales imminentes. Mais cela ne change rien à l'affaire, souligne celui qui affrontera le ministre Jacques-Yvan Morin dans la circonscription de Sauvé: les commissions scolaires doivent déposer leurs propres états financiers fin mai début juin au plus tard, de sorte que quoi qu'il advienne au scrutin, l'Assemblée nationale n'aura pas eu le temps d'adopter le nouveau budget du Québec à ce moment-là.

Voilà pourquoi la potion du ministre Parizeau paraît si amère aux yeux de la Fédération. Également président du Conseil scolaire de l'île de Montréal et de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, M. Mongeau ne doute pas, pour sa part, qu'un bon nombre de commissions devront porter à son maximum (6 p. cent) le pourcentage de perception locale de taxe si les coupes sombres décrétées par Québec restent les mêmes.

Mais cela ne suffira pas, soutient-il: il faudra sabrer dans le personnel et cela s'annonce difficile. «Je pense que le président de la CEQ et ceux des autres centrales syndicales ont raison de s'inquiéter, car des postes disparaîtront», prédit M. Mongeau.

### Crédibilité douteuse?

Ce dernier affirme se sentir «bien confortable» pour critiquer les politiques du gouvernement Lévesque, même s'il se présentera lui-même comme candidat libéral bientôt: il n'a pas dévoilé le secret des coupures même s'il en savait la teneur depuis longtemps, explique-t-il, et ce n'est qu'il y a une semaineseulement qu'il a pris la décision de se lancer en politique.

M. Mongeau avait de fait pris la même décision l'automne dernier, mais le chef libéral Claude Ryan lui avait fait comprendre qu'il n'était pas question pour lui de se présenter dans le West Island comme il le désirait afin de laisser la place à un anglophone.

Le président de la FCSCQ affirme qu'il abandonnera toutes ses charges publiques dès l'émission des brefs électoraux, mais ne considère pas sa crédibilité entamée d'ici là.

À noter que, malgré ces coupures, le budget total octroyé à l'éducation [illegible] malgré tout d'environ [illegible] dans l'année à venir.

# Le consentement des provinces n'a jamais été nécessaire soutient Ottawa devant la Cour d'appel

■ (PC) — Depuis le premier amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (AABN), en 1871, le consentement des provinces n'a jamais été nécessaire, quel que soit le degré de leur opposition et de «l'atteinte» à leur sphère de compétences.

C'est ce qu'a soutenu hier, devant la Cour d'appel du Québec, Me Michel Robert, au nom du procureur général et ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien.

Selon lui, l'usage concernant les amendements à l'AABN a été établi il y a plus de 100 ans et il requiert simplement une adresse (ou résolution) des deux Chambres fédérales au Parlement du Royaume-Uni.

Dès 1868, la Nouvelle-Ecosse a voulu sortir de la Confédération et «elle s'est fait répondre à Londres qu'elle n'y avait pas de locus standi», c'est-à-dire de droit formel d'y être entendue. «Cela a établi une pratique», a affirmé l'avocat.

Ainsi en 1949, à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, Ottawa a procédé de la même manière, «malgré les objections très fortes du Québec, confirmant de la sorte la décision antérieure du Conseil privé sur la frontière du Labrador», a expliqué Me Robert, «même si l'on a affecté de la sorte l'autorité législative du Québec».

Le premier amendement cité par l'avocat était celui par lequel était confirmé, en 1871, le droit d'Ottawa de créer de nouvelles provinces par de simples lois, de leur donner une constitution, un pouvoir législatif, de prévoir leur représentation aux deux Chambres fédérales et d'établir un mécanisme de révision de leurs frontières.

En entrevue à l'issue de l'audience, au 17e étage du palais de Justice, Me Robert a reconnu que la Charte des droits contenue dans le projet constitutionnel de M. Chrétien risque d'aller encore plus loin, soit par exemple de restreindre la législature de l'île du Prince-Edouard dans son pouvoir de dire qui et dans quelles conditions peut être propriétaire foncier dans son île ou encore celui de l'Assemblée nationale de déterminer qui a droit à l'école anglaise au Québec.

Cela veut-il dire que le Québec ayant déjà encaissé à propos du Labrador, il peut bien encaisser encore plus? Me Robert a répondu qu'il ne voulait pas carrément dire une telle chose et que c'était là une question d'ordre politique.

Devant le banc de cinq magistrats présidé par le juge Marcel Crête, l'avocat a d'ailleurs plaidé la différence «fondamentale» entre la réalité juridique consacrée par l'histoire des amendements et «la prétendue théorie du pacte» qui lierait les deux niveaux de gouvernement.

Me Robert a admis qu'on avait conclu, en 1867, «un compromis politique mais qui n'est pas générateur de droit. Ce n'est pas un traité à incidences juridiques», a-t-il ajouté.

Pour avoir juridique comme une loi, une convention doit prévoir des sanctions si on la viole, ce qui n'est pas le cas à propos du préambule de l'AABN, a expliqué le procureur fédéral.

Dans la vingtaine d'amendements pour lesquels une adresse des deux Chambres a suffi pour que Londres agisse dans le sens souhaité par Ottawa, Me Robert a également cité celui de 1940 traitant de l'assurance-chômage.

DES FEMMES S'UNISSENT POUR FAIRE PRESSION

# La forte hausse de la criminalité soulève l'indignation à Mont-Royal

■ Un vent de colère gronde à Mont-Royal où les citoyens, par milliers, signent depuis quelques jours une requête dénonçant la hausse de la criminalité dans cette localité et le projet de déménager le poste de police de la rue Roosevelt à la Plaza Côte-Des-Neiges.

**FLORIAN BERNARD**

Grâce à une subvention du conseil municipal, les femmes ont créé un organisme de pression sous le nom de «Comité des femmes pour la sécurité publique». Ce comité est à l'origine de la requête, dont des copies ont été déposées dans tous les endroits publics, notamment l'hôtel de ville, les centres de loisirs, la bibliothèque municipale, etc.

Le document qui doit être présenté aux autorités de la CUM de même qu'au gouvernement signale que la qualité des services policiers n'a cessé de diminuer depuis 1972 à Mont-Royal, parallèlement à une hausse sans précédent des coûts. Ce document remet aussi en question l'ensemble des services de la Communauté urbaine de Montréal de même que l'érosion de l'autonomie municipale. Sans l'affirmer explicitement, les citoyens souhaitent un démantèlement de la CUM et, à tout le moins, le rapatriement de leur police locale, comme elle existait avant l'intégration de 1972.

Avant la création du service de police de la CUM, il y a 8 ans, les citoyens de Mont-Royal possédaient un service de police qui assurait la présence constante de 7 à 9 voitures de patrouille dans les rues de la ville. Et ceci 24 heures par jour. La police de Mont-Royal possédait son propre poste, rue Roosevelt, et rendait compte de son administration et de ses activités au conseil municipal. Ce service coûtait, en 1972, $773,000 par année. La criminalité était extrêmement basse.

Actuellement les policiers de Mont-Royal sont regroupés avec ceux du district Côte-des-Neiges. La moyenne des voitures de patrouille allouées à Mont-Royal est de 2.5 seulement. Ce service qui ne représente, en réalité, que 25% de celui de 1972 coûte aux contribuables de Mont-Royal la somme astronomique de $4.5 millions par année.

Pour ajouter à la vexation des citoyens, les dirigeants de la police ont signalé leur intention de relocaliser le poste de police de la rue Roosevelt à Côte-des-Neiges, dans un centre commercial.

## Vague de mécontentement

Pour remédier à la diminution des services policiers sur leur territoire, les citoyens de Mont-Royal ont autorisé la mise sur pied d'un service local de «sécurité publique». Ils doivent assumer, seuls, le financement de ce service parallèle en plus des $4.5 millions que leur coûte la police de la CUM.

D'autre part, avec l'aide financière de la ville, les femmes ont suscité la création d'un service bénévole de «vigilance» et ont invité les citoyens à assumer, eux-mêmes, diverses opérations de surveillance, surtout dans les secteurs résidentiels où les vols connaissent une recrudescence inhabituelle. Ces femmes ont fait imprimer et distribuer une brochure intitulée «Soyons vigilants» — «Be Alert» — fournissant aux citoyens divers conseils quant à leur sécurité. Des sifflets d'alarme appelés «screamer» ont été distribués aux citoyens au cas où ils seraient victimes d'une agression dans la rue.


CUIRETTE
TISSUS FINIS VINYLE
VINYLES CLAIRS ET DE COULEUR
IMITATION DE BOIS AUTO-ADHESIFS
"CUIR VERNI" — MYLARS METALLIQUES
COUVRE-MURS DE VINYLE
• Tissus pour rideau de douche de 72" de largeur
• Polyethylene 3 a 40 pieds de large
• Coussin mousse taille a la forme et aux dimensions voulues
Plastic Coated Textiles Ltd.
205 EST, AV. MONT-ROYAL

gohier LE CONSEILLER
Voyez notre annonce dans La Presse de samedi 14 mars
GOHIER PONTIAC BUICK CAMIONS GMC
gohier
Gohier Pontiac Buick Inc. 3333 est rue Jarry Mtl. tel:376-4220

SOLDE DE FERMETURE
UNE VALEUR DE $1,214,375.00 DE VÊTEMENTS DE QUALITÉ OFFERTS À DES RABAIS DE 40% À 70% SUR LES PRIX D'ORIGINE

COMPLETS AVEC GILET POUR HOMMES 100% LAINE
Une confection très soignée, signe d'excellence. Lignes contemporaines 1981, superbes tissus laine, allure incomparable. Une aubaine à ce prix!
RÉDUITS À 139.90 Prix cour. $350

40% À 70% DE RABAIS SUR TOUS NOS CHANDAILS, CHEMISES, CRAVATES ET SUR TOUS NOS ACCESSOIRES POUR HOMMES

COMPLETS AVEC GILET POUR HOMMES 100% LAINE
AUSSI EN LAINE MÉLANGÉE
Une confection soignée, cela implique une qualité que vous pouvez voir et toucher... un vêtement qui durera des années. Seule une confection soignée peut rendre justice à la richesse de nos tissus et à l'élégance de notre collection... Pour ceux qui tiennent à leur image.
99.90 Prix cour. $200

VESTONS SPORT SOLDE 59.90 Ord. jusqu'à $200
PANTALONS SOLDE 22.50 OU 2 POUR $40 Ord. $50

MASTER CHARGE
BANKAMERICARD (VISA)
TOUTES VENTES FINALES
harry Gold
HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI-MERCREDI 9h-18h
JEUDI-VENDREDI 9h-21h
SAMEDI 9h-17h
474, RUE STE-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL • CENTRE COMMERCIAL ROCKLAND

AMERICAN A UNE FOULE DE RAISONS DE SE RENDRE À CHICAGO.




Seule American Airlines peut assurer votre transport vers ces dix-neuf grands centres sans que vous ayez à changer de compagnie aérienne. Nous offrons en plus deux vols sans escale de Montréal à Chicago, à des heures pratiques, soit à 9h25 et à 15h40.

Et bien sûr, vous bénéficierez des services exclusifs d'American avant et pendant le vol.

Vous passez la douane à Dorval, vous obtenez d'avance toutes les cartes d'embarquement dont vous aurez besoin pour le voyage, ce qui vous évitera de faire la queue, et nous présentons des courts métrages* sur certains vols vers la Californie et l'Arizona.

Pour obtenir des renseignements complets, appelez votre agent de voyages ou American Airlines. De Chicago, American possède un réseau de correspondances par excellence.

*3.00 pour les écouteurs.




American vers l'Amérique.

# Dis-moi ce que tu manges

**Voici la liste des ingrédients qui pourraient se trouver dans le beurre et dans la margarine.**

## Beurre:

aliment qui *doit* être préparé avec au moins 80% de la matière grasse du lait et qui *peut également contenir un ou plusieurs des éléments suivants:*

- des solides du lait,
- des cultures bactériennes,
- du sel, et
- un colorant alimentaire.

## Margarine:

émulsion plastique ou liquide d'eau dans de la graisse, de l'huile ou des graisses et des huiles ne provenant pas du lait et qui peuvent avoir été soumises à l'hydrogénation, qui *doit* contenir au moins 80% de graisse, d'huile, ou de graisses et d'huile comptées en gras, et au moins 3300 U.I. de vitamine A, et 530 U.I. de vitamine D par 100 gr. *Tous les ingrédients suivants peuvent être utilisés dans la fabrication de la margarine, mais on ne les retrouve pas nécessairement tous dans une marque donnée.*

- de la poudre de lait écrémé ou de la poudre de lait de beurre,
- du lactosérum en poudre ou du lactosérum modifié en poudre,
- des protéines,
- de l'eau,
- de la vitamine E, si ajoutée en quantité telle que le produit final contienne au moins 0,6 unité internationale d'alphatocophérol par gramme d'acide linoléique présent dans la margarine,
- un colorant alimentaire,
- des agents aromatisants,
- des édulcorants,
- du sel et du chlorure de potassium,
- des mono- et diglycérides en quantité d'au plus 0,5%,
- de la lécithine en quantité d'au plus 0,2%,
- du tristéarate de sorbitan en quantité d'au plus 1,0%,
- de l'acide sorbique et de l'acide benzoïque et leurs sels, seuls ou en association, en quantité d'au plus 1000 parties par million, exprimée en acides,
- de l'hydroxyanisole butylé, de l'hydroxytoluène butylé et du gallate de propyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- du palmitate d'ascorbyle et du stéarate d'ascorbyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,02% de la teneur en gras,
- du citrate de monoglycéride, du citrate de monoisopropyle et du citrate de stéaryle, seuls ou en association; en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- des acides citrique et lactique et leurs sels de potassium et de sodium,
- de l'acide tartrique et du tartrate double de sodium et de potassium,
- du bicarbonate de sodium ou de potassium, du carbonate de sodium ou de potassium et de l'hydroxyde de sodium ou de potassium et
- du calcium disodium éthylènediamine tétraacétate en quantité d'au plus 75 parties par million.

# À vous de choisir... naturellement.

Service de la nutrition, Bureau laitier du Canada.

# McConnell ne s'est pas présenté en cour parce qu'il craignait pour sa vie

C'est parce qu'il craignait une nouvelle fois pour sa vie que M. John McConnell n'avait pas jugé bon de se présenter en septembre 80 à l'ouverture du procès pour conspiration et extorsion de $82,000 de Tony Massarelli, du couple Falovitch, de Jimmy Soccio et de Pasquale Martone.

D'ailleurs, contre-interrogé par l'avocat de Massarelli, Me Michel Massicotte, McConnell a encore précisé avoir fait inspecter entièrement son appartement de la rue McGregor, à l'été 80, par une firme spécialisée dans la détection de l'écoute électronique. Et cela à l'invitation expresse d'un de ses avocats.

Justement, c'est lors de la visite de deux détectives privés de l'agence Introspec Investigation retenus pour ce travail qu'il avait été invité par l'un d'eux, Harry Seaford, à déguerpir de là «puisque sa vie était en danger». Il quitta donc Montréal sans tambour ni trompette pour la Jamaïque où il possède sa maison. Au grand étonnement de Me

**GEORGES LAMON**

Massicotte, M. McConell finit par avouer n'avoir prévenu personne de son départ précipité: ni les enquêteurs de la CUM chargés du dossier du groupe Masarelli et autres, ni le substitut du ministère public d'alors, Me Philip Schneider.

Par ailleurs, le témoin vedette de cette journée de procès du groupe Massarelli et compagnie, a avoué que les spécialistes d'Introspec n'avaient pu déceler aucun appareil d'écoute électronique dans l'appartement en dépit de deux «lectures». Pourtant, M. Seaford avait appris, selon M. McConnell, par d'autres personnes que sa vie était en danger.

Au cours de cette journée d'audience du procès que préside le juge Jean-Paul Bergeron devant jury, on a d'ailleurs mis en relief que cette affaire d'écoute électronique était contemporaine à une poursuite civile de $1.4 million intentée contre McConnell par un des co-accusés dans cette affaire et son ex-associé, Gérard Falovitch.

C'est en 71-72 que Falovitch s'est associé à McConnell pour créer une maison de disques, la McConnell Records, firme fermée depuis 74 et dans laquelle McConnell avait investi $100,000 des $700,000 qu'il a reçus en héritage de son grand-père.

Rappelons que la poursuite représentée par Me René Domingue veut mettre en relief le fait que le groupe s'était servi d'une prostituée pour perdre McConnell et lui soutirer $82,000 en guise de dédommagement pour avoir couché avec la présumée femme d'un mafioso newyorkais. La poursuite tente également de prouver que c'est bien Deveda Miriam Falovitch, l'épouse de Gérard Falovitch, qui a «arrangé» la rencontre McConnell-Lawton (la prostituée) dans un hôtel de la Jamaïque.

Avant l'ajournement du procès, Me Daniel Saint-Louis, avocat de Soccio, s'y est pris à plusieurs reprises pour faire admettre par M. McConnell qu'en fin de compte, il était incapable d'identifier formellement Soccio comme celui qui tenait le rôle du mari éconduit.

Le procès du groupe se poursuit aujourd'hui.


Le Mail Cavendish
5800, boul. Cavendish, angle Kildare, Côte Saint-Luc
EXPOSITION ET VENTE D'ANTIQUITÉS
Jeudi 12 mars 9h30 - 21h00
Vendredi 13 mars 9h30 - 21h00
Samedi 14 mars 9h30 - 17h00

optométristes
J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.
JACQUES BENOÎT, O.D.
EXAMEN DE LA VUE/VERRES DE CONTACT/LUNETTES
Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h a.m. à 5h 30 p.m.
Jeudi de 9h a.m. à 9h p.m. — Samedi fermé R-0029
900, SHERBROOKE OUEST (#11) 849-1274

En toute simplicité
et dans la bonne humeur!





Le Bon Vivant
Soupe du jour
Salade
Sandwich de votre choix
café, thé ou lait
4,25 $
du lundi au vendredi
de 12 h à 14 h 30
HÔTEL SHERATON MT-ROYAL
1455, rue Peel, Montréal, Québec H3A 1T5





# Personne ne vous simplifie autant les économies


SOLDES ACHÈTE-TÔT
Recherchez ce symbole!
Les Soldes "Achète-tôt" vous simplifient d'avantage les économies
Les Soldes "Achète-tôt": des économies supplémentaires sur des articles de choix dans notre Catalogue Printemps-Été.
Recherchez ce symbole mais faites vite...
*Ces Soldes "Achète-tôt" sont en vigueur jusqu'au 28 mars 1981 seulement.*

Le nouveau Catalogue Printemps-Été Distribution aux Consommateurs vous le propose pour vous simplifier les achats...chez vous! Dans ce nouveau catalogue, débordant d'aubaines sur des marques réputées de toutes sortes, vous trouverez ce qu'il vous faut, tout de suite, pour partir sur le bon pied ce printemps, pour suffire à vos besoins pour le foyer, combler vos loisirs... même ce petit cadeau tant recherché. Toute la marchandise se vend à prix spécial, à tous les jours, à l'année longue! A vrai dire, les meilleurs prix ainsi que les marques les plus réputées, vous les trouverez dans ce Catalogue Printemps-Été de Distribution aux Consommateurs. Si vous n'avez pas encore reçu le vôtre, passez donc le prendre chez votre Distribution aux Consommateurs.

# Distribution aux Consommateurs*

Personne ne vous simplifie autant les économies.

**MONTREAL–REGION EST**
- 6580, rue St-Hubert
- 900 est, rue St-Zotique
- 1018 est, rue Ste-Catherine
- Place Frontenac 2800 est, rue Ontario
- 2565, rue Masson
- 4486 est, rue Jean Talon, **St-Léonard**
- 4655 est, rue Jean Talon, **St-Léonard**
- 9235, boul. Lacordaire, **St-Léonard**
- Place Bourassa 6000, boul. Henri Bourassa
- Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke
- Les Galeries d'Anjou 7781, boul. les Galeries d'Anjou **Ville d'Anjou**
- 1480, boul. St. Jean Baptiste, **Pointe-aux-Trembles**
- Centre Repentigny, 155, rue Notre Dame, **Repentigny**

**MONTREAL–REGION OUEST**
- Plaza Alexis Neon 1500, ave. Atwater
- Cavenish Mall, 5800, boul. Cavendish, **Cote St-Luc**
- 1439, rue Bleury
- Plaza Cote-des-Neiges 6700, Cote-des-Neiges
- 1466 ouest, rue Sauvé
- 11847, boul. Lachapelle, **St-Laurent**
- 1120, boul. Laurentien, **St-Laurent**
- 4470, rue Wellington, **Verdun**
- 2700, rue Victoria, **Lachine**
- 8371, boul. Newman, **La Salle**
- 2315, boul. Hymus, **Dorval**
- West Island Mall 3109 boul. des Sources **Dollard-des-Ormeaux**
- 3066, boul. St-Charles, **Kirkland**
- Centre d'Achats Ile Perrot 101, boul. Cardinal Leger **Ile Perrot**

**MONTREAL–RIVE SUD**
- Centre Jacques Cartier 1401, chemin Chambly, **Longueuil**
- 2980, chemin Chambly, **Longueuil**
- Centre d'Achats Greenfield Park 345, boul. Taschereau, **Greenfield Park**
- 3535, boul. Taschereau, **St-Hubert**
- Mail Champlain 2150, boul. Lapinière, **Brossard**
- Centre Chateauguay 252, boul. d'Anjou, **Chateauguay**

**LAVAL**
- 1730, boul. des Laurentides, **Chomedey**
- 3370 ouest, boul. St-Martin, **Chomedey**
- Carrefour Laval 3035, boul. le Carrefour, **Chomedey**
- Centre Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, **Duvernay**

**LAURENTIDES**
- 685, boul. Labelle, **Rosemère**
- Les Galleries des Mille-Iles
- 300, boul. Sicard, **Ste-Thérèse-de-Blainville**
- Carrefour du Nord 900, rue Grignon, **St-Jérôme**
- Place Lafontaine 2016, rue St-Georges, **St-Jérôme**
- 406, boul. Sauve, **St-Eustache**

**CANTONS DE L'EST**
- Place St-Jean 400, boul. du Séminaire, **St-Jean**
- Les Galeries Granby 40, rue Evangeline, **Granby**

**ST-BRUNO**
- Les Promenades de **St-Bruno**

**ST-HYACINTHE**
- 2225 boul. Casavant

**VALLEYFIELD**
- 606, boul. Monseigneur Langlois

OFFRE SPÉCIALE
du 12 au 20 mars 81
GARANTIE INTERNATIONALE GRATUITE
de 36 mois ou 80,000 km
à l'achat d'une
R5 et R18 1981






LAREAU CENTRE-VILLE
1824 ouest, rue Ste-Catherine
937-9551

BISBILLE CHEZ LES MAIRES DE LA RIVE SUD

# La CTRSM veut maintenant devancer la sortie de la carte mensuelle Inter-rives

■ La Commission de transport de la Rive sud de Montréal (CTRSM) veut devancer la sortie de la carte mensuelle Inter-rives devant servir aux usagers des trois commissions de transport de la région de Montréal.

**GERMAIN TARDIF**

Selon les informations publiées la semaine dernière, cette carte doit être mise ne vente en septembre prochain. Mais il reste une foule de détails à régler auparavant et le maire de la Rive sud, a fait savoir, lors de l'assemblée de cet organisme hier, qu'aucune rencontre n'avait encore eu lieu ou avait été convoquée à cette fin.

Il a toutefois déclaré que la CTRSM allait prendre les devants pour convoquer une réunion de toutes les instances impliquées dans le but d'arriver à des décisions quant au partage des revenus de la vente des cartes et des subventions gouvernementales qui y sont attachées.

## Longueuil et la CTCUM

Cette hâte s'explique par le récent désir du conseil municipal de Longueuil de s'intégrer totalement à la CTCUM, ce qui fait craindre pour l'avenir de la CTRSM.

M. Bourbeau a dit que celle-ci a entrepris une étude du rapport CIMAG, dont s'est servi la ville pour motiver sa démarche, mais dont les chiffres ne correspondent pas à ceux des études entreprises par la CTRSM elle-même.

«Il est trop tôt pour s'embarquer dans une guerre de chiffres, a ajouté M. Bourbeau, parce que nous ne les avons pas tous.» D'après lui, l'avènement de la carte Inter-rive aura pour conséquence de changer bien des aspects de la situation actuelle, de même que l'abolition éventuelle du service que donne actuellement la CTCUM dans une partie de Longueuil, ce qui aurait pour effet d'accroître les revenus de la CTRSM.

Quant à la passe mesuelle de la CTRSM, qui doit être mise en circulation à compter du premier avril, elle sera valable du 20 au 20 de chaque mois.

Au début, les usagers pourront se les procurer à la station de métro Longueuil et au mail Champlain de Brossard. Des négociations se déroulent pour leur mise en vente dans les hôtels de ville et dans une chaîne de dépanneurs de la Rive sud.

Au sujet de sa filiale Métropolitain Sud, la CTRSM aimerait envoyer la facture du déficit d'opération de 1979 aux 51 municipalités qu'elle dessert. Une demande en ce sens a été adressée au ministère des Transports mais celui-ci n'a pas encore répondu. En attendant, c'est la CTRSM qui doit soutenir ce déficit. C'est pourquoi le conseil des maires a adopté une résolution demandant au ministre d'approuver dans les plus brefs délais l'envoi d'avis des quote-parts aux municipalités concernées.

Le ministère des Transports tarde également de répondre à une demande de permission de rendre le corridor Chambly-Farhnam de Métro-Sud. Ce que constatant, le conseil a adopté une autre résolution pour demander au ministre de lui faire connaître les raisons qui motivent ces délais.

Une autre résolution a été adoptée, demandant cette fois au gouvernement de subventionner les coûts d'opération des parcs d'incitation de la CTRSM.

L'un d'eux existe déjà à Saint-Hubert; un autre est en état de construction à Brossard. Celui de Saint-Hubert a connu en 1980 un déficit de $40,000. Une telle demande avait déjà été refusée mais le conseil des maires a décidé de revenir à la charge.

# La grande chasse débute: 78,000 phoques à tuer

■ SAINT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE (d'après CP) — La plus grande chasse pratiquée dans le monde s'est ouverte hier au large de la côte sud du Labrador, où les équipages de sept navires canadiens et trois bateaux norvégiens ont entrepris de tuer 78,000 bébés phoques.

La chasse, qui devait débuter aujourd'hui, s'est ouverte une journée plus tôt, les capitaines des dix navires ayant dit craindre que la glace sur laquelle les phoques se reproduisent ne se rompe très bientôt.

Ed Quigley, un agent des Pêcheries fédérales, a précisé que le troupeau de phoques moines était éparpillé sur une banquise de 45 milles marins de longueur.

Les bateaux canadiens, montés essentiellement par des Terre-Neuviens, sont autorisés à prendre 55,500 peaux, tandis que le quota des Norvégiens est de 22,500 animaux.

M. Quigley a déclaré que si les conditions atmosphériques favorables qui régnaient hier se poursuivent, il ne faudrait que quelques jours à chaque bateau pour réaliser son quota.

Après avoir pris leur part des phoques moines, les navires se lanceront à la recherche des phoques à capuchon, une espèce distincte qui se reproduit sur les limites externes de la banquise. Pour ces animaux, le Canada et la Norvège peuvent se séparer à peu près également 15,000 peaux.

Pour l'instant, aucun militant écologiste hostile à cette chasse ne s'est manifesté; le bateau affrété par l'organisation Greenpeace, le «Rainbow Warrior», en provenance de Grande-Bretagne, n'est pas attendu dans les parages avant le 20 mars.

Entre-temps, deux Américaines ont porté des accusations de voies de fait contre un représentant du ministère de la Pêche et un agent de la GRC, à la suite d'un incident survenu lundi, lors de la chasse entreprise au large de la côte nord de l'Ile-du-Prince-Edouard, chasse qui fut fermée le même jour par suite du comportement des centaines d'amateurs qui avaient voulu y participer.

Les deux femmes, membres de l'Institut pour la protection des animaux de Sacramento, en Californie, prétendent qu'elles ont été malmenées lorsqu'elles refusèrent de remettre aux autorités des films qu'elles avaient pris de cette tuerie.

LA PROMESSE DE LÉON

LÉON PROMET DE VOUS REMETTRE, POUR TOUTE MARCHANDISE ÉPUISÉE

un «BON»

Si une marchandise annoncée est épuisée, Léon promet de vous remettre un bon qui vous permettra de l'obtenir au même prix après réapprovisionnement ou vous offre un article de valeur identique au même prix.

Centre 2000
boul. St-Martin ouest, Laval
sortie 9 de l'Autoroute des Laurentides

FABULEUX SOLDE

DE PLANTES D'INTÉRIEUR 30% de rabais

En solde jusqu'au 14 mars

Pots décoratifs et macramés 30% de rabais

Terreau préparé Perron
Sac 25 lb
Un terreau spécial de bonne terre à jardin, de sable et d'humus.
ord. $1.99 spécial $1.39
30% de rabais

20% de rabais
SUR TOUS LES LIVRES DE JARDINAGE
Un choix que vous ne pouvez retrouver ailleurs. Des milliers de volumes traitant de tous les sujets.

le plus grand centre de jardinage au Québec
w.h.perron
HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au vend.: 8h30 à 5h30
Samedi 8h30 à 5 heures
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville, 2e intersection à gauche)
332-3610
VISA
master charge

Black & White
Doux et vieilli à point
Si vous aimez le vrai goût du scotch
Représentants promotionnels: Herdt & Charton (1971) Inc., Montréal.

# Menace de grève à Quebécair

■ Une grève pourrait être déclenchée d'ici peu à la compagnie Québecair, selon la décision que rendra le ministre fédéral du Travail Gérald Regan sur le rapport qui lui a été

**LISA BINSSE**

remis au début du mois, après la rupture par le syndicat, le 25 février dernier, de l'entreprise de conciliation.

En effet, l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique, qui représente 400 employés de cette compagnie aérienne (mécaniciens, agents de billets, agents de réservations, préposés d'escale, répartiteurs et autres) a mis fin à la conciliation après le rejet par les membres, dans une proportion de 98 p.c., des dernières offres patronales et l'obtention d'un mandat de grève, voté à 94 p.c.

La compagnie, dans une offre globale soumise lors d'une séance de négociation le 11 février dernier, proposait certaines augmentations salariales, mais exigeait en retour que les syndiqués cèdent les avantages acquis au fil des années sur différents points dont la sécurité d'emploi, la durée de la journée de travail, les congés de maladie, les vacances payées, les frais de déplacement et autres bénéfices marginaux.

André Bonenfant, l'agent d'affaires du syndicat, a déclaré hier que le syndicat avait demandé à la compagnie de retirer sa demande touchant les bénéfices marginaux et proposait en retour une formule de temps partiel, «ce qui n'existe pas à Québecair», et la possibilité d'annuler certains sous-contrats. «On a ouvert une porte, mais la compagnie n'a pas voulu s'en servir.»

Le syndicat, qui se dit toujours prêt à négocier, considère que c'est à la compagnie de faire le prochain pas. Le syndicat demande la parité avec Air Canada, où les employés gagnent en moyenne 25 p.c. de plus.

Le ministre Regan peut faire trois choses après l'étude du rapport du conciliateur: nommer un médiateur spécial, nommer une commission de conciliation ou accorder le droit de grève et de lock-out, lequel sera acquis sept jours après que sa décision aura été communiquée aux parties en cause.

# Un nouveau conflit risque d'éclater chez Pratt & Whitney

■ Un autre conflit se dessine peut-être à la compagnie Pratt & Whitney, de Longueuil, le nouveau nom que porte dorénavant la United Aircraft, où un conflit de plus d'un an avait mobilisé l'attention de tout le Québec en 1974-75.

Toutefois, le rejet des offres patronales, mardi soir dernier, et le vote de grève qu'on

**PIERRE VENNAT**

s'apprête à prendre, probablement dimanche, ne signifient pas automatiquement la grève lundi prochain.

On se souviendra qu'en 1974-75, une sanglante grève avec arrestations, bagarres, et même commission parlementaire sur ce seul conflit avait déchiré le Québec. Plusieurs syndiqués avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement, et 28 d'entre eux attendent encore qu'un arbitre statue sur leur congédiement.

Une grève «générale» de 24 heures, lancée par la FTQ pour appuyer les travailleurs de United Aircraft, avait d'ailleurs connu un retentissement assez considérable, compte tenu de son illégalité.

Mardi soir, par 53.6 pour cent, 2,932 des employés de la Pratt & Whitney ont rejeté les offres que la compagnie qualifie de «finales».

Selon la partie syndicale, 1,568 travailleurs ont rejeté les offres et 1,364 les ont acceptées. Il y aurait entre 3,500 et 3,700 travailleurs chez Pratt & Whitney. La «formule Rand» est appliquée à cet endroit: tous ne sont pas tenus d'être syndiqués, mais, advenant un conflit de travail, tous les employés couverts par l'unité d'accréditation, syndiqués ou non, seront forcés de respecter les dispositions «anti-scabs» du Code du travail, d'ailleurs introduites dans la loi par le gouvernement Lévesque «afin d'éviter d'autres United Aircraft».

## La parité avec les USA

Le conflit porte surtout sur la parité avec les autres avionneries. Dans un communiqué, le syndicat dit qu'il traine de l'arrière par $1.50 à $2 l'heure par rapport aux travailleurs de la même compagnie à Hartford, au Connecticut.

Le président du syndicat, Claude Vincent, a déclaré à LA PRESSE qu'on était également loin en arrière des travailleurs de Canadair et d'autres avionneries canadiennes.

Mais un porte-parole patronal, M. Pierre Henri, a démenti, chiffres à l'appui, cette prétention. A la signature du contrat, le salaire moyen horaire, à Pratt & Whitney, serait de $9.15 l'heure, contre $8.98 à Canadair, affirme-t-il. En novembre 1981, de $9.45 contre $9.39. Ce n'est qu'en septembre 1982 ($10.43 contre $10.49) qu'on trainerait quelque peu en arrière de Canadair; mais l'avance serait reprise en février 1983, où Pratt & Whitney offre $11.19 contre $10.94 à Canadair à la même période. Le contrat offert par Pratt & Whitney s'étendrait, cependant, sur six mois de plus.

Par ailleurs, la compagnie prétend que son offre, répartie sur trois ans, représente une hausse de 50 pour cent par rapport au salaire actuel. Enfin, elle offre également de payer en entier le fonds de pension des syndiqués.

Ceci dit, le syndicat déclare, dans un communiqué, que malgré l'impasse, «nous n'aurons recours à la grève que s'il n'y a vraiment pas possibilité de faire des progrès en négociation», et une reprise des pourparlers semblait toujours possible.

FRANCE-FILM

# Les grévistes réclament la révocation du permis de NAC

■ Forts d'un récent jugement de la Cour supérieure en leur faveur, les syndiqués en grève des salles de cinéma et de spectacles de France-Film ont demandé hier au ministre de la Justice, Marc-André Bédard, de révoquer le permis du Groupe sécurité NAC qui, depuis le 12 novembre dernier, agit illégalement comme briseur de grève pour le compte de France-Film.

Michel Bourdon, conseiller syndical de la Fédération nationale de communications (FNC-CSN), note dans sa lettre au ministre qu'un enquêteur du ministère du Travail, Me Jacques Marquis, concluait dans un rapport écrit que NAC contrevenait au Code du travail en faisant travailler deux salariés de l'unité d'accréditation du Théâtre Saint-Denis et en utilisant ses agents pour remplir les fonctions de réceptionniste, contrôleur des billets, portier et placier en lieu et place des grévistes, tant au Théâtre Saint-Denis qu'aux salles de cinéma du complexe Desjardins.

Dans son jugement rendu le 5 mars dernier, le juge Claude Benoit accorde aux 45 grévistes de France-Film une injonction interlocutoire permanente qui ordonne à France-Film de cesser immédiatement d'utiliser les services de NAC ou toute autre agence pour accomplir les fonctions ou les tâches accomplies avant la grève par les salariés compris dans les unités d'accréditation, et de cesser d'utiliser les services de deux salariés de l'unité de négociation préposés au bar.

Rappelons que les syndiqués de France-Film ont rejetté le 26 février dernier les dernières offres «finales» de l'employeur dans des proportions de 95 et 100 p. cent qualifiant ces offres «d'insultantes et qui démontrent l'intention actuelle de France-Film de faire disparaître nos deux syndicats».

Lors de cette troisième rencontre de conciliation, l'entreprise, une filiale de Télé-Métropole, a offert à ses employés en grève depuis presque quatre mois: un contrat d'un an à compter de la signature; le droit pour l'employeur d'utiliser toute la sous-traitance qu'il veut; aucun congé de maladie; l'application de la Loi des normes minimales de travail quant au temps supplémentaire, les congés de maternité, les jours fériés et les vacances; une hausse de salaire de $0.05 l'heure pour les placiers et les portiers; le maintien du salaire actuel ($0.23 de plus que le salaire minimum) pour les salariés actuellement affectés à la caisse et aux restaurants; une baisse de $0.13 l'heure pour les salariés embauchés à l'avenir dans ces fonctions.

Dans les deux cas, notent les deux syndicats, la hausse moyenne de salaire serait de moins de ½ d'un pour cent par année.

# FUF: le public devrait être présent aux négociations du secteur public

■ Le public devrait être représenté aux différentes tables de négociations du secteur public et parapublic, lors des discussions opposant l'État-employeur aux

**PIERRE VENNAT**

représentants de ses employés.

Selon la Fédération des unions de familles, qui la soumet à la commission parlementaire sur le travail et la main-d'oeuvre, cette formule permettrait de fournir un éclairage différent et «d'élargir le dialogue et de le nuancer».

La Fédération, au lieu de faire porter son court mémoire sur l'abolition et le maintien du droit de grève lui-même, préfère plutôt le faire porter sur un changement de mentalité qui s'impose.

Comme on l'écrit, des familles demandent l'abolition du droit de grève dans le secteur public et d'autres en souhaitent le maintien, et un consensus sur cette question est extrêmement difficile à établir. Par ailleurs, le sentiment général des uns et des autres sur cette question est «il doit se passer quelque chose alors que l'usage de ce droit, jusqu'à maintenant, a trop souvent provoqué insatisfaction, déchirement, voire même déshumanisation. Un redressement s'impose».

La Fédération des unions de famille, après avoir réaffirmé le principe que le droit de grève ne doit pas mettre en danger la santé et la sécurité du public, insiste sur la nécessité d'une «médiation continue» laquelle sera de nature à faciliter le règlement des conventions collectives avant leur échéance.

Si l'on admet que les travailleurs du public avaient beaucoup de rattrapage à faire, on considère que les fonctionnaires, maintenant, ont passablement d'avance sur le privé dans bien des domaines, tels les congés de maternité, les vacances et la question salariale, et on affirme que «le gouvernement ne peut souscrire à toutes les revendications de ses travailleurs, car il satisfairait alors une collectivité au détriment de la collectivité.»

Par ailleurs, 250 délégués de l'Union des employés de service, une des composantes importantes de la FTQ dans le secteur para-public, avec ses 18,000 membres, ont voté non seulement pour le maintien du droit de grève, dans le secteur public, ce qui est non étonnant, mais pour que les services essentiels, dans le secteur des affaires sociales, soient encore déterminées par les syndicats à défaut d'entente avec la partie patronale, «système qui a fait ses preuves», affirme-t-on, citant le rapport Picard.

# OCQ: Lapointe détenait un faux diplôme

■ L'ex-directeur adjoint de l'Office de la construction du Québec, Paul Lapointe, a été trouvé coupable en Cour des sessions de la paix de s'être servi d'un diplôme fictif d'une

**PIERRE VENNAT**

institution privée d'enseignement aujourd'hui disparue pour être admis dans la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec.

La corporation, on s'en souvient, avait découvert le pot aux roses en constatant que plusieurs «personnalités» de la construction, toutes désireuses de devenir «cri», avaient comme par hasard fait leurs études dans ce curieux collège dont la plupart n'avaient pas entendu parler, le «Business College St. Vital of Montreal North».

L'ex-directeur de cette institution, Marcel Cusson, a lui-même plaidé coupable, de même que deux autres individus liés à la construction, MM. Yvon Baillargeon et Claude Lafontaine.

Tous, comme M. Lapointe, anciennement responsable des avantages sociaux à l'OCQ et reconnu coupable par la cour, ont reçu une sentence suspendue, en plus d'être obligés de garder la paix pendant un an ou deux selon les cas.

Par ailleurs, le directeur général du Conseil provincial international des métiers de la construction, Maurice Pouliot, devra comparaître en cour le 18 mars pour répondre à la même accusation, et un autre ex-cadre de l'OCQ, M. Guy Perreault, le 23 mars.

Quant à l'ex-président du Conseil provincial des métiers de la construction, Guy Dumoulin, il conteste en Cour d'appel la juridiction du tribunal en cette affaire.

On se souviendra qu'une enquête de l' escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec avait permis de constater que toutes ces «ex-personnalités» avaient obtenu des diplômes de M. Cusson pour des études collégiales qu'aucun d'eux n'aurait faites.


IL N'EST PAS TROP TARD
pour consigner vos articles
dans notre prochaine
VENTE AUX ENCHÈRES
PAR CATALOGUE
LES 7, 8 et 9 AVRIL 1981



M. Tanobe 20" x 16"
Vendu 5 250$, le 25 février

Nous acceptons, jusqu'au 25 mars 1981, les articles de valeur destinés à cette vente aux enchères. Nous acceptons également, jusqu'au 12 mars 1981, tout article destiné à la vente aux enchères sans réserve.

VENTE AUX ENCHÈRES SANS MISE À PRIX ET SANS RÉSERVE
Samedi 21 mars 1981, toute la journée.

Nombreux lots déjà consignés de meubles anciens, de peintures, d'antiquités, de tapis, de bijoux, de cristaux, d'argenterie, etc.

Les Industries Empire Inc.
Encanteurs et évaluateurs
5500, rue Paré (ouest de Décarie)
737-5343 737-8653



MONTRES
SEIKO



RABAIS DE
25%
Toute notre collection de montres Seiko est actuellement en soldes!

Vous pouvez faire votre choix parmi nos modèles pour hommes et dames, y compris: nos montres mécaniques, automatiques, digitales et a quartz. Le tout dans un éventail de styles allant de l'élégance la plus sobre au modèle sportif le plus hardi.

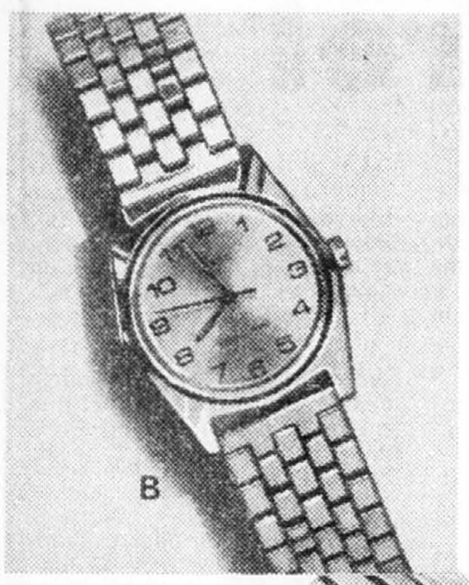
Chaque montre Seiko est garantie sans conditions par Mappin pendant toute une année.

Attention! Offre limitée.

JOAILLIERS Mappin
Le magasin du bon goût.

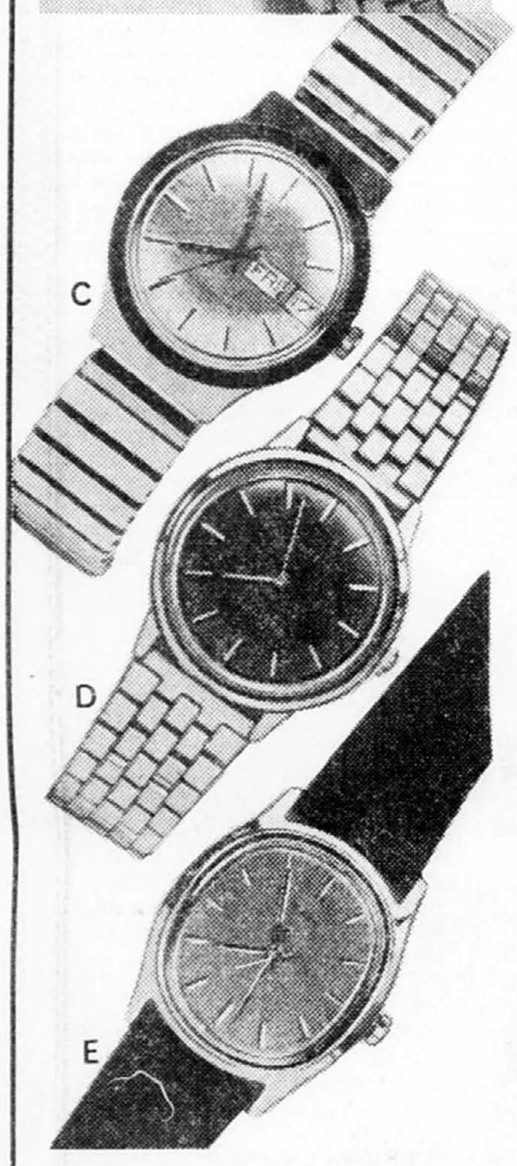
1000 ouest, rue Sainte-Catherine • Place Vertu

# MODE SIMPSONS



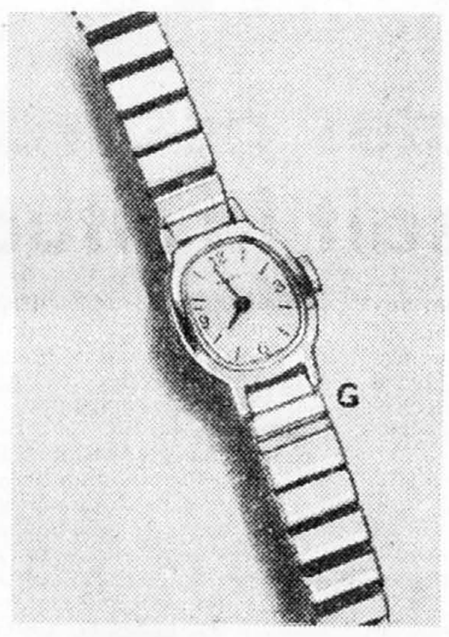


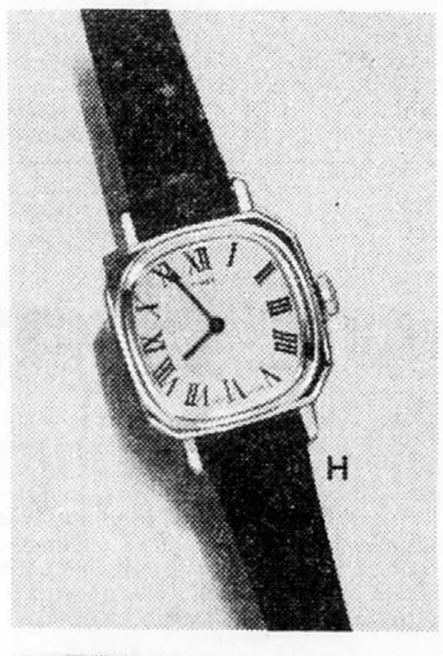


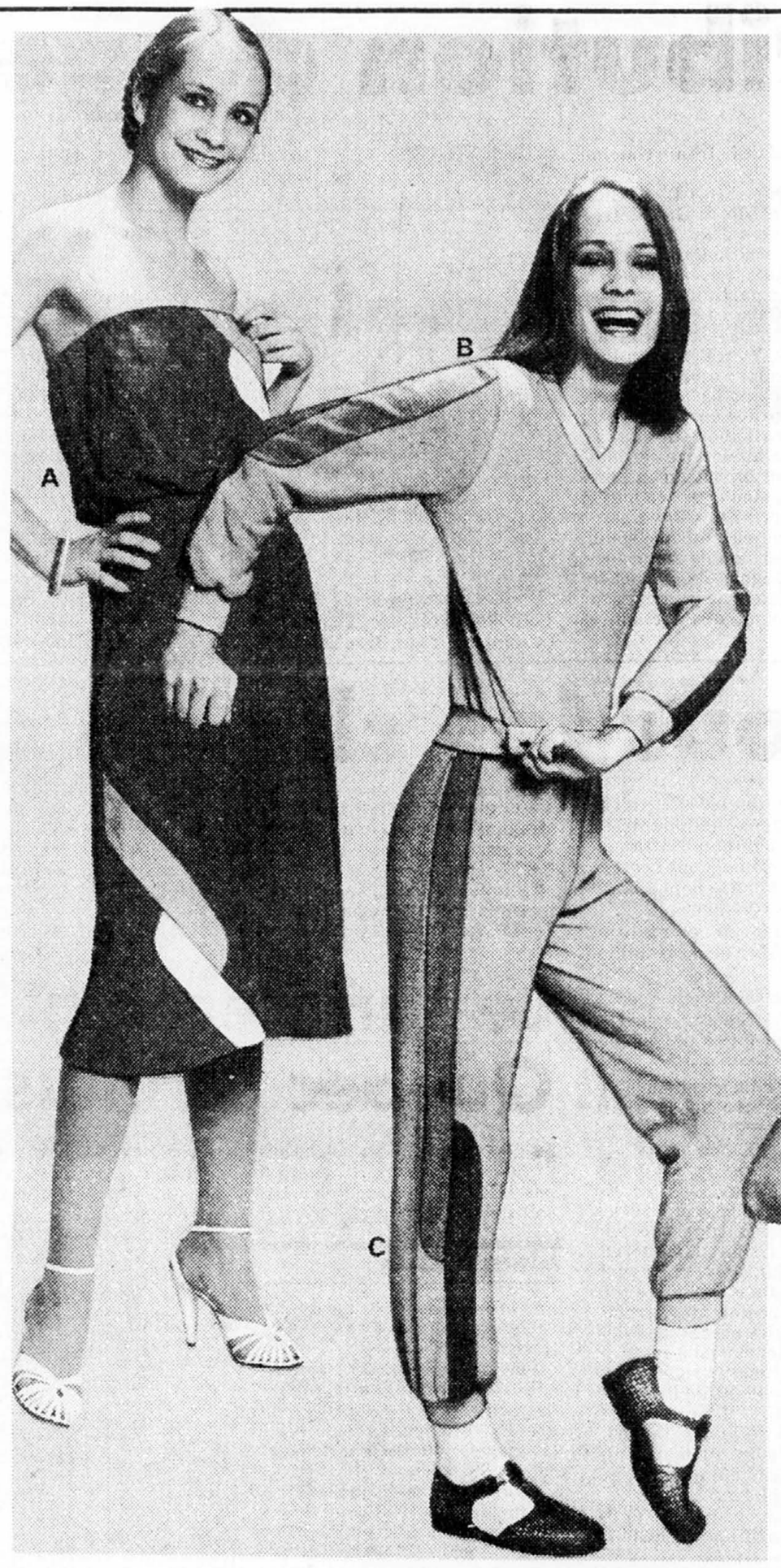









## Seyantes tenues «Junior Place» en tissu éponge

Une mode jeune et fraîche comme la nouvelle saison... versatile, décontractée... et d'un rien racée! Elégantes tenues sport en tissu éponge 80% coton/20% polyester se lavant aussi facilement qu'une serviette! Beau choix de gais coloris: blanc, rouge, bleu roi ou or. P, M, G.

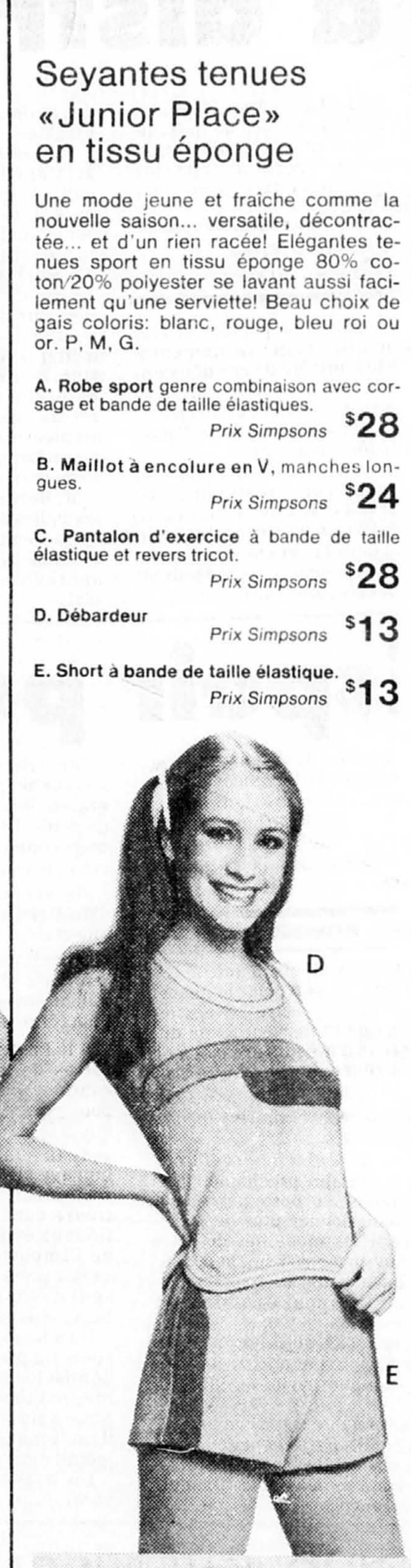
**A. Robe sport** genre combinaison avec corsage et bande de taille élastiques.
*Prix Simpsons* $28

**B. Maillot à encolure en V**, manches longues.
*Prix Simpsons* $24

**C. Pantalon d'exercice** à bande de taille élastique et revers tricot.
*Prix Simpsons* $28

**D. Débardeur**
*Prix Simpsons* $13

**E. Short à bande de taille élastique.**
*Prix Simpsons* $13




## Rabais 30%

### Montres «Timex» de précision pour tous

Voici une occasion à «l'heure de la mode»... montres «Timex» offertes à un remarquable rabais de 30%! Modèles à remontoir et à quartz ... grands atouts «Timex»! Garantie d'un an.

| | Prix ord. Simpsons | |
|---|---|---|
| **A. Montre rebelle à l'eau pour hommes.** Boîtier rond chromé, cadran sport bleu, trotteuse, courroie similicuir | 25.95 | 18.16 |
| **B. Montre à remontoir pour garçons.** Boîtier octogonal chromé, cadran blanc, trotteuse, bracelet réglable | 28.95 | 20.26 |
| **C. Montre indiquant jour/date pour hommes.** Boîtier rond ton or, cadran champagne, trotteuse, bracelet extensible | 36.95 | 25.86 |
| **D. Montre à quartz pour hommes.** Boîtier rond ton or, cadran bleu, bracelet ton or. Rebelle à l'eau et à la poussière | 49.95 | 34.96 |
| **E. Montre à remontoir pour hommes.** Boîtier ovale chromé, cadran ton argent, trotteuse, courroie similicuir de lézard | 28.95 | 20.26 |
| **F. Montre à remontoir pour dames.** Boîtier ton or, cadran brun, bracelet extensible | 34.95 | 24.46 |
| **G. Montre à remontoir pour dames.** Boîtier ton or, cadran champagne, bracelet extensible | 34.95 | 24.46 |
| **H. Montre à remontoir pour dames.** Boîtier carré ton or, cadran champagne avec chiffres romains, courroie simili-lézard | 31.95 | 22.36 |
| **J. Montre à quartz pour dames.** Boîtier rectangulaire ton or, cadran champagne avec bâtonnets, bracelet filet | 59.95 | 41.96 |

Veuillez noter: articles représentés plus grands pour montrer les détails.

Rayon 227, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Venez, écrivez... ou composez**
**842-7221** jour et nuit

**F. Maillot à encolure arrondie,** manches courtes.
*Prix Simpsons* $18

**G. Short** identique à l'article E.
*Prix Simpsons* $13

**H. Combinaison courte** à bande de taille élastique.
*Prix Simpsons* $20

Rayon 302, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Venez, écrivez... ou composez**
**842-7221** jour et nuit

**Nous avons le plaisir de vous inviter aux défilés de mode**

**«Mode Simpsons - J'aime ton style»**

qui auront lieu au troisième étage,

**les jeudi et vendredi 12 et 13 mars à 12h30**

chez Simpsons centre-ville seulement







Simpsons... MD J'AIME TON STYLE